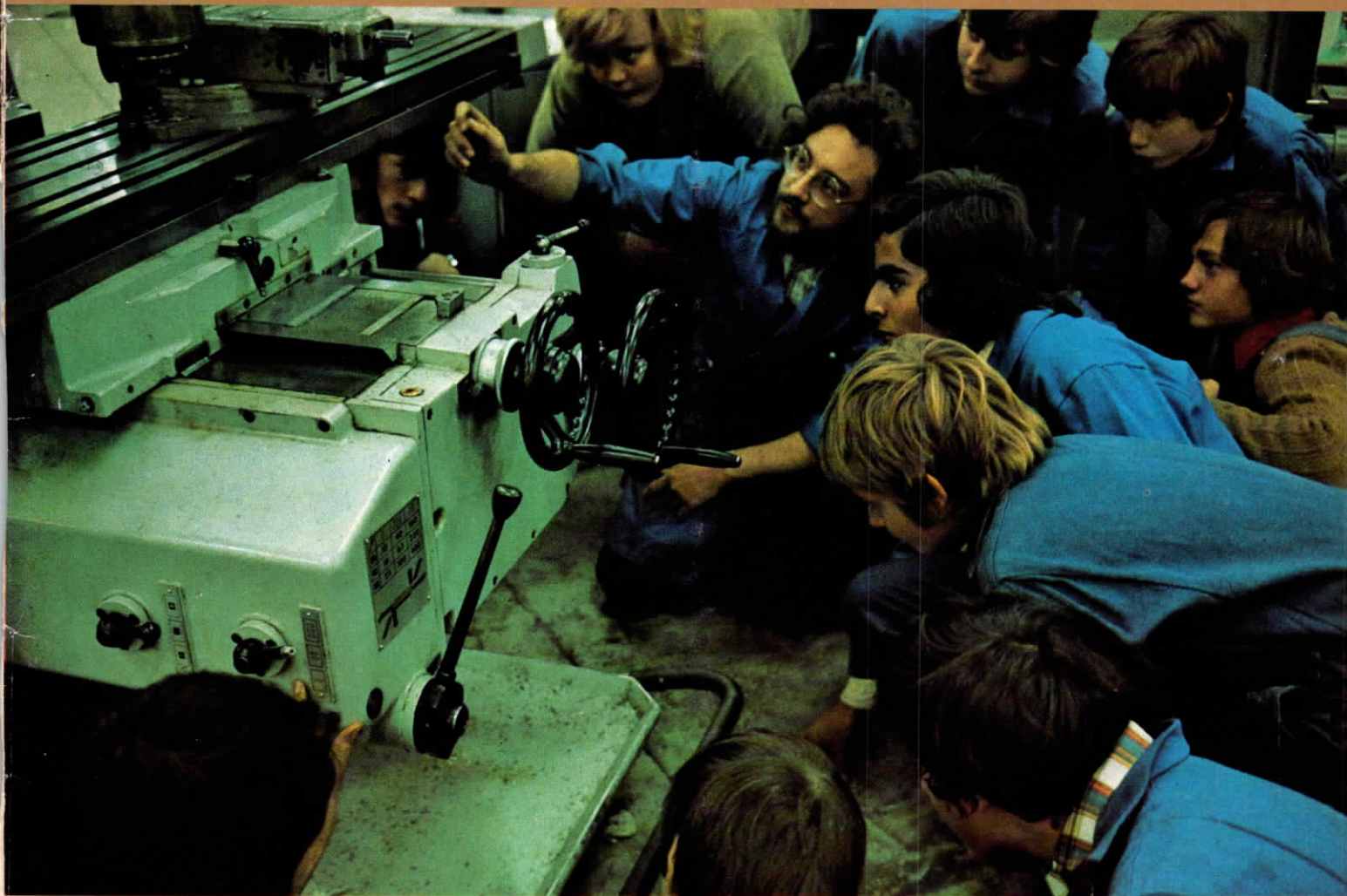


l'éducation



au carrefour du technique

numéro spécial été

356-357 ■ 5 F



l'éducation

l'hebdomadaire
de l'actualité scolaire
et universitaire

600.000 lecteurs chaque semaine

est diffusé
dans

le monde entier

**abonnez-vous
réabonnez-vous**

l'éducation

fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros

Rédaction, publicité, annonces
2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris
Tél. : 266-69-20/21/67

Abonnements
215, boulevard Macdonald - 75019 Paris
Tél. : 202-80-88

le numéro ordinaire : 3 F
le numéro spécial : 5 F
Abonnement annuel : France 70 F
étranger 90 F

C.C.P. 31-680-34 F (La Source)

Pour tout changement d'adresse, joindre
une bande d'expédition et 2 F en timbres.

- 6 au carrefour du technique
- 6 orientations pour aujourd'hui, par Louis Porcher

le technique et la réforme

- 10 propositions pour un débat, par Antoine Léon
- 13 dans l'atelier de la réforme, par Maurice Guillot
- 17 une mise en place progressive, par Odile Cimetière

formation du maître à l'apprenti

- 20 former les formateurs, par André Caudron
- 24 alternance ou encerclement ? par Jean-Pierre Vélis
- 26 la « pédagogie Boché »

subir ou transformer ?

- 30 les syndicats : non à une caricature d'enseignement, par Antoine de Caunes
- 38 les parents : oui, mais..., par Michaëla Bobasch
- 41 entre les patrons et l'école : un certain divorce, par Pierre-Bernard Marquet

la politique des intentions

- 46 Lionel Stoléro : faire face aux défis économiques, entretien avec M. le secrétaire d'Etat à la Condition des travailleurs manuels et aux Immigrés
- 50 Nicole Pasquier : une action souterraine, entretien avec Mme le secrétaire d'Etat chargée de l'emploi féminin
- 54 résoudre aujourd'hui les problèmes de demain, entretien avec Marcel Bonvalet, professeur à Nancy I

une semaine après l'autre

- 58 psychologues et éducation ; quelques congrès ; histoire et géographie en sixième ; les CEMEA pour demain ; le billet de vacances menacé

à votre service

- 61 au B.O. ; à la RTS ; sur votre agenda
- 64 solutions du Championnat de France de mots croisés 1978
- 66 mots croisés — bridge
- 68 échecs

photos — Pierre Allard/CNDP : p. 17 ; Philippe Bertot : p. 10 ; G. Dosser : p. 13, 30, 38, 52 ; Léo Jouan/OCDE : p. 46 ; Lot : p. 54 ; Pierre Michaud : p. 8, 29, 43, 45 ; Nord-Eclair : p. 20 ; Jean Suquet/CNDP : couverture, p. 6, 8, 9, 19, 24.

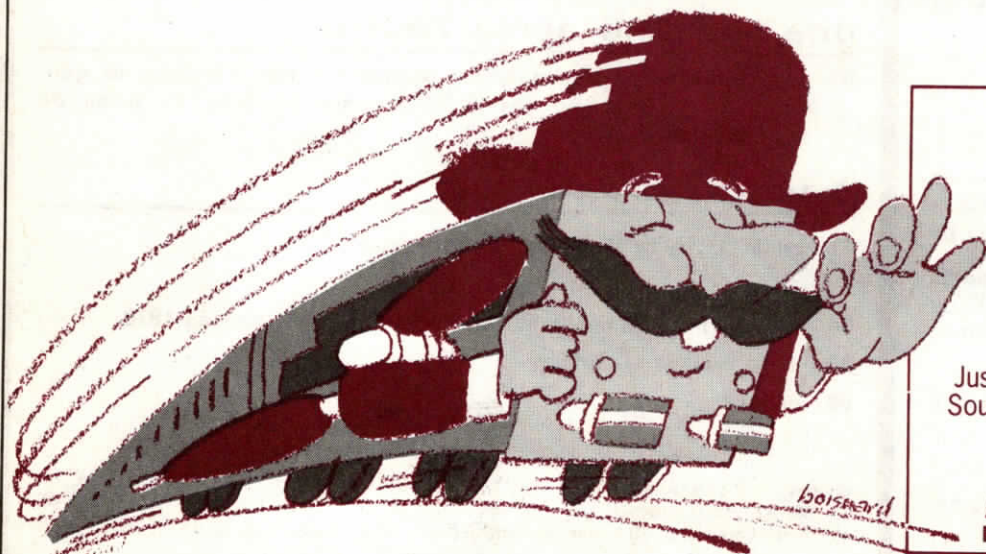


La presse à impression
idéale pour les écoles.
Construction robuste et
inaltérable. Plateau 20mm.
700 x 450 ou 900mm.
Bassage max. haut.: 40 ou 100mm

Gisling France SA

Usine de travaux de finition
Machilly par 74 140 Douvaine
Tél. : 43 53 56
Télex : Gisling Macly 90 854

PARIS-LONDRES. ALLEZ-Y BON TRAIN.



**9 trains
par jour
au départ
de Paris.**

Jusqu'au 23 septembre 1978.
Sous réserve de modifications.

SNCF 
REDECouvrez LE TRAIN.

Young & Rubicam 156/78 V

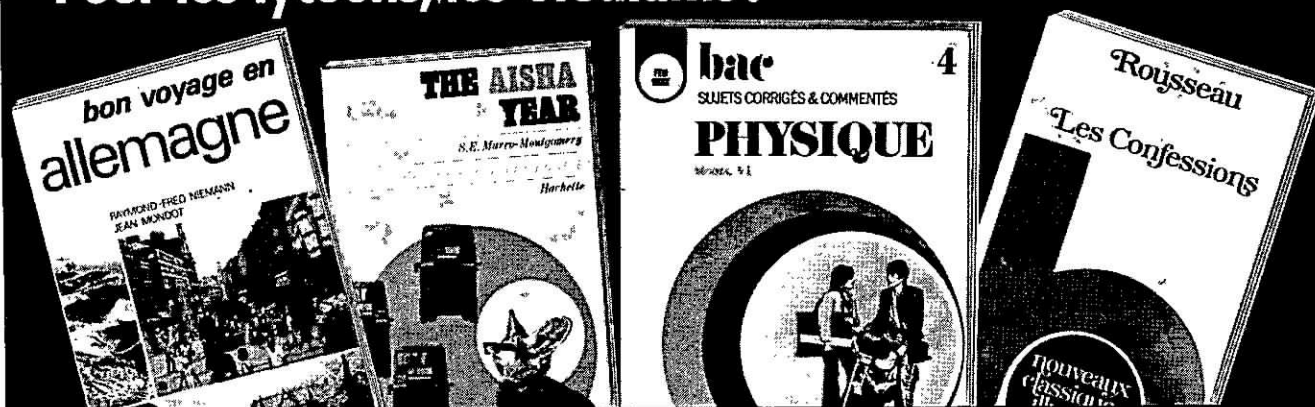
HACHETTE EDUCATION COLLECTIONS

des ouvrages utiles, attrayants mais sérieux

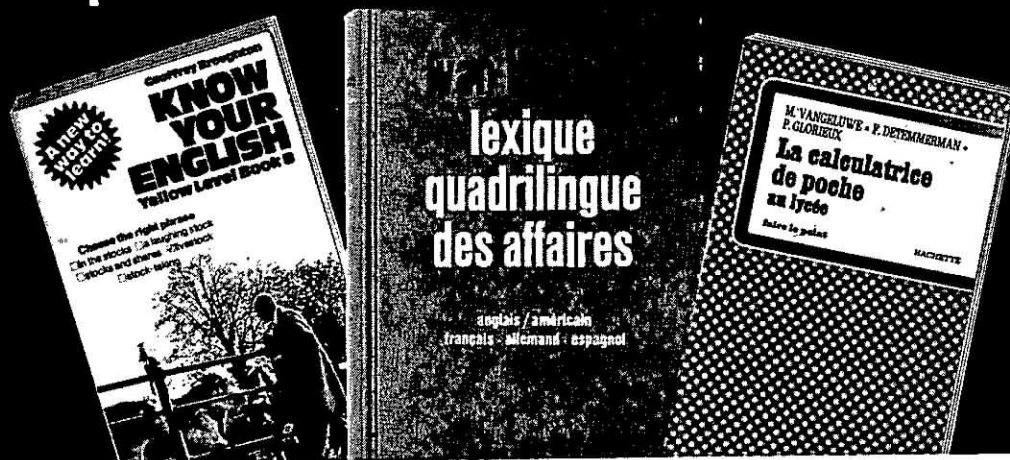
Pour les jeunes :



Pour les lycéens, les étudiants :



et pour tous les adultes soucieux de faire le point de leurs connaissances :



UN NOUVEAU VENU DANS LA GAMME DES PRODUCTIONS CONDOR :

L'OREILLER ANATOMIQUE



AUSSI EFFICACE SUR LE DOS, QUE SUR LE COTE

Etudié et conçu par un ingénieur et un médecin, il permet un sommeil «relaxé» en évitant ces «mauvaises positions» nocturnes-responsables de tant de torticolis matinaux.

La tête et le cou sont maintenus quelle que soit la position du dormeur : sur le dos ou sur le côté !

Enfin un oreiller rationnel réalisé pour le rôle important qu'il joue dans la vie : un tiers du temps passé au lit !

Les muscles du cou peuvent se relâcher complètement durant le sommeil, sans que les vertèbres abandonnent leur position physiologique.

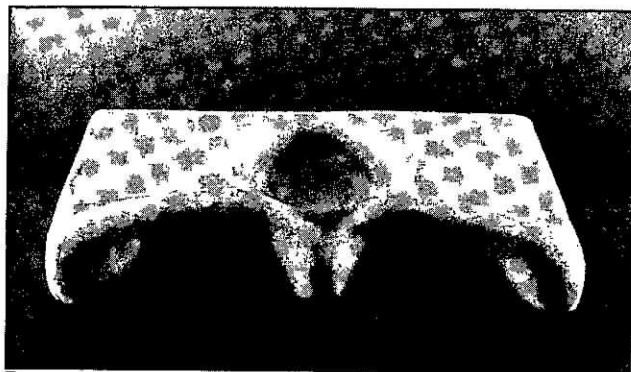
Le réveil est agréable, la décontraction totale, quelle belle journée en perspective !

LE POINT DE VUE DU MEDECIN SPECIALISTE :

De nombreux confrères sont frappés par la masse des patients qui leur demandent comment dormir, en particulier avec ou sans oreiller.

On sait que la meilleure position est celle où le tonus musculaire est le plus bas, où l'action de la pesanteur est moins sensible, où le réflexe myotatique n'a pas besoin d'intervenir.

Bien que les courbures physiologiques tendent à s'effacer en decubitus dorsal, elles n'en persistent pas moins, surtout chez les sujets dont le rachis a perdu de sa souplesse du fait de la maladie.



1



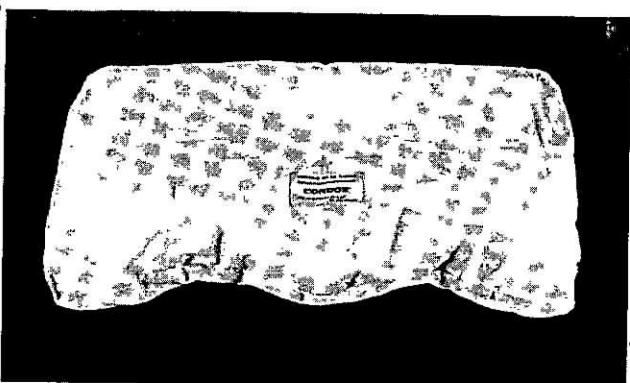
2

longueur : 50 cm
largeur : 30 cm

Taie américaine : 25 F.
Taie à bourdon : 45 F.

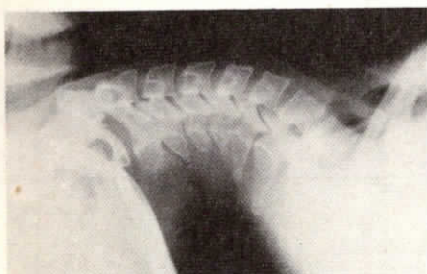
Composition :

- 1 Mousse Bultex,
- 2 Nappé de Dacron,
- 3 Houssé de Percale

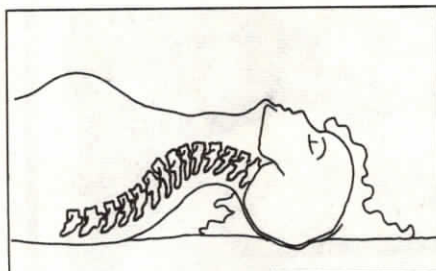


3

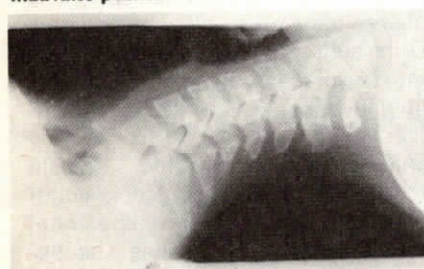
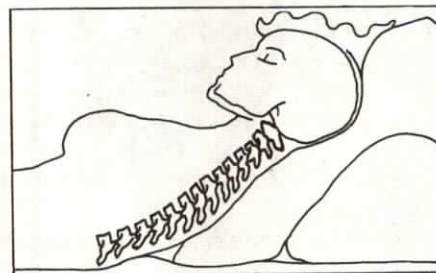
FONCTIONNEL CONDOR



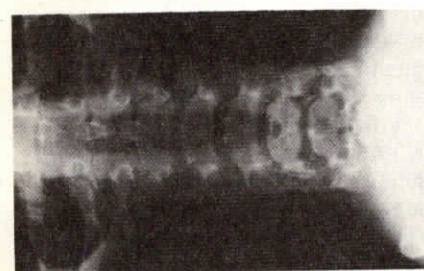
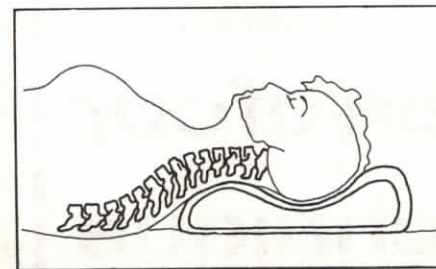
Sujet couché sur le dos à plat sans oreiller colonne cervicale en hyperextension : mauvaise position



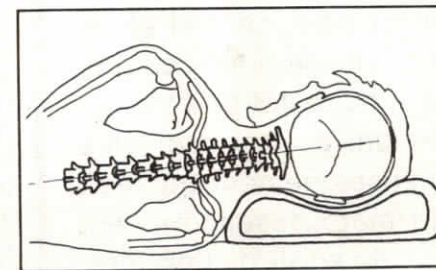
Sujet couché sur le dos avec un oreiller et un traversin colonne cervicale hyperfléchie : mauvaise position



Sujet couché sur le dos avec l'oreiller anatomique colonne cervicale en bonne position



Sujet couché sur le côté avec l'oreiller anatomique la colonne vertébrale est droite : bonne position



EN DECUBITUS DORSAL :

A plat, sans oreiller, la lordose cervicale physiologique entraîne une augmentation du tonus des muscles prévertébraux, et des muscles antérieurs du cou.

Avec un oreiller conventionnel ou un traversin, la lordose tend à s'effacer, voire à s'inverser, entraînant une augmentation du tonus des muscles de la nuque et des occipitaux.

EN DECUBITUS LATERAL :

A plat, scoliose concave vers le plan du lit. Avec un oreiller conventionnel, scoliose convexe vers le plan du lit, avec augmentation du tonus des muscles opposés à la concavité et du sterno-cléido-occipito-mastoïdien en particulier.

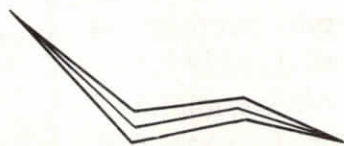
Dans tous les cas, le réflexe myotatique entre en jeu, il existe toujours un régime tonique. Notre oreiller soutient et respecte les courbures physiologiques aussi bien en decubitus dorsal que latéral, grâce à la conformation de son noyau interne. Les schémas ci-contre le montrent bien. Son utilisation permet un sommeil réparateur, en POSITION DITE DE SURREPOS, mettant «les segments articulaires à l'abri de toute contrainte».

Docteur F. BROSIO,
R.G. PLASTRE

Brevet Docteur BROSIO

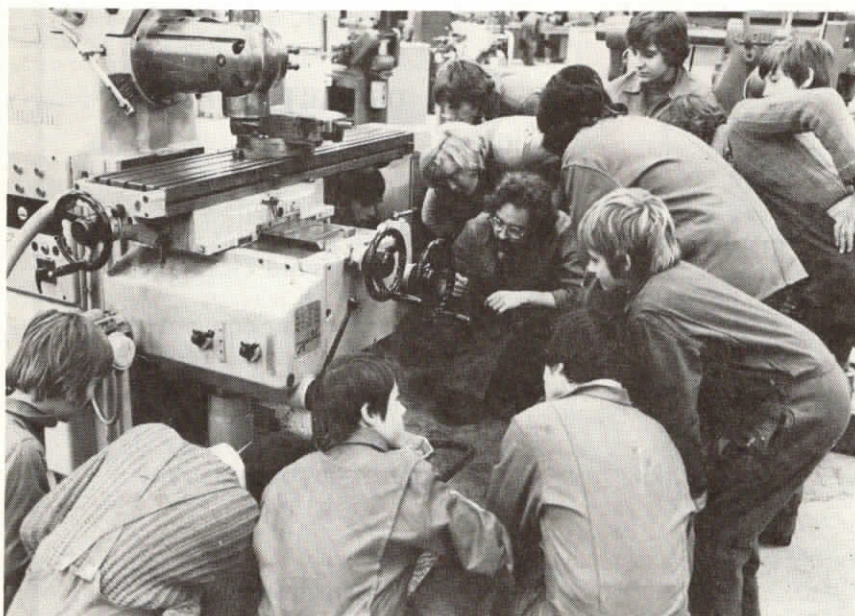
Spécialiste des vertèbres

Sera expédié contre 290 F,
port et emballage compris. ou magasin



CONDOR

218, rue La Fayette - PARIS 10^e
Tél. : 607.30 54



au carrefour du technique

Ce parent pauvre, ce mal aimé,
ce royaume des laissés-pour-compte,
vers lequel on « oriente », ou plutôt on évacue,
la plupart de ceux qui posent problème
dans l'enseignement général,
cet enseignement technique court tente désespérément
de sortir de l'ornière.

où on l'a laissé s'embourber à plaisir.
Plus que les quelques mesures de la réforme
qui le touchent, n'est-ce pas, paradoxalement,
la montée inexorable du chômage
qui va pousser ceux qui l'ont méprisé
à lui redonner quelques lettres de noblesse ?
Mais quand ? Mais comment ?

Ce numéro spécial de **l'éducation** ne saurait y répondre,
mais il permettra au moins d'y voir plus clair
et d'ouvrir un peu plus la réflexion.

L'ENSEIGNEMENT technique n'a jamais cessé d'être une sorte de continent noir de notre système éducatif. Constamment assis au bas bout de la table scolaire, il a dû faire sa nourriture à partir de reliefs qu'il pouvait grapiller quand les convives principaux avaient choisi le meilleur des plats. De multiples raisons s'entrecroisent pour expliquer un tel phénomène : une certaine spécificité de la société française, sans doute, qui a toujours privilégié les performances scolaires dans ce qu'elles ont de plus lié à la culture classique. L'enseignement le plus noble est celui qui s'éloigne le plus d'une pratique technique.

En termes d'insertion sociale (socio-professionnelle et socio-culturelle), les modèles de prestige fonctionnent dans le même sens : statistiquement, l'enseignement classique permet un meilleur salaire, un métier moins pénible, une profession plus valorisée et plus gratifiante que l'enseignement technique. De longues racines historiques rendraient compte de cette situation et l'on sait combien l'Antiquité grecque dévaluait les activités techniques au profit des activités uniquement intellectuelles. Il se trouve simplement que la façon dont notre société est stratifiée incarne cette distinction en lui donnant sa véritable nature au sein de notre vie quotidienne (y compris scolaire).

C'est pourquoi l'enjeu d'un enseignement technique est toujours un enjeu de société. Il en va ainsi, certes, pour tout secteur du système éducatif, mais c'est ici que les cartes sont les plus claires. Les relations entre l'école et le monde du travail apparaissent en effet immédiatement, et l'influence du second sur la première est, à l'évidence, beaucoup plus forte

pour aujourd'hui

et plus directe que dans le cas de l'enseignement classique. Il n'y a alors rien d'étonnant à ce que l'enseignement technique constitue une sorte de microcosme de notre société : on y retrouve les stratifications, les hiérarchies multiples et enchevêtrées, les contradictions qui caractérisent aujourd'hui, et depuis longtemps, l'hexagone social.

Il est impossible, dans ces conditions, d'en présenter une photographie unique et globalement ressemblante. Entre l'enseignement technique court et l'enseignement technique long, entre l'enseignement universitaire et l'enseignement secondaire, des différences profondes existent, en même temps qu'un certain nombre de proximités. Vouloir parler de tout à la fois, sous forme synthétique, serait courir le risque de brouiller les pistes, de confondre les chemins, de fausser les perspectives. Dans ce domaine plus qu'en tout autre, il faut choisir sciemment un angle de prise de vue, circonscire le champ sur lequel on veut travailler.

L'enseignement technique court constituait pour nous, aujourd'hui, le meilleur terrain à parcourir pour d'évidentes raisons : il touche une frange considérable de la population française, il est atteint de plein fouet par la réforme Haby, il se situe à une charnière essentielle des relations entre le monde de l'emploi et celui de l'école, il s'inscrit dans le cadre temporel de la scolarité obligatoire. Comme tel, il délimite manifestement une zone très sensible de notre système éducatif, phénomène dont le corps social ne prend peut-être pas encore suffisamment conscience

(même si, sur ce point, des progrès notables ont déjà été effectués).

Poser les problèmes majeurs de cet univers scolaire spécifique, comme le fait Antoine Léon, montrer à titre d'exemples quelques cas concrets où se lit la vie quotidienne des élèves dans un établissement technique, élucider le plus nettement possible ce que pensent à ce sujet les instances ministérielles directement concernées, tels sont les premiers pas qu'il faut nécessairement effectuer sur ce territoire immense. La préoccupation centrale tourne alors, inévitablement, autour de la réforme Haby, de sa place, de ses fonctions, de son avenir, dans le domaine de l'enseignement technique court.

Du coup, se trouve sollicitée l'analyse syndicale elle-même dans sa pluralité comme dans ses convergences. Et là commence l'ouverture du domaine qui, au premier abord, paraissait être trop restreint. Ce que l'on appelle, d'une expression symptomatique, la vie active, se situe en effet à l'intérieur même des établissements techniques : elle y est présente, et il est indispensable de repérer de quelles manières. En ce sens, les intentions des autres ministères que celui de l'Éducation revêtent une importance fondamentale. Parce qu'ils focalisent des interrogations actuelles, nous avons choisi les secrétariats d'État au Travail manuel et à l'Emploi féminin. Il faudra bien aussi, pour une prochaine fois, observer le ministère de l'Industrie, celui des Transports, celui de l'Agriculture, etc.

Car c'est un autre renoncement que nous avons dû assumer : ne pas disperser notre attention sur les innombrables fragments de cette planète morcelée qu'est l'enseignement technique, même court. Nous n'avons retenu en lui que ce qui est généri-

que, transversal, commun, présent dans tous les cas et quelle que soit la spécialité considérée. C'est pourquoi, par exemple, nous avons fait l'impasse sur l'enseignement technique agricole, ou bien sur tel ou tel secteur singulier. Non qu'ils ne soient d'importance capitale, tout au contraire : mais ils ne nous souciaient aujourd'hui que sous leurs aspects non singuliers. Restera donc à voir plus tard comment ces données communes, d'ensemble, s'incarnent dans chaque domaine spécifique.

Un survol ainsi conduit fait évidemment surgir concrètement des interrogations importantes : quelles relations existe-t-il entre un enseignement « général » et un enseignement technique, et quelles relations devraient s'instaurer ? Quels rapports peut-on dessiner entre le rôle dévolu, pour tous, aux travaux manuels, et un développement de l'enseignement technique ? Que serait une véritable éducation technologique prenant en compte la formation aux grands systèmes logiques qui gouvernent socialement notre vie ? Dans le monde de ce dernier quart du XX^e siècle, quel type d'attitudes y a-t-il lieu de privilégier chez les élèves face au développement technologique qui, qu'on le veuille ou non, tisse le canevas de notre existence quotidienne ? En conséquence, quelles modalités de transactions conviendrait-il d'instaurer entre l'univers de l'emploi et celui de l'enseignement ? Quelle place faudrait-il donner à la formation permanente dans ce champ, et comment pourrait-on y préparer correctement les élèves ?

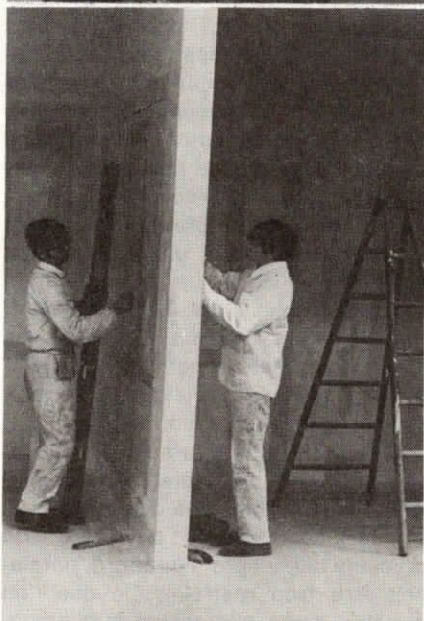
Bien entendu, il ne s'agit là que de quelques exemples ; ils ne prétendent

ni à l'exhaustivité, ni à une validité éternelle. On constate simplement qu'ils apparaissent dès qu'on observe le fonctionnement réel du système, comme l'a bien montré, à plusieurs reprises, Bertrand Schwartz. C'est sur de telles bases, notamment, que se poserait avec une acuité non rhétorique la question de la suppression des filières, comme celle des liaisons entre enseignement court et enseignement long, toutes pistes qui restent encore fort touffues.

Le paysage du technique se colore, dans ces conditions, de ses teintes les plus authentiques. Claude Grignon, naguère, dans un livre célèbre (*L'ordre des choses*, Editions de Minuit) et dans cette revue elle-même, a mis en évidence les rôles sociaux non dits mais effectifs de l'enseignement technique. La démonstration reste valide aujourd'hui comme hier. La scolarisation comparée des garçons et des filles pourrait illustrer, à cet égard, les ségrégations opérées par notre société et dont le système scolaire entretient la pérennité (parmi beaucoup d'autres instances, sans doute plus profondes et placées en amont de lui).

Dans cette perspective, il serait du plus haut intérêt d'étudier, en rapport avec l'enseignement technique court, la réalité actuelle de la politique de formation continue des adultes. Là encore, il s'agit d'un problème tellement essentiel qu'il faudrait y consacrer un numéro entier de notre revue. Apparaîtrait véritablement une des grandes lois socio-pédagogiques toujours et partout vérifiées : on est d'autant moins demandeur de formation continue qu'on a reçu une formation initiale (scolaire) plus mince et plus courte. Le processus d'accumulation des déficits fonctionne pleinement. Les efforts aujourd'hui accomplis dans le cadre des GRETA (Groupements d'établissements) sont, de ce point de vue, valeureux, mais on aimerait savoir dans quelle mesure ils prennent en compte cette réalité sociologique. Il nous appartiendra, un jour, d'ouvrir ce nouveau débat.

Enfin, comme d'habitude, un éclairage étranger serait souhaitable en



ce qu'il permettrait une confrontation d'options et de pratiques. L'enseignement polytechnique caractéristique de certains pays, les liaisons pédagogiques réelles et quotidiennes instaurées entre les apprentissages intellectuels et les techniques de production (agricoles ou industrielles), autant d'exemples qui pourraient nous être utiles. Mais l'importance des contextes, des situations historiques, économiques et politiques, est telle en cette matière qu'une comparaison trop rapide et trop ponctuelle risquerait d'être plus falsificatrice qu'éclairante. Aussi est-il préférable d'y revenir plus tard, d'une façon plus approfondie et systématique.

Reste ce qui existe chez nous, ici et maintenant, qui a focalisé notre attention et suffit amplement à nourrir la réflexion. L'enseignement technique court, même pris dans sa réalité institutionnelle pure et simple, constitue une mer houleuse sur laquelle il est difficile de naviguer, et où beaucoup, finalement, se noient. Les conditions de navigation peuvent cependant être améliorées, pourvu que l'on y mette le prix, et pourvu aussi que s'opère une transformation des attitudes et des mentalités dans la société globale.

Mais, cette dernière dimension n'est évidemment pas de l'ordre du pédagogique : nulle méthode éducative, et plus profondément nul discours, d'où qu'il vienne, ne suffiront à la tâche. Il convient donc, en attendant, de s'inscrire dans le cadre actuel pour le transformer et le rendre plus proche des besoins des élèves. Des solutions sont à dégager, qui préservent à la fois l'autonomie de l'école et son insertion dans la communauté socio-économique nationale. Ces deux caractéristiques sont aujourd'hui le plus souvent antithétiques et vécues comme telles. Pourtant, au bout du compte, tel est bien le but, puisque tel est notre statut de citoyen.

Louis Porcher



le technique et la réforme

Quelle est la réelle portée des mesures que la réforme actuelle du système éducatif introduit dans l'enseignement technique court ? Après qu'Antoine Léon, professeur de sciences de l'éducation à l'université René-Descartes, ait posé les données du débat, ceux qui sont chargés de l'application de la réforme, c'est-à-dire plus particulièrement les responsables de la direction générale de la Programmation et de la Coordination, de la direction des Collèges et de la direction des Lycées, nous ont expliqué les buts qu'ils se sont fixés et la manière de les atteindre.

propositions

L'ANNEE 1977-1978 est marquée par un certain nombre de décisions qui, dans le domaine de l'initiation technique et de la formation professionnelle, précisent ou développent les dispositions des trois grandes lois votées le 16 juillet 1971 et consacrées respectivement à l'enseignement technologique, à l'apprentissage et à la formation professionnelle continue.

Citons, entre autres, l'introduction de l'éducation manuelle et technique dans les classes de sixième, la transformation des collèges d'enseignement technique (CET) en lycées d'enseignement professionnel (LEP), l'extension du système des passerelles entre les différents niveaux de la formation technique et, pour ce qui concerne les adultes, les initiatives visant à valoriser le travail manuel et à améliorer la législation relative aux congés de formation.

Il faudrait ajouter l'augmentation sensible des effectifs dans les centres de formation d'apprentis (CFA) et dans les classes (CPPN, CPA) qui dispensent une formation pré-professionnelle de courte durée (1).

Toutes ces mesures, apparemment disparates, tirent leur unité des exigences de la situation économique et sociale : chômage, mobilité professionnelle, processus de déqualification qui affecte de larges secteurs de la vie professionnelle, élévation du niveau scientifique ou technique de certains groupes d'activités, mouvements revendicatifs concernant, non seulement les salaires, mais aussi les conditions de travail, etc.

Par exemple, il paraît difficile d'isoler la valorisation du travail manuel de ce contexte et notamment de la mise en place d'une nouvelle politique visant à faciliter le retour des travailleurs étrangers dans leurs pays.

La même cohérence avec la situation actuelle de l'emploi se retrouve



pour un débat

dans la réforme des formations techniques courtes. « *Tout s'organise donc, écrivait récemment un cadre de l'enseignement technique, comme si la vocation première des CA, devenus CET, puis LEP, qui était de donner une formation professionnelle et humaine à tous les jeunes aptes à la recevoir, était abandonnée. Les formations professionnelles qui correspondent à une spécialisation plus précise seraient de plus en plus confiées à l'artisanat, aux associations professionnelles, aux entreprises qui le souhaiteraient, soit par la création de CFA..., soit par l'apprentissage artisanal traditionnel. Quant aux LEP, ils ne formeraient plus que l'élite ouvrière dont le patronat a aussi besoin, en raison de l'évolution des technologies* » (2).

A un degré scolaire plus élémentaire, l'institution de l'éducation manuelle et technique dans les classes de sixième aurait, pour premier objet, « *d'amener l'enfant puis l'adolescent à appréhender son environnement technologique et, par conséquent, de le préparer à la vie pratique, éventuellement à l'apprentissage ultérieur d'un métier* ». En outre, « *la pratique des activités manuelles par tous les élèves (garçons et filles) permettra d'ouvrir l'esprit des jeunes sur la nature réelle des tâches auxquelles se consacre bon nombre d'adultes dans leur vie de travail. Certaines barrières, certaines préventions, devraient s'en trouver supprimées* » (circulaire du 29 avril 1977).

Ces objectifs et les mesures qui en découlent rejoignent les initiatives relatives à la valorisation du travail manuel et prolongent apparemment les efforts séculaires qui, des Encyclopédistes aux défenseurs actuels de l'« Humanisme technique », en passant par les écrivains sociaux du XIX^e siècle, ont contribué à réhabiliter les différentes activités professionnelles sur les plans intellectuel, affectif et moral.

Ces efforts et les préjugés ou les stéréotypes auxquels ils se sont constamment heurtés éclairent, pour une part, la situation faite aujourd'hui à l'enseignement technique.

Mais la référence à l'histoire ne saurait dispenser d'une étude directe (du contexte actuel et d'une explication des fonctions économique (adaptation aux nécessités de la production), sociale (reproduction des stratifications et hiérarchies) et idéologique (développement d'une « mentalité industrielle ») que sont censés remplir les différents secteurs et degrés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. L'analyse de ces fonctions, qui a retenu l'attention des sociologues, notamment au cours des dernières années, n'épuise pas l'étude des effets imputables à l'enseignement. En d'autres termes, si l'école reproduit le système économique et social dont elle procède, on peut aussi penser qu'elle produit, mais à plus ou moins long terme, les forces susceptibles de remettre en question ce système.

De toute façon, l'approfondissement de cette analyse nécessite la prise en considération, à côté de l'histoire et de la sociologie, de thèmes proprement psychologiques.

A ce propos, la circulaire consacrée à l'éducation manuelle et technique dans les collèges, propose une notion nouvelle, celle d'« *intelligence de l'action* ». Cette forme d'intelligence serait caractérisée, entre autres, par la saisie globale, intuitive, d'un objet, la mise en œuvre de capacités sensori-motrices, la maîtrise de l'espace, la conscience de l'effort, etc. On la décèlerait chez certains élèves qui réussissent parfaitement des épreuves non verbales mais qui échouent dans des disciplines liées à la maîtrise du langage.

Ces propos nous ramènent aux distinctions naguère établies entre les « esprits concrets » et les « esprits conceptuels ». Certes, il n'est apparemment plus question, comme ce fut le cas il y a quelques années, de justifier les exigences du Plan ou de légitimer le système des filières par l'existence de pourcentages déterminés d'esprits « naturellement » voués à tel ou tel type de formation. Mais la référence exclusive à une psychologie sommaire permet toutes les confusions et peut cautionner n'importe quel dispositif de sélection sociale. En effet, le statut de « *l'intelligence et de l'action* » est pour le moins ambigu. S'agit-il d'une « cause », d'un « facteur » propre à déterminer l'orientation vers les formations techniques ? Faut-il y voir le reflet des conditions de vie passées et actuelles de l'élève ? D'une manière plus probable, la notion d'intelligence de l'action ne sert-elle pas à justifier idéologiquement la relation, constamment vérifiée, entre l'origine sociale de l'élève et son orientation scolaire et professionnelle ?

Cette justification pourrait prendre appui sur un autre passage de la même circulaire : « *On ajoutera que cette forme d'intelligence [l'intelligence de l'action] est d'un intérêt particulier pour les jeunes élèves de dix-treize ans dont l'évolution mentale n'a pas encore dépassé le « stade concret »*. Le flou terminologique est sans doute en partie responsable de la correspondance hâtivement établie entre les catégories d'une typologie contestable et les étapes du développement psychologique. En d'autres termes, on tend à confondre la diversité, qui fait elle-même problème, des formes d'intelligence, avec la hiérarchie, proposée par les spécialistes de la psychologie génétique, entre la pensée « opératoire » qui s'affirmerait à partir de sept-huit ans et la pensée formelle

qui émergerait à partir de onzedouze ans. Une telle confusion peut légitimer certaines pratiques discriminatives. Les élèves « concrets » et, de ce fait, « naturellement » voués aux formations courtes, souffriraient, de surcroît, d'un certain retard par rapport à leurs camarades qui seraient prédisposés, grâce à la forme de leur intelligence, au maniement des symboles verbaux ou numériques.

On est alors en droit de s'interroger sur la portée réelle de la campagne de valorisation du travail manuel et sur l'ambiguïté des objectifs de l'éducation manuelle et technique dans les collèges.

Est-ce à dire que toute innovation soit vouée à l'échec et qu'on doive renoncer à organiser une initiation dont la double finalité serait d'instituer les bases d'une orientation « positive » vers l'enseignement technique et d'élargir l'horizon culturel des enfants et des adolescents ?

La réponse à une telle question est subordonnée à deux ordres de conditions. D'une part, on ne saurait « mettre entre parenthèses » le contexte général dont il a été déjà question ni les modalités concrètes de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'accueil des jeunes dans le monde du travail. D'autre part, l'initiation et l'enseignement technique ne peuvent contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'élève que si l'on tourne préa-

lablement le dos à une psychologie simpliste qui se borne à catégoriser ou à étiqueter les individus et les activités scolaires ou professionnelles.

A ce propos, l'observation des comportements de l'élève face à l'objet technique révèle, entre autres, que l'approche rationnelle, dominée par un projet et une méthode, alterne, dans des rapports souvent conflictuels, avec la démarche tâtonnante et intuitive — *La pensée sauvage*, selon Claude Lévi-Strauss — qui sous-tend le travail du bricoleur (3).

D'une manière plus générale, l'activité technique la plus modeste, outre qu'elle procède à l'intériorisation de l'expérience accumulée par l'espèce humaine, implique, tant dans sa phase préparatoire que dans les tâches d'exécution et de contrôle, non seulement l'utilisation de connaissances mathématiques et scientifiques, mais aussi la mise en œuvre de véritables processus intellectuels comme l'analyse et la hiérarchisation des données du problème ou le choix raisonné d'une méthode, sans parler des opérations sur les symboles (lecture d'un dessin).

Quels sont alors l'intérêt et la portée des distinctions habituellement admises entre la formation générale et l'apprentissage professionnel, entre la classe et l'atelier dans un établissement technique ? Ces distinctions tiennent-elles aux formes d'expression et à la qualité ou au niveau des

activités intellectuelles en jeu dans les deux situations ? Ne faudrait-il pas plutôt les imputer aux différences d'environnement pédagogique, et aux facteurs d'attitude et de motivation, associés aux tâches proposées respectivement en classe et à l'atelier ?

En outre, les apprentissages professionnels ne peuvent-ils pas, compte tenu de la pluralité des dimensions (historique, scientifique, esthétique...) de l'objet technique, répondre aux exigences d'une véritable formation générale ?

Bref, à l'opposition globale entre activités intellectuelles et activités manuelles, il conviendrait peut-être de substituer la distinction entre des tâches impliquant l'initiative, la réflexion, la conception et des tâches routinières de simple exécution, les unes et les autres pouvant coexister, selon des dosages variables, dans les divers secteurs de la vie scolaire et professionnelle. Mais cette nouvelle différenciation renvoie aux nécessités de la division sociale du travail avec, d'une part, ceux qui conçoivent, décident et contrôlent et, d'autre part, ceux qui exécutent.

Cette division et les mécanismes qui tendent à l'entretenir ou à la reproduire limitent, tout au moins dans l'immédiat, les effets des diverses mesures qui pourraient être prises au seul plan pédagogique.

Faut-il pour autant céder à un sentiment d'impuissance et sous-estimer ce que représente, par rapport à l'apprentissage sur le tas, l'institution d'un réseau d'écoles techniques ? Doit-on tenir pour négligeable la portée de la formation, à la fois scolaire et professionnelle, dont bénéficient les adolescents, en nombre sans doute insuffisant, qui fréquentent ces écoles ?

La qualité de cette formation dépend, pour une part, de la maîtrise, par le professeur, des techniques pédagogiques et des efforts entrepris pour mieux coordonner les enseignements scolaires et professionnels.

Au-delà de cette maîtrise et de ces efforts, il importe, quelle que soit l'importance des déterminismes économiques et sociaux qui pèsent

un livre indispensable

Publié sous la direction d'Antoine Léon, un nouvel ouvrage — collectif comme les précédents — vient de sortir dans la collection « Science de l'éducation — Questions-réponses sur... » aux Editions sociales françaises : **Questions-réponses sur l'enseignement court** (200 p., 61 F).

L'histoire, les objectifs et les structures de l'enseignement technique court, l'orientation vers cet enseignement, la vie au CET, aussi bien pour les professeurs que pour les élèves, la pédagogie dans ces établissements (contenus, méthodes, examens), le rôle des entreprises et l'avenir des élèves, jalonnent ce parcours toujours vivant et toujours précis. Dans une conclusion à la fois synthétique et prospective, Antoine Léon construit très clairement l'état actuel des problèmes.

Ouvrage pratique, informatif, mais aussi sans concessions théoriques, qui a le mérite rarissime d'ouvrir un débat dans lequel chaque enseignant se trouve partie prenante. Autour de ce thème central, s'articulent presque toutes les questions éducatives contemporaines.

L. P.

sur le fonctionnement du système éducatif, que l'enseignant puisse analyser ce système dans toutes ses dimensions et saisir la multiplicité des conditions et des facteurs qui éclairent et expliquent les comportements des élèves.

Une telle analyse devrait le conduire, d'une part, à rejeter toute interprétation unilatérale de ces comportements et à mettre en cause toute mesure hâtive ou commode de sélection, d'autre part, à concevoir, dans le cadre d'une équipe éducative, des solutions pédagogiques originales et subordonnées à des finalités clairement explicitées.

On comprend alors l'intérêt que pourrait présenter, pour les professeurs de l'enseignement technique, comme pour les maîtres chargés de l'éducation manuelle et technique dans les collèges (PEGC - section XIII), une formation solide en sciences humaines ou en sciences de l'éducation.

On doit reconnaître, à ce propos, que les instructions relatives à la formation des PEGC-section XIII prévoient, pour les élèves-professeurs, un complément de culture comportant les sciences expérimentales, la biologie et les sciences humaines.

Mais on ne manquera pas de s'étonner en relevant, dans le document officiel (4) qui présente ces instructions, la déclaration suivante du ministre alors en exercice : « *Quand les sciences humaines auront percé tous les secrets de l'apprentissage, l'éducation risquera fort de devenir une science exacte de la manipulation : notre ignorance est peut-être une dernière protection de la liberté, celle des enfants et celle de leurs éducateurs.* »

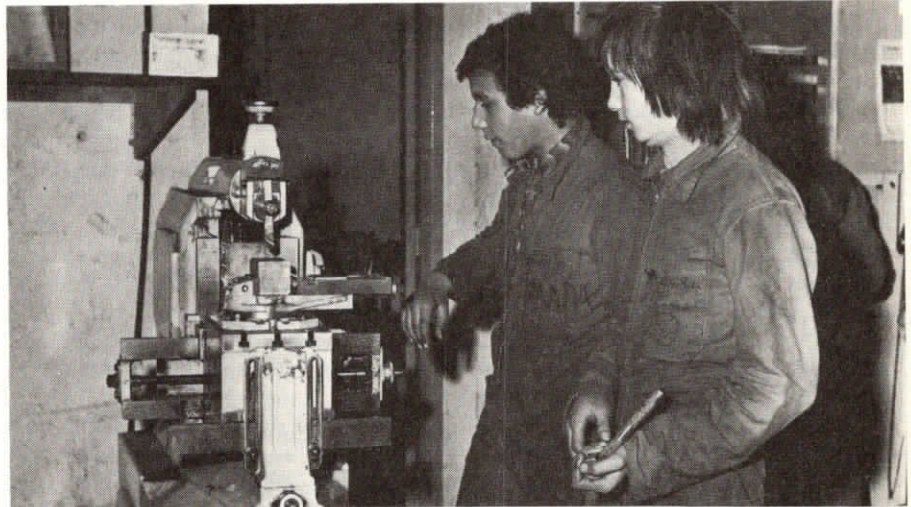
Antoine Léon

(1) Le courrier de l'Éducation, n° 55 du 12 septembre 1977.

(2) Questions-réponses sur l'enseignement technique court, p. 20 (ESF, 1978).

(3) A. Léon, Formation générale et apprentissage du métier (PUF, 1965).

(4) Le courrier de l'Éducation, n° 67 du 13 mars 1978.



dans l'atelier de la réforme

« Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation.

Cette formation scolaire est obligatoire entre six et seize ans. Elle favorise l'épanouissement de l'enfant, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle

et à l'exercice de ses responsabilités d'homme et de citoyen.

Elle constitue la base de l'éducation permanente.

Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions.

Pour favoriser l'égalité des chances,

des dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire.

Ces dispositions assurent la gratuité de l'enseignement durant la période de scolarité obligatoire.

L'Etat garantit le respect de la personnalité de l'enfant et de l'action éducative des familles. »

(loi n° 75-620 — Article 1^{er})

LE 11 JUILLET 1975 sous le n° 75-620, la réforme est devenue loi et ce n'est pas la formulation de son premier article qui a provoqué les oppositions que l'on sait, mais bien, sous le vernis des termes, ce que l'ensemble de cette réforme laisse de possible à l'interprétation et par conséquent à l'application. Comme le prouvent les premières rencontres entre les usagers, c'est-à-dire les

fédérations de parents, les syndicats, et le nouveau ministre de l'Éducation, la loi existe, il va bien falloir pour les uns et les autres s'en accommoder... Les négociations, les oppositions, joueront sur les aménagements que le nouveau ministre a d'ores et déjà déclarés « nécessaires ». Bien entendu, l'enseignement technique est particulièrement concerné et pas seulement par les

passages très généraux que nous signalons en gras dans ce premier article de la Loi relative à l'éducation. Les deux mesures concrètes entrées en application cette année sont l'introduction de l'éducation manuelle et technique dans toutes les classes de sixième et la transformation des collèges d'enseignement technique (CET) en lycées d'enseignement professionnel (LEP).

Au terme de cette première année, qu'en est-il exactement de l'application de ces mesures ? Où en sont les autres modalités de la réforme, directement liées à ces premières décisions ? Comment les responsables du ministère chargés de faire voguer le navire-réforme parmi les décrets et circulaires perçoivent-ils les ondes de fond de la base ? Bref, comment, du point de vue officiel, cette réforme du système éducatif se met-elle en place pour ce qui concerne l'enseignement technique ?

Essayons de faire le point, mais ne nous leurrions pas. Comme le dit André Bruyère, adjoint au directeur général de la Programmation et de la Coordination, « *il s'agit d'une vue prospective plutôt que d'un bilan, car le second cycle court ne sera pas touché par ces mesures avant 1981* ». C'est en effet à cette date qu'arrivera au lycée la première vague de jeunes qui auront eu, durant leurs quatre années de collège, l'éducation manuelle et technique, et l'on considère au ministère que c'est alors seulement que l'enseignement technique court sera fondamentalement touché.

l'éducation manuelle et technique

« *L'univers technologique est très bien ressenti, il y a une saine réaction à la base, c'est une idée accueillie avec faveur.* » Ces quelques réflexions d'André Joly, chargé de mission d'inspection générale auprès de la direction des Collèges et responsable de l'application de l'éducation manuelle et technique,

montrent l'optimisme avec lequel on aborde ce problème dans les sphères ministérielles : à la clé de ce constat, le fait que le Service des études informatiques et statistiques peut affirmer, après enquête, que 90 % des heures de cette nouvelle discipline sont effectivement faites, notamment par 64,6 % de professeurs de la discipline et 25,6 % par des professeurs d'une autre discipline.

Avec des crédits d'équipement pour les ateliers complémentaires s'élevant en 1976 et 1977 à 77 800 000 F, et à 30 600 000 F pour le premier semestre 1978, avec des crédits spécifiques aux classes de sixième se montant pour 1977 à 8 500 000 F, avec des crédits de fonctionnement qui se sont chiffrés à 4 900 000 F en 1977 et sont évalués à 6 000 000 F pour le premier semestre 1978, les responsables du ministère s'estiment satisfaits. Le nombre d'ateliers se chiffrant à 651, auxquels 308 s'ajouteront au premier semestre 1978, on considère, compte tenu que les ateliers ne sont pas indispensables pour l'éducation manuelle et technique en classes de sixième et cinquième, que le Plan d'action prioritaire, qui en prévoit 3 060, sera atteint. André Joly souligne tout de même un petit retard pris en 1977, dû au manque de clarté des règles de financement pour les collectivités locales, notamment sur la question des terrains, et le fait aussi que les régions hésitaient à s'engager immédiatement pour des réalisations qui devaient être opérationnelles dans seulement deux à trois ans, c'est-à-dire quand la classe de quatrième sera atteinte par la réforme.

Au chapitre des professeurs, même optimisme affiché. Cette année 4 500 à 5 000 d'entre eux auront participé à un stage de formation de six semaines et 750 à un stage de seize semaines. Pour l'an prochain, on prévoit que ce dernier sera suivi par près de 2 000 enseignants. Le stage de six semaines, qui comporte une approche des activités du tronc commun, des données techniques de démontage-

remontage et de fabrication, devrait être une incitation pour les enseignants à entreprendre le stage de seize semaines.

Ces chiffres posés, il convient de rappeler la teneur de la loi dont « *l'idée fondamentale*, comme le rappelle Jean Saurel, directeur des Lycées au ministère de l'Éducation, *est avant tout la loi du collège unique* ». L'éducation manuelle et technique est obligatoire durant les deux premières années du premier cycle — c'est-à-dire les classes de sixième et cinquième —, baptisées cycle d'observation, et optionnelle durant les deux suivantes — classes de quatrième et troisième — qui deviennent cycle d'orientation. Ainsi, les élèves, qui auront tous eu cette approche de l'univers technologique en sixième et cinquième, pourront opter pour une ou plusieurs spécialités techniques, lesquelles sont regroupées dans trois grandes familles : techniques d'atelier, bâtiment et service, et collectives. A ce niveau des quatrième et troisième, interviendront des « classes préparatoires » qui pourront être implantées en LEP, mais aussi en CFA ou en école privée, et qui prépareront, comme leur nom l'indique, à l'entrée en formation technique. Ces classes sont actuellement au stade de la réflexion, mais André Bruyère est catégorique pour dire qu'elles entraîneront la disparition des CPPN et des CPA.

Pour André Joly, qui considère que le fait que tous les élèves vont travailler dans tous les domaines représente une rupture sociologique qui n'est pas sans difficultés, « *l'éducation manuelle et technique est tout le contraire de la formation professionnelle telle qu'on l'entend. Ce n'est pas une formation technique, c'est l'ensemble des moyens pour inciter l'enfant à choisir. C'est le contraire d'un dressage* ». Pour lui, il est clair qu'il y a, dans cet enseignement, l'idée sous-jacente d'éducation continue qui se caractérisera par, entre autres, l'étude du comportement et non une notation, une analyse de l'individu face au travail,

une auto-évaluation, une pédagogie de la réussite. « *Nous nous occupons de l'enfant et pas d'une formation* », dit-il. De l'observatoire qu'est la direction des Collèges, on a l'impression d'une prise de conscience des objectifs et méthodes qui étaient derrière les textes : appréhension de l'environnement technologique, mise en jeu de l'intelligence liée à l'action, connaissance des métiers manuels, notamment. Par une connaissance analytique du monde du travail, il s'agira aussi de former des jeunes un peu plus critiques, déclare-t-on à la direction des Collèges. « *Mais la pédagogie par objectifs ne se mettra pas en place du jour au lendemain ; il nous faudra un temps d'incubation d'au moins deux ans pour voir des tendances se préciser* », dit encore André Joly avant de conclure : « *Ce qui est certain, c'est que nous donnerons un autre produit à l'entrée en formation.* »

lycées d'enseignement professionnel

« *Le collège puis le lycée pour tous, voilà la loi* », dit Jean Saurel, qui enregistre pour l'instant le simple changement d'appellation des ex-CET. En réalité, cette première mesure touche concrètement les quelques centaines de CET qui étaient jusque-là annexés à des lycées. Le quart d'entre eux se sont retrouvés intégrés aux lycées auxquels ils étaient annexés, un autre quart a trouvé une autonomie complète en se voyant dotés de chefs d'établissement, et le reste a trouvé une autonomie nuancée avec un conseil d'établissement et un budget propres, mais en gardant la tutelle du directeur de lycée d'annexion. De l'aveu même de Jean Saurel, les lycées n'ont pas toujours apprécié les mesures décidées par les recteurs et le ministère, mais il se refuse à dramatiser.

Pour le directeur des Lycées, la « *modification profonde* » sera celle du passage de la formation au CAP

Philippe, 18 ans

dernière année de BEP ventes

« *Mon père est pâtissier. Il m'a déconseillé de le suivre. C'est vrai, y a des horaires dingues.* » Philippe, dix-huit ans, casque moto (il fait tous les jours 10 km à mobylette) et cheveux bruns coupés à la Juvet, a choisi d'aller dans le technique, mais pas dans cette voie : « *Aucun problème jusqu'en troisième. J'ai fait le concours de l'école hôtelière, je l'ai loupé et je me suis retrouvé ici.* » Après avoir travaillé chez un boucher, il vient de finir un stage dans une grande surface. « *C'est pas gai, mais je m'en fiche, c'est bien payé ; et quand tu débutes dans la vie, tu veux la gagner.* » Il voulait être moniteur d'éducation physique : « *J'ai toujours aimé le sport, mais il n'y a pas de place. Et puis un copain a fait ça par l'armée, c'est dingue, on l'a fait courir très dur sous la pluie, il a attrapé la crève.* »

Il fait ses comptes souvent : « *J'ai 80 F d'argent de poche par mois. C'est pas facile. Le ciné à 16,50 F, la boîte à 30 ; heureusement, avec les filles on partage, et puis parfois elles font la cuisine, car le restaurant c'est cher.* » Inviter les filles « *c'est plutôt démodé et c'est cher* ». Il ne va en « *boîte* » qu'une fois par mois. L'avenir : beaucoup travailler pour gagner beaucoup d'argent.

Christine, 15 ans

première année de CAP couture

« *Je n'ai pas choisi, simplement j'étais trop âgée en troisième. J'avais des problèmes en maths. Je voulais être puéricultrice ; mais, au moment de l'inscription, des copines m'ont dit : puéricultrice c'est très dur. Alors j'ai eu peur et je n'ai pas tenté le concours.* »

— Tu le regrettes maintenant ?
— *Je vais tout faire pour sortir de la couture. Je garde des enfants pour avoir de l'argent. Ce sont mes parents (père chauffeur-livreur, mère au chômage) qui ont choisi couture.* »

de trois en deux ans, mesure qui forme un tout avec les classes préparatoires de la scolarité des collèges, dont l'article 2 du décret n° 76-1303 dit clairement : « *Les options offertes dans les classes préparatoires rattachées aux établissements de formation professionnelle sont exclusivement de caractère pré-professionnel ; les activités relevant de l'éducation manuelle et technique pourront être adaptées en conséquence.* » Ce qui signifie que les élèves de ces classes devront prendre tout leur enseignement optionnel en pré-professionnel.

On sait déjà, et on pourra le lire par ailleurs, les protestations que soulève cette mesure des CAP en deux ans, mais Jean Saurel précise : « *Si l'on admet que la clientèle des CAP sera issue de ces classes préparatoires qui recruteront au niveau des quatrième et troisième et où l'on fera de dix à douze heures hebdomadaires en pré-professionnel, on rejoint l'esprit de la loi Haby qui voulait que le CAP soit fait par tout le monde après la classe de troisième. D'ailleurs, il y a déjà des gens qui préparent le CAP en deux ans justement après la troisième.* »

Toutefois, le directeur des Lycées tient à souligner la souplesse de la formule, tout comme la souplesse d'application de cette mesure : « *La modification du CAP n'est pas encore fixée et l'article 25 du décret n° 76-1304 confirme cette souplesse puisqu'il stipule : « Les dispositions du présent décret peuvent être mises en application par arrêté du ministre de l'Éducation à partir de la rentrée scolaire 1977. »*

La modification d'appellation des établissements étant théorique pour l'instant, il n'y avait pas lieu, aux yeux du directeur des Lycées, de donner des moyens nouveaux. Les crédits pédagogiques ne sont pas modifiés. Par ailleurs la question des adjoints, que réclament les nouveaux proviseurs de LEP, est un « *élément à examiner* ». Mais, au-delà de ces considérations administratives, se pose le problème de

L'EDUCATION MANUELLE & TECHNIQUE CHEZ BORDAS

NOUVEAUTÉS 78

UN OUVRAGE PRATIQUE

PETITES FABRICATIONS 6^e - 5^e

par Mmes GUIFFRAY et VAIRON,
M. CORNEC, Professeurs E. M. T.
96 pages environ, 21 x 29,7
PARUTION EN JUIN

Ce fascicule propose une série de petites fabrications permettant aux élèves de 6^e et 5^e d'atteindre les objectifs déterminés par les nouveaux programmes de l'Education Manuelle et Technique.

- L'ensemble de ces petites fabrications peut être exécuté sans locaux spécifiques et avec un minimum d'outillage spécialisé et de matériaux.
- Chaque objet répond aux critères définis par les Instructions officielles : utilité, simplicité, modernité (exemple : fabrication de porte-blocs, sous-mains, classeurs, coussins...).

Ce nouvel ouvrage est d'une utilisation souple pour le professeur qui pourra choisir, dans chaque groupe d'activités, les fabrications et les exercices convenant au niveau de sa classe. Il trouvera, en outre, dans le livre du professeur des explications et exploitations pédagogiques complémentaires.

PROBLEMES CONCRETS D'EDUCATION MANUELLE ET TECHNIQUE pour la classe de 5^e

par une équipe de professeurs
animés par Mme BEHM

26 fiches de manipulations
et d'exercices ayant été expérimentées
auprès des élèves, format 21 x 29,7,
broché. PARUTION RENTREE 78

Conformément aux instructions officielles, les exercices proposés dans l'ouvrage "se présentent sous forme de problèmes à résoudre à partir de données concrètes ou semi-concrètes (schémas, dessins)". Leur complexité croissante permet aux élèves d'accéder progressivement à un niveau plus conceptuel. Avec livret d'accompagnement (à paraître).

RAPPEL :

PROBLEMES CONCRETS D'EDUCATION MANUELLE ET TECHNIQUE pour la classe de 6^e

29 fiches de manipulations
et d'exercices, format 21 x 29,7,
broché 11 F

Bordas

Relations Scolaires et Universitaires
37, rue Boulard, 75680 Paris Cedex 14

le technique et la réforme

la formation. Jean Saurel estime, par exemple, qu'il faudra peut-être repenser complètement des formations en passerelle, mais cela ne pourra se faire tant que la structure du second cycle long n'aura pas été définie.

Il reste qu'à la direction des Lycées, comme à celle des Collèges, on pense que la possibilité des options au collège doit faire prendre conscience aux jeunes et aux parents que ce n'est pas dégradant de travailler de ses mains, et que les jeunes seront particulièrement sensibles à cette démarche, les parents et les enseignants ayant des idées plus arrêtées. Jean Saurel est catégorique : « L'enseignement technique n'est pas bien vu parce que l'on ne sait pas ce que l'on y fait. » En tout cas, il lui paraît évident que « les jeunes ne fuient pas le système éducatif pour les enseignements technologiques, mais surtout parce qu'ils n'aiment pas les enseignements généraux. Si les élèves ont une formation qui les rebute moins que par le passé, surtout lorsqu'ils sont en situation difficile, la réforme sera bénéfique ». Et d'ajouter en forme de conclusion : « Il y a un effort à faire pour faire connaître les enseignements techniques du public. Mais ce n'est pas un texte qui suffira à faire changer les mentalités du jour au lendemain. »

changer

les mentalités

Cet aspect du changement des mentalités est avancé également par André Bruyère, que ce soit au niveau du technique, du travail manuel, du travail féminin industriel ou de ce qu'il appelle les « méfiances réciproques » des enseignants envers le patronat et des patrons envers l'éducation. Cela dit, il apparaît évident à la direction générale de la Programmation et de la Coordination que les nouvelles mesures d'éducation manuelle et technique et d'options technologiques intégrées et raccor-

dées à un tronc commun seront à même de commencer un gommage des barrières entre enseignements général et technique. Pour André Bruyère, cette orientation et cette observation continues éviteront à l'élève de s'enfermer irrémédiablement. « L'objectif, dit-il, n'est plus seulement l'ouverture de l'école, mais bien l'entrée du monde extérieur à l'école. »

André Bruyère affirme qu'une évolution indiscutable est en train de se faire et qu'elle se fait grâce aux efforts entrepris pour le développement des lycées techniques et dans les sections techniques de lycées. Si « tout n'est pas gagné », il considère que la réalité des choses a obligé les gens à comprendre, et le fait que les jeunes techniciens soient moins touchés par la crise n'y est pas étranger.

Mais, pour lui aussi, le gommage des frontières passe par une plus grande souplesse au niveau des passerelles qu'il faudra organiser. Jusque-là, les premières tentatives d'adaptation pour les titulaires de BEP ont donné généralement de bons résultats, ce qui n'est pas le cas des secondes spéciales pour les titulaires de CAP qui voulaient reprendre une formation supérieure — il faut tout de même rappeler que c'est un infime pourcentage qui profite de ces formules. A son avis, ce sont des passerelles à conserver, mais à côté desquelles il faut, à l'issue de la troisième, proposer des voies à rythmes différents, à contenus différents, à pédagogies différentes, car il dit aussi : « Les passerelles ne sont que des pis-aller. » Tout comme il ne se fait pas d'illusion sur l'ouverture des grandes écoles aux bacheliers techniciens, il constate que « l'on aurait très bien pu se passer du baccalauréat de technicien, si les gens avaient été raisonnables dans ce pays », ce qui rejoint là encore le problème des mentalités et qui, bien sûr, laisse entrevoir ce qu'aurait pu être un système de formation sans examens. « Ce qui est inquiétant, dit André Bruyère, ce sont ces 200 000 gosses

qui ne vont ni en CFA, ni en LEP, qui ne vont nulle part. » Pour y remédier, il propose des formules de perfectionnement avec des dispositifs beaucoup plus souples, plus perméables que ceux que nous connaissons, des filières de formation beaucoup plus diversifiées. Bref, un système différent du système scolaire et moins contraignant que l'apprentissage : « Mais cette nécessaire diversification des modes de formation ne veut pas dire que n'importe qui puisse faire n'importe quoi. Il faut que l'apprentissage soit aussi une voie contrôlée comme les autres par l'Education. »

Ce contrôle de l'apprentissage, très discuté au ministère, André Bruyère affirme qu'il l'assume pleinement dans les 487 CFA, même si les 140 inspecteurs dont il dispose lui paraissent être encore insuffisants. Ce qui lui paraît autrement important, et nécessiter bien davantage de contrôle, c'est le travail des jeunes dans les entreprises. Le problème de ces postes d'inspecteurs n'est pas celui des moyens, mais bien de compétence et de qualification pour ces recrutements.

Bien entendu, il y a, dans toute cette stratégie de formation, des liens indéniables avec la promotion du travail manuel qui a « du bon et du mauvais » car « la seule possibilité de promotion que l'on offre aux manuels, c'est de ne plus être manuels ». Personne ne contredira André Bruyère quand il déclare en conclusion : « Les enseignants doivent être formés et bien formés si l'on veut que ce technique ne soit pas un bricolage. »

On peut le constater, ceux qui sont chargés de faire appliquer les modifications timides pour l'enseignement technique font preuve d'un bel optimisme. Mais, on le voit aussi, les vraies questions, les vrais problèmes ne sont finalement qu'effleurés. Les mentalités n'ont-elles pas tendance à devenir un alibi ? Et a-t-on vraiment fait quelque chose, jusque-là, pour les voir se modifier ?

Maurice Guillot

une mise en place



progressive

LE LYCEE d'enseignement professionnel de Décines-Charpieu a ouvert ses portes à la rentrée 1977. Financé par le conseil régional et ayant eu pour maître d'œuvre la communauté urbaine de Lyon, cet établissement fut bien accueilli, c'est le moins que l'on puisse dire, par la commune et les cités limitrophes. Il était en effet demandé depuis longtemps, tout comme le lycée qui vient d'être réouvert à Décines également.

La création d'un LEP n'a pas réglé tous les problèmes existant dans la « couronne » lyonnaise en matière d'accueil scolaire. Bron, Meyzieu, Vénissieux ont été les parents pauvres et Vaux-en-Velin, qui a connu une expansion foudroyante ces dernières années, comptabilise actuellement 60 000 habitants, quatre CES, mais pas un établissement de second cycle. Villeurbanne, toute proche, en était certes pourvue, mais les prévisions furent bien vite dépassées. Et le nouveau lycée de Décines ainsi que le LEP apportèrent quelques améliorations sensibles...

Reste le problème des trajets que

doivent souvent effectuer les élèves. Les enfants de la couronne lyonnaise ne sont pas privilégiés non plus à ce niveau, et ceux du LEP de Décines mettent une heure et demi environ pour se rendre au cours s'ils viennent de Vénissieux ou de Bron en utilisant les « bus ». La « journée scolaire » en est allongée d'autant...

Dernier particularisme de ce lycée d'enseignement professionnel : son secteur scolaire s'étend jusqu'à Pont-de-Chéruy, ce qui lui permet d'accueillir des enfants de l'Isère, c'est-à-dire d'une autre académie...

Le LEP assure des préparations de CAP en trois ans (après classe de cinquième normale et allégée, et quatrième aménagée CPPN) et de BEP en deux ans (après classe de troisième normale ou aménagée).

Dans le premier cas, les formations de mécanicien-ajusteur, mécanicien-tourneur et mécanicien-fraiseur sont proposées avec une première année commune de mécanique générale. Une dernière section de mécanicien-réparateur en cycles et motocycles, n'existant en France qu'à

Christian, 18 ans

première année de BEP mécanicien-monteur

Christian est arrivé d'une classe de seconde T 1. « Je n'étais pas assez fort en maths, dit-il. Jusqu'en troisième, ça allait encore mais, à partir de la seconde, le rythme de travail change totalement et je n'ai plus pu suivre. Je ne travaillais pas assez chez moi et j'ai été viré. Comme j'aimais la mécanique, j'ai cherché autre chose. Aujourd'hui, je suis satisfait de l'enseignement donné ; de plus, nous sommes une classe relativement peu nombreuse. »

Les parents de Christian (mère secrétaire, père employé) l'ont aidé à trouver sa nouvelle voie.

Patrick, 19 ans

première année de BEP électromécanicien

Patrick, qui vient d'une classe de première F 2, pensait aller jusqu'en terminale puis en IUT : « Mais je n'ai pas assez travaillé et, lorsque je me suis rendu compte que je ne pourrais plus suivre, j'ai préféré partir. Je voulais entrer tout de suite dans la vie active, mais mon père a exigé que je passe au moins un BEP... Et je me rends compte maintenant qu'il est absolument impossible de faire quoi que ce soit en ayant seulement une année d'électronique ; on n'a pas assez de technique. Il ne faut pas croire non plus qu'on peut tout faire avec un bac. Je pense maintenant qu'il vaut mieux avoir un diplôme spécialisé. »

Après son BEP d'électromécanicien, Patrick pense poursuivre en électronique. Finalement, il ne regrette pas d'avoir changé de « trajet scolaire ».

Luis, 17 ans

première année de BEP électromécanicien

Luis, de nationalité espagnole, à la fin d'une classe de troisième normale, a lui-même refusé de passer en seconde : il ne se sentait pas capable d'aller plus loin et il préférait travailler manuellement. Entré en première année dans la section électricité, il opte aujourd'hui pour le BEP d'électromécanicien. Sa journée de travail se partage entre les séances d'atelier et les heures d'enseignement général.

Luis est satisfait. Ses parents (père ferrailleur, mère sans profession) le sont aussi ; ils préféreraient pourtant, au départ, le voir poursuivre des études secondaires.

cinq exemplaires, a été ouverte également, mais uniquement avec recrutement sur le département du Rhône.

En BEP, sont proposées les sections de mécanicien-monteur, électrotechnique option électromécanicien, et électrotechnique avec option électricien équipement. Cette dernière section, nouvelle également, n'existe qu'en trois exemplaires dans l'académie du Rhône.

Le LEP n'ayant pas d'internat, il a bien fallu résoudre certains graves problèmes d'hébergement. Avec le concours des municipalités de Décines et Meyzieu, M. Chamoux, principal de l'établissement, a organisé une sorte « d'accueil » chez l'habitant. Cette formule a permis à une douzaine d'élèves de trouver l'hébergement indispensable : « C'est là, précise M. Chamoux, un système que j'espère étendre. En effet, si nous élargissons l'aire de recrutement des élèves, nous faciliterons également les possibilités des débouchés. »

Ouvert à la rentrée 1977, avec 190 élèves, le LEP n'a pas connu un démarrage difficile sur le plan scolaire. L'effectif sera doublé l'an prochain et devrait atteindre 550 élèves environ la troisième année. Pour M. Chamoux, ancien directeur du CET de Villefranche-sur-Saône, ce lancement d'un établissement est bien entendu fort intéressant à vivre. Mais lorsqu'on lui demande ce que la réforme, et la transformation de CET en LEP, a changé, il avoue volontiers ne pas encore pouvoir faire de bilan : « La réforme ne nous a pas encore atteints. L'orientation s'est faite dans les mêmes conditions cette année, et nous ne savons pas ce que l'année scolaire suivante nous réservera. Tous les élèves suivront normalement leur scolarité jusqu'en troisième, puis ils seront orientés sur le plan professionnel ou vers la vie active. Cela peut être une bonne chose, car, plus vieux d'une ou deux années, les élèves peuvent avoir un meilleur niveau et surtout de meilleures motivations que lorsqu'ils arrivent chez nous en sortant de cin-

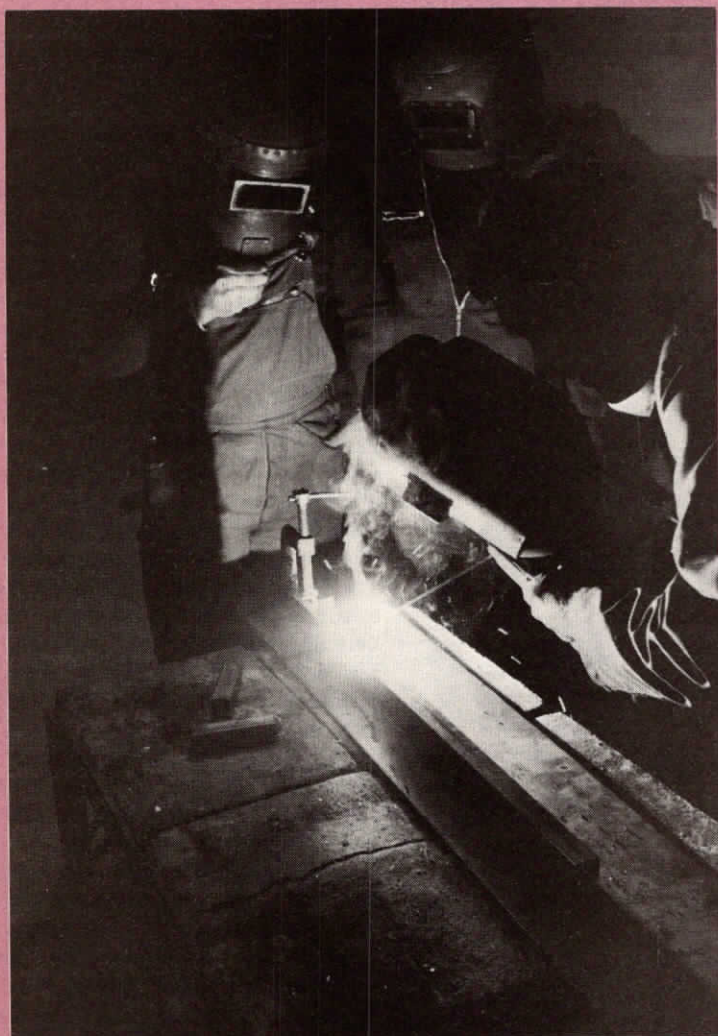
quième... Dans la section motocycles notamment, nous aurions des élèves plus conscients des responsabilités qui leur incomberont dès leur entrée dans le monde du travail.

» Reste l'aspect inquiétant de cette réforme : un certain nombre de ces élèves, qui pouvaient trouver jusqu'à présent un accueil scolaire leur permettant de préparer un métier, risquant bien de ne plus rien trouver du tout. Et il n'est pas sûr qu'ils réussissent mieux du côté de l'apprentissage... Si je suis, à priori, favorable à cette réforme, je pense qu'il faudrait de toute manière garder certaines formations en trois ans. Dans certaines spécialités, apprendre un métier en deux années est réellement trop court ! »

Sur le plan administratif, se posera également le problème de l'ouverture de postes. « Pour notre part, précise encore M. Chamoux, la dotation de postes prévue pour la rentrée 1978 nous satisfait. Certes, nous faisons sans doute des jaloux, et reconnaissons que notre statut d'établissement neuf nous privilégie. Par contre, nous avons commencé l'année 1977 sans professeur d'éducation physique. La construction d'un gymnase est prévue, mais les élèves l'attendent avec impatience ; le manque d'heures de plein-air est un handicap ressenti par tous de façon aiguë. De même nous n'avons rigoureusement rien sur le plan socio-éducatif. Il y a des locaux prévus pour ce foyer, mais ils sont actuellement pratiquement vides. Nous savons que les équipements se réaliseront au fur et à mesure de l'évolution de l'établissement. Tant que celui-ci ne sera pas complet, il y aura des carences, et des incidences sur le plan budgétaire (les charges générales sont les mêmes pour 190 élèves ou pour 550). Mais nous ressentons assez lourdement les pénuries de crédits... »

Au LEP de Décines, l'heure n'est donc pour l'instant qu'aux commentaires...

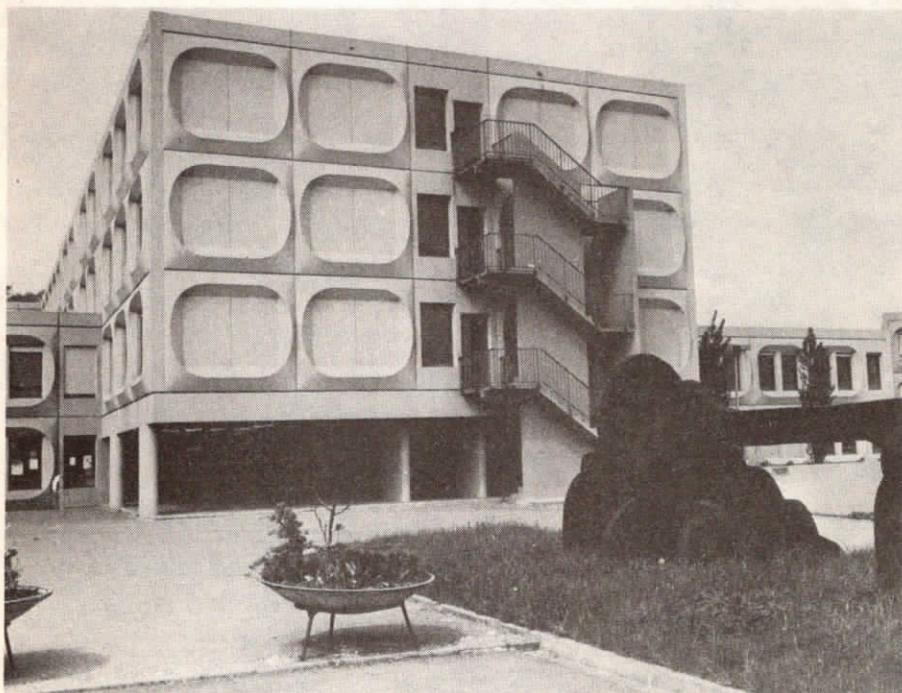
Odile Cimetière



formation du maître à l'apprenti

Formation, formation, formation. Il y a d'abord celle des formateurs dans les six écoles normales d'apprentissage (ENNA). Nous nous sommes rendus dans celle de Villeneuve-d'Ascq, dans le Nord, pour voir comment enseignements général et technique se côtoient sans barrières. Et, si la formation des élèves en LEP est relativement connue, comment s'effectue celle des apprentis dans les centres de formation d'apprentis (CFA) contre lesquels tant d'oppositions s'élèvent ? Quelle ligne pédagogique peut inspirer les organismes à gestion paritaire qui les animent ? C'est ce que nous avons voulu savoir en allant visiter celui de Laon, l'un des quatre-vingt-sept CFA du bâtiment et des travaux publics gérés par le CCCA.

former les formateurs



UNE CONSTRUCTION en cubes ocres, appétissants comme des abricots bien mûrs. Une façade surprenante, alvéolée. C'est une ruche aux mouvements perpétuels, mais bien ordonnée. Là sont formés les futurs professeurs des lycées d'enseignement professionnel de plusieurs départements septentrionaux, mais aussi, pour certaines sections, tels les métiers du livre, de la France entière.

L'Ecole normale nationale d'apprentissage de Lille, ou ENNA — on pourrait dire aussi ENNEP en remplaçant l'« apprentissage » désuet par l'enseignement professionnel —, date de 1967. Hébergée au début, dans des conditions précaires, à l'ombre du lycée technique Baggio, elle vit depuis cinq ans dans ses meubles, à Villeneuve-d'Ascq, aux confins du vieux quartier de Flers et des édifices futuristes de la Ville Nouvelle, qui accueille aussi deux universités lilloises et plusieurs centres de recherche appliquée.

Qui veut entrer dans l'ENNA est tout surpris de se retrouver à l'intérieur du LEP et inversement. Car il y a imbrication quasi totale entre l'Ecole normale et son lycée d'application ; à la limite, seuls ne sont pas communs les bureaux de la direction. Ce vaste établissement aux longs couloirs un peu sombres paraît presque inquiétant aux adolescents, les premiers jours de la rentrée. Mais, construit à l'image des IUT, il leur offre un cadre de travail d'une qualité enviable. La réputation du LEP de Villeneuve-d'Ascq s'étend à travers la région. Les familles et les employeurs n'ont pas l'impression que les élèves servent de cobayes, à leurs corps défendant, aux stagiaires de l'ENNA.

Agrégé de techniques économiques, M. Xavier Ortega a quitté un IUT de la région parisienne pour prendre, en janvier dernier, la direction de l'Ecole normale d'apprentissage, l'une des six qui fonctionnent en France. « Notre ENNA, dit-il, com-

prend onze spécialités, trois d'enseignement général, deux tertiaires, cinq industrielles. Nous n'avons actuellement ni métiers du bois, ni professions féminines, ni carrières de l'hôtellerie. Il nous est possible d'élargir l'éventail, assez rapidement, vers des sections nouvelles, en fonction de l'évolution économique. »

Il n'y a pas d'internat ici. Les stagiaires recrutés par le concours externe sont dits « internés », mais ils logent en ville, où ils peuvent trouver une chambre, avec l'aide de leur Amicale. Ils sont présentement, les deux années confondues, deux cent quatre-vingt-un. Ce nombre coûte un aveu douloureux aux autorités de l'établissement, l'effectif normal d'une ENNA allant de cinq à six cents stagiaires. Celle de Lille avait connu une croissance régulière jusqu'aux environs de 1973, où elle a reçu son maximum : quatre cent quatre-vingts admis au concours d'entrée. Depuis lors, deux facteurs se cumulent pour réduire la fréquentation de l'ENNA de Lille. C'est d'abord la diminution du volume des places mises au concours, et qui affecte l'ensemble des établissements. C'est aussi un préjugé tenace contre le Nord. Beaucoup d'admis originaires d'autres régions ne souhaitent pas y venir, ne serait-ce que pour deux années de formation. Ils veulent surtout éviter de mettre le doigt dans un engrenage qui les pousserait à faire carrière en-deçà de la Loire et hors du Bassin parisien.

Et pourtant, aujourd'hui, sous un joli soleil printanier, l'ENNA de Lille et la contrée ont une mine accueillante...

Si la règle de base est le niveau « bac+2 », il en est des concours de recrutement des professeurs de lycées d'enseignement professionnel comme de tant d'autres concours :

le niveau moyen des candidats est souvent plus élevé. Désormais, dans les sections de lettres, le stagiaire de l'ENNA possède souvent une maîtrise. L'origine et la destination tracent deux profils assez nets. D'une part, celui qui vient de l'université et se dirige vers le professorat d'enseignement général. D'autre part, celui qui bénéficie d'une expérience professionnelle, de durée variable — un à cinq ans selon les cas —, et postule un enseignement industriel. Ce dernier connaît bien déjà le milieu auquel il s'agit de préparer les élèves des LEP.

Aussi, les stages industriels, accomplis dès la première année de formation, profiteront-ils surtout aux anciens étudiants, frais émoulus des universités. Il est important de les mettre rapidement en contact avec le LEP. Très vite, après un « préambule », le stage de « sensibilisation », de quatre à six semaines, disperse les stagiaires dans divers établissements, la plupart étant situés dans l'académie de Lille, bien entendu ; d'autres, selon les spécialités, sont parfois très éloignés.

« Il faut partir à la découverte des élèves, précise M. Ortega. Pour le reste, la première année consiste à rassembler, à consolider les connaissances, à les harmoniser, plus qu'à enseigner des choses inconnues. Les gens viennent d'horizons très divers. La seconde année est celle de l'application. Elle comprend quatorze semaines de stage actif. »

Le LEP intégré à l'Ecole garde, lui, une fonction très particulière. Il permet « l'exercice de la leçon en vraie grandeur ». Une dizaine de doubles salles sont flanquées, en sandwich, de tribunes dissimulées par un miroir sans tain. Le stagiaire fait son cours sans être incommodé par la présence sensible de tiers. Derrière la vitre, phonétiquement isolé, mais ne perdant pas un mot de ce qui est dit de l'autre côté, siège un

aréopage : les professeurs du lycée et de l'ENNA, dont le spécialiste de psychopédagogie, ainsi que les autres stagiaires. La leçon est évidemment suivie d'une discussion critique. « Cet exercice semble dur au départ, reconnaît un stagiaire. Chacun, d'emblée, accepte mal la contestation et pense avoir raison. Mais l'attitude de repulsi de défense ne se prolonge guère. Nous voyons aussi les défauts des autres. Nous retrouvons les nôtres chez eux, et c'est ainsi que nous apprenons, sur le terrain, les règles et les lois de la pédagogie. »

Une fois « débloqué », le stagiaire est d'autant mieux disposé à entendre les observations qu'elles proviennent aussi de professeurs d'autres disciplines. Par exemple, les professeurs de sciences, de dessin, interviendront volontiers pour les leçons d'électricité ou de métaux en feuilles.

Chacun vante l'intérêt du rapprochement entre littéraires et scientifiques d'une part, entre « universitaires » et « professionnels » d'autre part : « Les démarches intellectuelles sont différentes. Nous sommes des déductifs. Ils sont plutôt inductifs. Les professionnels nous apportent énormément. Il naît un certain esprit d'équipe. »

Peut-on affirmer que c'est la fin du clivage dont les CET ont souffert, ceux de l'enseignement général boudant les voisins de l'enseignement pratique, et réciproquement ? Observateur impartial, un professeur diagnostique : « Il reste du chemin à faire ; toutefois, cette séparation paraît aujourd'hui très atténuée, si l'on compare la situation présente avec celle des années 1950. »

Le système pédagogique de l'ENNA favorise un phénomène communautaire. L'Amicale des stagiaires

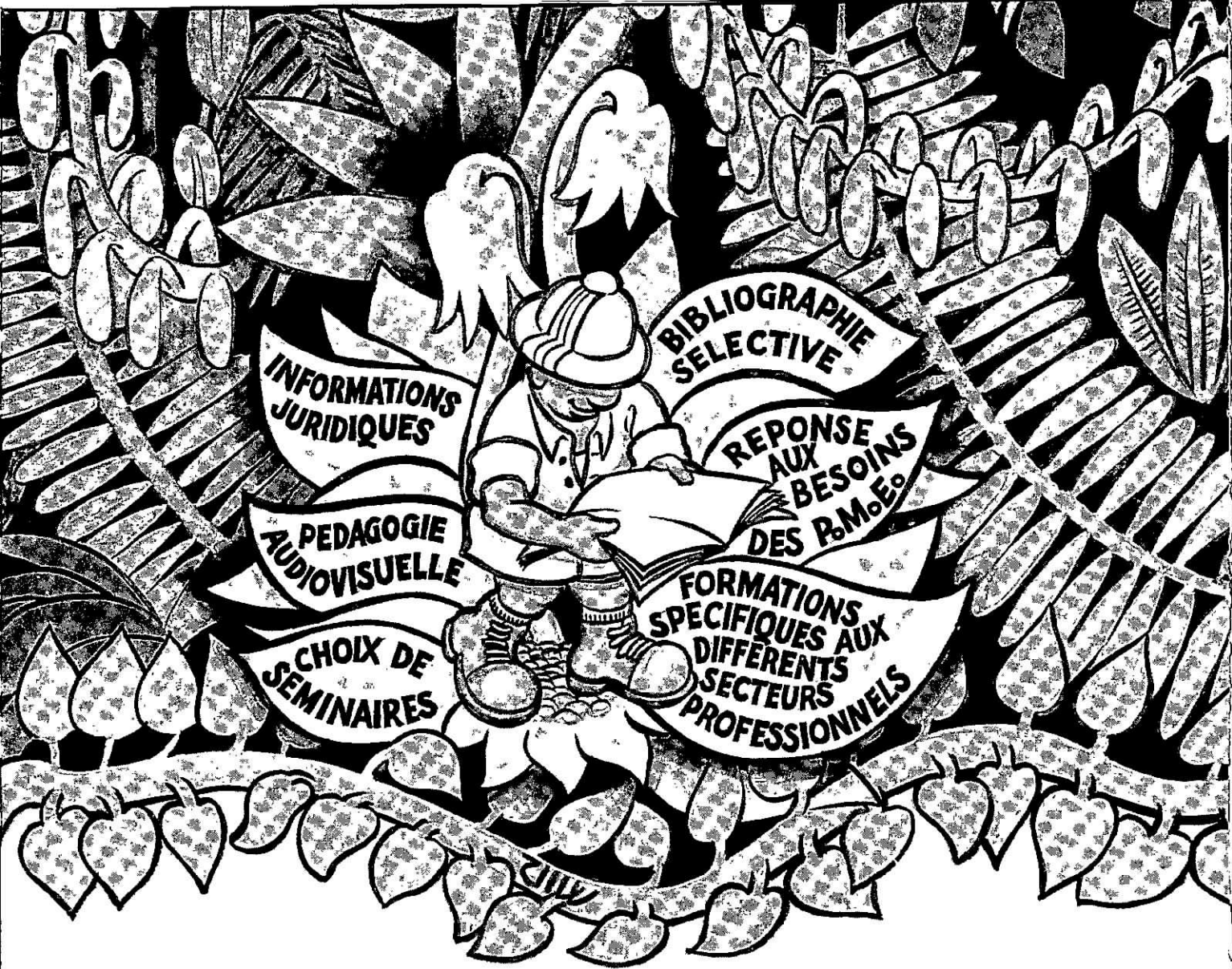
constitue un lieu de rencontre, ne serait-ce qu'en organisant une « soirée TV ». Les nombreuses visites d'usines rapprochent les sections. Dessinateurs et comptables iront ensemble chez Citroën.

Des faits précis réjouissent le directeur : « Les gens des métaux en feuilles avaient besoin de calculer un prix de revient. Remarquable, déjà, que cette notion de coût ait émergé ! Ils sont allés voir les « comptables », puisqu'il existe une section de comptabilité dans l'établissement. Des psychopédagogues et des littéraires ont demandé une initiation en mécanique. Au fond, l'interdisciplinarité s'instaure au niveau des professeurs de l'ENNA. Elle se fait d'elle-même, informelle, par petites touches successives. »

Il est une catégorie de stagiaires dont nous n'avons pas encore parlé : ce sont les « externés », issus en fait du concours interne (alors que les « internés » proviennent du concours externe : oh joies du langage administratif !).

Les stagiaires externés, maîtres auxiliaires, bénéficiant du plan de titularisation, embarrassent les directeurs et les professeurs d'ENNA, soumis, de ce fait, à des complications sans fin. Théoriquement, ces auxiliaires, qui préparent le CAELEP — certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées d'enseignement professionnel — doivent participer à des regroupements d'une semaine, en ENNA, quatre fois en deux ans. Il a été jugé impossible de les « interner », car il aurait fallu recruter de nouveaux auxiliaires aux postes laissés vacants... et la résorption de l'auxiliaariat n'aurait plus été qu'un mirage.

Chaque ENNA possède un nombre mal défini de stagiaires externés, disséminés à travers toutes les ré-



en lisant

la
revue
de la

formation permanente

57, NUMÉROS PARUS DEPUIS JANVIER 1973

soyez informé

des multiples possibilités que vous apporte la Formation Permanente

prenez conscience

de vos besoins propres et de ceux de vos collaborateurs

suivez l'évolution

des méthodes et des actions proposées par les organismes
et les réalisations faites par les entreprises.

Abonnez-vous : 1 an (10 numéros) = 150 F
en retournant ce bon à la Revue de la FORMATION PERMANENTE
28, rue de Trévis - 75009 Paris - Tél. : 246.14.33

Je soussigné,

Nom _____ Prénom _____

Société _____ Fonction _____

Adresse _____ Code postal _____

souscris

Signature : _____



gions de France. L'organisation des regroupements soulève de grandes difficultés. Certains professeurs sont résolument hostiles à ce « *semblant de formation* ». D'autres sont peu disponibles, parce que tirillés entre leurs tâches d'enseignement, la présence dans de multiples jurys, la réception de collègues étrangers qui ne manquent pas d'enquêter sur la manière dont notre pays forme ses professeurs d'enseignement technique. L'ENNA de Lille, en quelques semaines, a reçu des délégations du Québec, d'Espagne, du Gabon, du Maroc, sans compter les Belges, et les Allemands de Munich, familiers de la maison. Ces contacts internationaux sont précieux ; ils aident au décloisonnement. Ils demandent aussi beaucoup de temps.

Le corps enseignant de l'ENNA de Lille ne cache pas qu'il vit « *dans des conditions acrobatiques* ». Son effectif, sur le papier, compte quarante-deux postes. Or, douze d'entre eux ne sont pas pourvus. La raison est analogue à celle qui motive le refus de bon nombre de stagiaires : le manque supposé d'attraits de la région du Nord. Certains enseignements, de ce fait, doivent être assurés par des professeurs de l'université proche.

Malgré tout, l'ENNA peut se flatter d'un apport solide en matière de recherche : « *Nous ne sommes pas, note M. Ortega, une UER des sciences de l'éducation. Ce qui est pratiqué ici, c'est une recherche pédagogique appliquée. Nos professeurs sont très avides de réalisations. Le LEP intégré est l'un des vingt-deux de France où les diplômés sont obtenus par contrôle continu. Les professeurs de l'ENNA ont tenu un grand rôle dans la mise au point du système des unités capitalisables.* »

Les avantages de cette formule apparaissent très sensibles, à la fois pour les élèves, pour les enseignants, amenés à se concerter, et pour l'établissement en général, qui

ne connaît plus les perturbations de fin d'année. La disparition de l'examen ponctuel (sauf cas de repêchage) est-elle susceptible d'être étendue à l'ensemble des établissements techniques ? « *Oui, mais à une condition*, répondent les professeurs de Villeneuve-d'Ascq. *L'usage des unités capitalistes exige une formation continuée pour les enseignants, car ils doivent être « chauffés à blanc ».*

La formation continue : on ne peut manquer d'y penser avec insistance, en visitant une ENNA. Certes, elle n'en est pas totalement absente. L'établissement héberge volontiers des actions, mais discontinues, ponctuelles, dans des disciplines variées, tel le GEREX (Groupe de recherches et d'expériences sur le français). La demande se manifeste : les anciens stagiaires, heureux de leur séjour à l'ENNA, aimeraient y revenir ; les conseillers pédagogiques, qui aiment accueillir les futurs maîtres dans leur classe, sont particulièrement attirés vers l'innovation ; les organisations syndicales, auprès desquelles la formation initiale, dispensée par les ENNA, ne soulève pas de critique, souhaitent vivement une formation continue.

Aux aspirations et aux vœux, l'ENNA répond « présente ». Elle a conscience de représenter un lieu privilégié pour la formation continue, qui ne peut être dissociée de la recherche. Mais l'intervention systématique dans la formation continue des maîtres reste un objectif à terme : dans l'état actuel, l'établissement ne dispose pas des moyens nécessaires en hommes : « *Il faudrait des postes supplémentaires, et nommer déjà des professeurs sur les postes existants ! Nous aimerions aussi organiser des sessions d'information sur le milieu, à l'intention des candidats éventuels aux concours de recrutement.* »

Les stagiaires apprécient les aspects positifs de leur passage à l'ENNA. Autrefois, quand la forma-

tion ne durait qu'un an, on reprochait volontiers au système de ne mettre les futurs professeurs en contact qu'avec des CET d'application, jouissant de conditions de travail et d'équipements améliorés. Désormais, chacun fréquente, en cours de stage, deux ou trois établissements extérieurs : « *On va voir ailleurs, où tout n'est pas toujours rose. Il n'y a plus guère de mauvaises surprises, quand le moment est venu d'occuper le premier poste.* »

Des mouvements revendicatifs rassemblent, à l'occasion, les stagiaires. « *Toujours pour un motif très précis, très réaliste* », nous dit-on. Récemment, les stagiaires d'anglais-lettres ont revendiqué une indemnité spéciale de séjour, non prévue par les textes, avant de partir pour dix semaines en Grande-Bretagne. « *Tempête dans un verre d'eau ?* » Ils ont du moins obtenu satisfaction, le jour où une formulation administrative adéquate fut enfin imaginée.

La « réforme Haby » ne soulève pas d'inquiétude particulière. L'idée d'exercer dans un atelier de collègue est accueillie comme une possibilité de nomination parmi d'autres. On pouvait déjà, hier, exercer en SES (section d'éducation spécialisée). La perspective d'un rétrécissement — de trois à deux ans — de la préparation au CAP avait provoqué une certaine indignation. Celle-ci s'est calmée, dans la mesure où il n'apparaît plus que les « bancs d'essai » du collège pourraient compter comme une année de formation professionnelle.

Reste la question, toujours pendante, de la formation des maîtres. Dans les ENNA, la crainte s'était cristallisée que l'on en vint à séparer les « littéraires » des « professionnels ». La peur s'est apaisée car cette coupure ne semble plus envisagée.

« *Nous tenons beaucoup à la coexistence des différentes disciplines dans la maison, réaffirme M. Ortega. Sinon, tout le monde y perdrait.* »

André Caudron

alternance



« L'apprentissage existe depuis toujours », nous dit André Patrie dans son ouvrage fondamental :

L'apprentissage, une forme d'éducation (Berger-Levrault).

et il précise qu'il

« ne doit être considéré ni comme une panacée, ni comme une impasse.

Il doit rester

l'une des voies de la formation professionnelle ».

Telle est, on s'en doute,

l'opinion que ne peuvent qu'approuver les responsables et animateurs du CCCA,

Comité central de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics,

organisme paritaire

créé le 5 août 1942,

qui gère aujourd'hui plus

de quatre-vingts CFA

et tient donc, en ce domaine, une place prépondérante.

On y a mis au point, dit-on,

une pédagogie originale,

à tout le moins efficace.

On y a surtout développé

une structure de formation

qui n'a rien à envier à celle

de l'Education nationale,

bien au contraire.

« IL FAUT que l'apprentissage devienne véritablement une voie normale de formation présentant certaines caractéristiques et sur laquelle il ne faudra pas revenir. L'apprentissage, c'est l'alternance. » En effet, il faut « répondre au souhait et aux besoins de certains jeunes gens ou jeunes filles qui s'installent dans une situation d'opposants scolaires. Dans l'esprit de beaucoup, cela veut dire qu'ils ne veulent rien apprendre du tout. A mon avis, non ; ce qu'ils veulent, c'est simplement une autre formule, et l'alternance en est une. Nous sommes attachés à cette formule de l'alternance, qu'il ne faut pas trahir, car elle a sa place dans la politique générale de différenciation des systèmes d'éducation que nous entendons mener. Selon nous, l'égalisation des chances c'est également cette possibilité de bénéficier de l'alternance comme méthode de formation [...] Il ne faudrait surtout pas que certains voient en cela une concurrence. Je dis que c'est une complémentarité, car il s'agit de deux systèmes de formation qui, par des voies différentes, recherchent un même résultat ».

Devant cette citation, on est volontiers tenté par le jeu des devinettes : de qui est-elle ? D'un chef d'entreprise, d'un responsable d'école professionnelle, d'un directeur de centre de formation d'apprentis (CFA) ? Non, et certains détails de la formulation l'indiquent assez clairement, il s'agit d'un haut responsable de l'administration centrale scolaire, puis-

que c'est André Bruyère, inspecteur général, représentant le ministre de l'Education, qui s'exprimait ainsi aux Journées nationales de réflexion sur l'apprentissage, organisées par le Comité central de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA — prononcez : 3 C/A).

C'était il y a exactement deux ans et l'on peut dire aujourd'hui que cette date était comme une charnière. Cinq années après la naissance des lois sur l'apprentissage, une personnalité de l'Education nationale venait en effet confirmer la bonne santé des CFA et officialiser la doctrine qui prévaut en France tant en économie que dans le monde scolaire : le libéralisme. Même si l'on affirme de part et d'autre qu'il n'y va pas d'une situation de concurrence, des chiffres, des faits, des déclarations, une certaine ambiance (et comment rendre compte d'une ambiance ?...) attestent du contraire. Dans une luxueuse brochure qu'il a éditée pour se présenter lui-même, le CCCA avance un certain nombre de chiffres assez éloquentes :

● en 1966, sur 144 550 jeunes en trois années de formation, 63 % sont sous contrat dans des entreprises, 37 % en écoles (CET) ;

● en 1977, sur 142 930 jeunes en trois années de formation, 43,7 % sont en formation alternée (élèves de classes préparatoires à l'apprentissage — CPA — et apprentis), 56,3% sont en école à plein temps (CET).

Et c'est toujours la même bro-



ou encerclement ?

chure qui nous donne une évaluation précise de la situation : « Partant des expériences des ateliers-écoles de certains groupements départementaux d'apprentissage (GDA) qui organisaient le regroupement des apprentis une journée par semaine, le CFA, au rythme d'un stage d'une semaine par mois pour les apprentis et d'une semaine sur deux pour les élèves de CPA, peut être considéré désormais comme une formule sérieuse de formation alternée susceptible d'être encore améliorée. » Le bilan est en effet le suivant : en 1964, 16 ateliers-écoles accueillent 14 % des apprentis sous contrat ; en 1977, 82 CFA en accueillent 70 % ; en 1978, 85 CFA en ont accueilli 77 %, les 23 % restant étant pris en charge par d'autres organismes inter-professionnels ou par l'Etat.

Comment appeler cela, sinon un bulletin de victoire ? Et pourtant il n'y suffit apparemment pas. Dans un document préparatoire à ces mêmes Journées de réflexion de 1976, on peut lire en effet, à propos de l'augmentation du nombre d'entrées en CPA, la revendication suivante : « Cette augmentation du flux d'entrée est due principalement à la progression de la formation en entreprise (+ 7,6 %) et à la stabilisation des effectifs à temps plein (+ 0,3 %). Les effectifs en première année de CPA sont en augmentation de 6,6 %. Mais cette augmentation est plus importante dans les CPA des CES et CEG (+ 3,8 %) que dans les CPA des CFA (+ 2,4 %). Cela est dû à

un transfert des effectifs d'élèves accueillis dans les CPA des CFA (qui ne fonctionnent pas à plein) vers celles des CES et CEG. Nous devons poursuivre nos interventions auprès des pouvoirs publics en vue d'inverser cette tendance très préjudiciable au recrutement des apprentis et à la qualité de leur formation. Des directives ont été données dans ce sens par notre comité aux groupements départementaux d'apprentissage, dans sa circulaire annuelle de directives pour la rentrée scolaire de 1977. Il est rappelé dans cette circulaire que la CPA doit être, pour les jeunes qui s'y trouvent orientés, une classe « motivante » par le contenu de l'enseignement qui y est donné. Cet enseignement doit constituer pour ces jeunes un engagement profond dans le processus de formation : il doit donc avoir un caractère essentiellement professionnel (théorique et pratique). Cette classe doit être conçue comme un commencement, celui de la formation qui mène à la qualification, et non comme une fin, celle de la scolarité obligatoire. » Rares sont ceux aujourd'hui qui se scandalisent d'une telle revendication qui ne peut pourtant se développer que sur le terrain ouvert par la faillite de l'Education nationale. On se garde bien, il est vrai, de lui jeter la pierre, ou bien alors, c'est comme négligemment (« Nous n'avons pas à faire la genèse de ce qui s'est passé avant, dit un directeur de CFA, nous sommes le Nouveau Testament, on ne veut pas savoir ce qu'est l'An-

cien »...).

Au fond, l'histoire des CFA, avec le recul, apparaît un peu comme celle des Maisons familiales rurales. Elle suit un schéma assez simple : à l'origine, on trouve une demande « sauvage » de formation dans des milieux de travailleurs, souvent rejetés par le système scolaire, souvent réticents à son égard parce qu'à temps complet ; à cette demande, répond de façon sporadique, peu organisée au début, une instance marginale (par rapport à l'école) ; si elle est dans l'école, celle-ci fait de cette activité un travail marginal (instituteurs répétiteurs de cours par correspondance un jour par semaine). Puis, sous la pression de plusieurs facteurs (au nombre desquels la progression démographique), la demande « sauvage » tend à se massifier, le système éducatif à s'organiser (on édite des cours spéciaux) ; une pédagogie spécifique s'élabore en même temps que des structures se mettent en place. Il ne reste plus qu'à légiférer et institutionnaliser. Tout ce qui était épars et livré aux aléas se retrouve centralisé, formalisé, rationalisé sous la houlette attentionnée de l'Etat.

En 1976 André Bruyère pouvait constater avec satisfaction : « Nous avons atteint en gros un peu plus de 200 000 apprentis, ce qui nous fait retrouver, à quelques unités près, en plus ou en moins, les effectifs que nous avions avant la loi de 1971. » (Encore faut-il pondérer un peu ce constat, car, s'il est vrai qu'on

formation du maître à l'apprenti

retrouve les jeunes à l'entrée en formation, il en manque beaucoup à la sortie : le taux d'abandon pour l'ensemble des métiers enseignés était en 1977 de 27 % entre le flux d'entrée et le flux de sortie, contre 24 % l'année précédente. Et le CCCA notait déjà : « Il convient d'être attentif à cette tendance inquiétante, d'autant plus que l'année dernière (1976) ce taux d'abandon était déjà en augmentation par rapport à celui de 1975 (21 %). » Doit-on lire dans ces chiffres et leur évolution que ce que fuient les jeunes ce n'est pas la scolarité, mais l'institution scolaire ?...

Bref, des répétiteurs de campagne d'hier aux modernes CFA d'aujourd'hui en passant par les écoles-ateliers (stade auquel en sont encore

les Maisons familiales rurales, pour leur fonctionnement, mais qu'elles sont sur le chemin de quitter par leur organisation globale), on éprouve un peu le sentiment d'une immense fuite en avant dont on ne voit pas très bien ce qui pourrait l'arrêter. Au moment où les CFA, on vient de le voir, atteignent leur vitesse de croisière, les CET, eux, se voient transformés en LEP ; si bien qu'on est en droit de se demander si le terrain qu'ils sont censés quitter ne va pas être aussitôt occupé par les CFA. Même si l'on insiste pour qu'on ne compare pas ce qui n'est pas comparable, les pourcentages de réussite des uns et des autres au CAP (car aussi peu comparables qu'on les veuille, ils préparent tout de même

au même examen...) sont un précieux indicateur. En 1976, les CET obtenaient 63,1 % de réussite au CAP, les CFA 48,5 %. Mais, pour les seules épreuves pratiques, les CET obtenaient 77,6 % et les CFA 69,3 %. C'est dans ces chiffres que se lit toute la nuance qui sépare une institution d'Etat scolarisée à temps complet d'une institution paritaire (où les entreprises prennent une très large part) à scolarité en alternance.

Les pourcentages cités plus haut ne sont que des moyennes nationales, avec tous les écarts que cela suppose. Au CFA de Laon, dans l'Aisne, le pourcentage de réussite au CAP est en moyenne de 55 %, il est de 91,28 % aux épreuves pratiques ; en 1977, il a été de 93,54 %.

la " pédagogie Boché "

GEORGES BOCHE est inspecteur de l'enseignement technique et directeur de la pédagogie au CCCA. En fait, il est une manière de père-fondateur d'une méthode et d'une structure pédagogiques qu'il a élaborées progressivement, mais avec de plus en plus de fermeté depuis 1967. En un peu plus de dix années, il a su mettre sur pied un véritable système de formation qui s'épaula sur un corps enseignant hautement hiérarchisé ; au 1^{er} janvier 1977, 71 directeurs, 46 chefs de travaux, 45 animateurs, 90 éducateurs, 165 professeurs de dessin technique, 267 professeurs d'enseignement général, 644 moniteurs de travaux pratiques, appliquaient et diffusaient les principes pédagogiques qu'il est capable d'exposer avec une évidente passion et presque d'un seul souffle pendant presque deux heures ! De surcroît, l'ouverture d'un Centre national pédagogique pour la formation, le recyclage, le perfectionnement et la recherche, est prévue dans les prochaines années à Saint-Pierre-des-Corps.

Tout d'abord, il faut considérer que les élèves de CFA sortent du monde scolaire avec un sentiment d'échec, d'où le premier principe : « Je dis toujours à nos enseignants : Quand le jeune arrive, il faut tout faire pour lui prouver que le CFA n'est pas une école comme les autres. [...] On s'interdira de juger les apprentis sur leur savoir, autrement dit leur niveau de connaissance. [...] Ne soyons pas ambitieux : essayons d'abord de réconcilier le jeune avec un certain effort scolaire, pour améliorer sa situation, et puis essayons

de lui proposer des exercices à sa mesure. » Autre point important : « Nous avons beaucoup de jeunes qui ont perdu pied parce qu'ils n'assimilaient pas au même rythme que les autres. Ils n'ont pas assimilé un certain nombre de choses et après vous ne pouvez plus rattraper. Alors je dis à nos enseignants : Soyons extrêmement prudents, allons-y pas à pas. » Que chacun donc évolue à son propre rythme : « Ce qui est important, ce n'est pas que tous les élèves arrivent au palier à la fin de l'année, mais que tous les élèves aient monté plusieurs marches. Je crois que c'est cela qu'il faut accepter. » Après le rythme, l'adhésion : « Pour que ça soit profitable, il faut qu'il y ait adhésion du jeune ; il s'agit donc de lui proposer des choses qui l'intéressent, proches de ses préoccupations et qui soient, si possible, en rapport avec la vie professionnelle mais aussi la vie de tous les jours, la vie sociale, familiale, la vie de citoyen [...] La mission de l'école c'est de préparer à la vie professionnelle, familiale et sociale. »

Une fois cela posé l'application passe par la pédagogie du thème étayée de quelques indications : le thème doit être en rapport avec la vie, il doit émaner d'un choix des jeunes eux-mêmes ; il doit permettre d'aborder des notions diverses en même temps (pas de programme, pas de manuel) ; il doit aussi permettre une incitation à l'expression orale (« Nos jeunes évoluent dans des milieux où on n'écrit pas [...] ; s'ils n'écrivent pas, ils sont bien obligés de parler ; or, on s'aperçoit qu'en ce domaine ils ne sont pas mieux préparés. »).

Il paraît que l'ambition des CFA n'est pas d'obtenir des résultats mirifiques aux examens, mais comme on l'affirme, de former des individus responsables. Comme le dit M. Clippe, directeur du CFA de Laon : « Le CAP est une finalité de l'enseignement, mais il n'est pas le but de la pédagogie ni du travail qui se fait au CFA. » Il ne faut pas oublier, en effet, qu'en CFA la préoccupation du sens pratique des choses est toujours première : ainsi peut se faire, sans aucune ambiguïté, un aller-retour permanent entre les bons sentiments et la réalité concrète de la vie, puisque aussi bien « pour l'artisan, le gosse qui a eu la pratique a eu le CAP. Dans un département comme le nôtre où il n'y a pas de grosses

industries, où donc la qualification en fonction du diplôme n'est pas ancrée dans les mentalités, c'est important. Et c'est aussi bien comme ça, parce qu'en général les gosses qui ont eu la pratique font de bons professionnels, même si leur niveau, au départ, ne leur a pas permis, en deux ans, d'avoir aussi la théorie. Ce sont des garçons qui sont quand même aptes à vivre décemment ». L'examen n'est donc pas une finalité, le programme n'est pas une ossature (cf. encadré) ; la formation d'individus responsables, semble-t-il, ne passe pas sous ces fourches caudines-là. Alors quoi, l'anarchie ? Bien au contraire : des principes, de l'ordre et de la méthode.

Les principes, c'est M. Monnereau,

responsable des relations publiques du CCCA, qui les résume ainsi : « Faire progresser les jeunes, les valoriser à leurs propres yeux, leur faire prendre conscience qu'ils sont quelqu'un, qu'ils sont capables de faire quelque chose, qu'ils valent quelque chose alors qu'ils sont restés sur des échecs scolaires : il n'y a pas d'appareil pour mesurer cela. » Et M. Clippe d'expliquer à propos du cas concret d'un de ses élèves : « Copains ? C'est un mot que je n'aime pas. On est deux personnes responsables face à face. Je pense à un garçon bien précis. Le père est alcoolique. Il est en cure de désintoxication après avoir été ramassé par les flics. Le gosse est traumatisé par l'état du père. Il n'y a pas

Enfin et surtout, il faut toujours qu'un travail aboutisse à une conclusion, une décision : « Si on fait un thème pour un aimable dialogue entre élèves ou entre élèves et prof, ça n'est pas suffisant. Il faut aboutir à une conclusion qui respecte, si possible, l'expression des élèves. » Voilà pour l'enseignement général. Ajoutons que le calcul doit être orienté vers une utilisation pratique : lecture de factures, émission de chèques, gestion du budget familial, etc.

Pour la technologie, la « méthode Boché », reprend nombre de principes des méthodes actives. Le maître ne doit jamais apporter de solutions toutes faites mais permettre aux élèves, notamment par des manipulations concrètes avec un matériel didactique approprié, d'aboutir eux-mêmes par tâtonnements progressifs à la solution : « Le bon pédagogue, c'est celui qui sait poser les questions aux élèves, qui sait les faire travailler, les faire réfléchir, les guider dans leur démarche. »

Dernier volet : le foyer socio-éducatif, où les jeunes ne doivent pas rester livrés à eux-mêmes, rester passifs. Trois sortes d'activités doivent donc s'y développer : détente pure, tant à l'extérieur (sport) qu'à l'intérieur (baby-foot, ping-pong, etc.) ; activités manuelles éducatives (poterie, céramique, sérigraphie, etc.) dont l'intérêt est de « sortir les jeunes des gestes professionnels et de les amener à manipuler d'autres matériaux, à éduquer leur goût des formes et des cou-

leurs. » Enfin les activités culturelles (soirées chanson, poésie, ciné-club, etc.) : « C'est une chance de plus. »

Ce tableau, quoique succinct, ne serait pas complet s'il n'évoquait le corps enseignant, son recrutement, ses conditions de travail, car Georges Boché affirme qu'il a choisi ses formules pédagogiques « par réaction à ce que j'avais connu » et il invoque le poids de l'administration, des directives trop strictes, et le statut des enseignants. Dans les CFA des CCCA les enseignants doivent quarante heures de service par semaine dont vingt-quatre de cours et quatorze de travail de préparation (recherche de documentation, fabrication du matériel pédagogique, etc.) sur place. Le mode de recrutement est on ne peut plus sélectif et Georges Boché y participe lui-même ; le stage de formation est très rigoureux et se conclut par une épreuve « en situation » très astreignante. Enfin une liste d'aptitude nationale organise la promotion interne.

Au bout du compte, on peut se demander si les raisons du bon fonctionnement de cette pédagogie ne résident pas dans ce que celle-ci prétend nier les travers de l'administration trop stricte et dans le fait qu'elle repose sur les épaules d'un seul homme (ne parle-t-on pas de « l'âme Boché » ?), tellement convaincu qu'il peut en être convaincant. Et puis aussi quelques tours de passe-passe : « Les élèves ne font pas de fautes, ils commettent des erreurs. »

formation du maître à l'apprenti

de mère, c'est une belle-mère. Il voulait bien venir au CFA, mais il voulait gagner des sous parce qu'il ne voulait pas retourner chez lui. Il n'a pas dix-huit ans. Il est ici, et probablement aura-t-il son CAP. Mais c'est un garçon auquel on n'a pas pardonné d'avoir ces problèmes sociaux et familiaux pendant sa scolarité primaire. Il a donc toute sa vie — seize ans, c'est sa vie — subi des contraintes d'adultes qui lui ont fait comprendre qu'il ne valait rien et qu'il n'avait qu'à se taire. La majorité des jeunes viennent chez nous en n'ayant plus qu'à se taire et c'est pourquoi, ici, on essaye de les amener à s'exprimer en tant que responsables, en tant qu'eux-mêmes. C'est peut-être la première fois qu'on leur permet de s'exprimer en fonction de ce qu'ils peuvent, d'éveiller leur personnalité qu'on a toujours contrainte. J'irai jusqu'à dire que je préférerais avoir 0% de réussite au CAP, mais des garçons qui sortent d'ici en étant eux-mêmes ; car un garçon qui est lui-même et qui n'a pas son CAP a cent fois plus de chances de réussir dans la vie qu'un autre qui n'est pas lui-même et qui n'a pas de personnalité mais qui, par chance, aura subi les cours sans vraiment les assimiler. Un garçon qui sort d'ici à dix-huit ans, même s'il n'a pas le CAP, a des chances de savoir vivre et de s'intégrer à une société. Nous devons viser avant tout l'intégration sociale tant dans le travail que dans la vie familiale, sociale, civique et individuelle ».

Et tous ces principes ont des applications concrètes. Tout ceci est méthodique, tout est fait pour l'apprenti, tout est fait pour qu'à chaque instant il soit encadré, même et précisément s'il n'y a pas d'encadrement (au sens de surveillant). Le transport pour venir au CFA est gratuit, l'hébergement dans des conditions plus qu'enviables en internat coûte 70 F/semaine pour les apprentis et 35 F pour les élèves de CPA (l'organisme gestionnaire prend 50 % des frais à sa charge). Les locaux où ils vont travailler pendant quarante

heures par semaine sont non seulement agréables, mais dans un état particulièrement remarquable (il est vrai, comme le fait remarquer M. Hirsch, responsable du GDA de l'Aisne, que « l'entretien est assuré par les jeunes qui se proposent eux-mêmes pour réparer. Ici il n'y a pas de dégradations : le fait qu'ils sont dans la vie active joue un grand rôle : ils ne peuvent pas se permettre de faire des bêtises sur le chantier »). Leur foyer socio-éducatif est tout à fait accueillant et compte de très nombreux ateliers parfaitement bien équipés (photo, céramique, sérigraphie, pyrogravure, linogravure, bijoux, fils tendus, terrain de sport, golf miniature, etc.), leur permettant de ne jamais sortir de l'établissement et d'être occupés absolument en permanence si bien qu'« en quatre ans d'existence il n'y a jamais eu un seul cas d'indiscipline au CFA de Laon ». En dehors de l'activité strictement scolaire, le directeur n'hésite pas à payer de sa personne en se rendant au foyer socio-éducatif où il anime parfois des soirées, mais alors, il enlève sa cravate : « Elle ne me dérange pas — je coucherais bien avec ! — mais je l'enlève exprès, je change d'aspect physique pour bien faire voir que ça n'est plus la même chose. »

Et si, finalement, c'était là que se résumait l'idée de CFA : changer d'aspect physique ? Car, à bien y réfléchir, ce qui est à enseigner ne change pas, c'est la manière de le présenter qui, seule, se modifie. Bon nombre de jeunes qui viennent au CFA, on nous l'assure, sont des rejetés du système scolaire, qui parfois même, lors de leurs premières semaines au CFA, ont le sentiment d'avoir été à nouveau piégés. On les a trompés. Il faut donc s'efforcer d'enseigner sans avoir l'air d'enseigner, changer l'aspect physique de l'institution scolaire et mieux connaître les jeunes pour mieux les servir. Une commission des journées de réflexion ne suggérerait-elle pas : « 1° - Une concertation entre enseignants pour mieux analyser le comportement des jeu-

nes. 2° - Le perfectionnement des enseignants dans la connaissance générale de la psychologie des jeunes. 3° - Des contacts plus fréquents avec les jeunes en dehors de la classe. 4° - Une mise à profit des contacts offerts au CFA par les activités d'animation. » Les enseignants sont ensuite tombés d'accord sur la nécessité de créer un climat de confiance grâce auquel l'apprenti comprendra que le CFA est avant toute chose sa maison. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de saisir au vol la première occasion de véritables contacts avec le jeune, même s'il s'agit d'un prétexte futile. Cela sera presque toujours le début d'une modification radicale du comportement du jeune. Ils recommandent de multiplier les contacts avec les parents. Ils proposent d'améliorer la connaissance de l'apprenti dès l'inscription de celui-ci au CFA (remplir un questionnaire bien étudié). Ils proposent ensuite que soit créé au CFA un véritable « service de suite » dont le rôle sera à la fois de collecter les informations susceptibles d'améliorer la connaissance de l'apprenti et d'assurer la liaison avec l'extérieur (famille, entreprise, services sociaux, de placement, etc.). Enfin ils soulignent l'importance fondamentale d'une étroite et constante collaboration entre le CFA, la famille et l'entreprise.

A tant faire de ces apprentis, ou futurs apprentis, l'objet de toutes les attentions, de tous les dévouements, on risque aussi de retourner aux maux qu'ils fuyaient. A écouter tous ces pédagogues débordant de bonne volonté, à lire leurs écrits, témoins d'un volontarisme dont on veut croire qu'il est sans arrière-pensée, on est pris soudain d'une inquiétude : à trop cerner le jeune, ne va-t-on pas l'étouffer ? A trop l'entourer d'attentions, à vouloir l'éduquer là où il ne s'y attend pas, ne risque-t-on pas de le faire fuir ? Car l'alternance, ce peut être aussi tomber de Charybde en Scylla.

Jean-Pierre Vélis

subir



Subir ou transformer, telle est bien l'alternative qui se présente pour les syndicats de l'enseignement technique, pour les fédérations de parents, pour les élèves, voire pour le patronat même si, de tous, celui-ci est le seul, sous le couvert de la situation économique, à imposer sa loi... Tous ces « utilisateurs » à des degrés divers de l'enseignement technique, se battent pour revaloriser cette formation mais, si enseignants, parents et élèves peuvent influencer sur ses contenus, le patronat, seul, est à même de le faire dans l'immédiat puisqu'il en est le tout premier bénéficiaire. Les conceptions de chacune des parties en présence, peuvent-elles se concilier dans un accord général ?

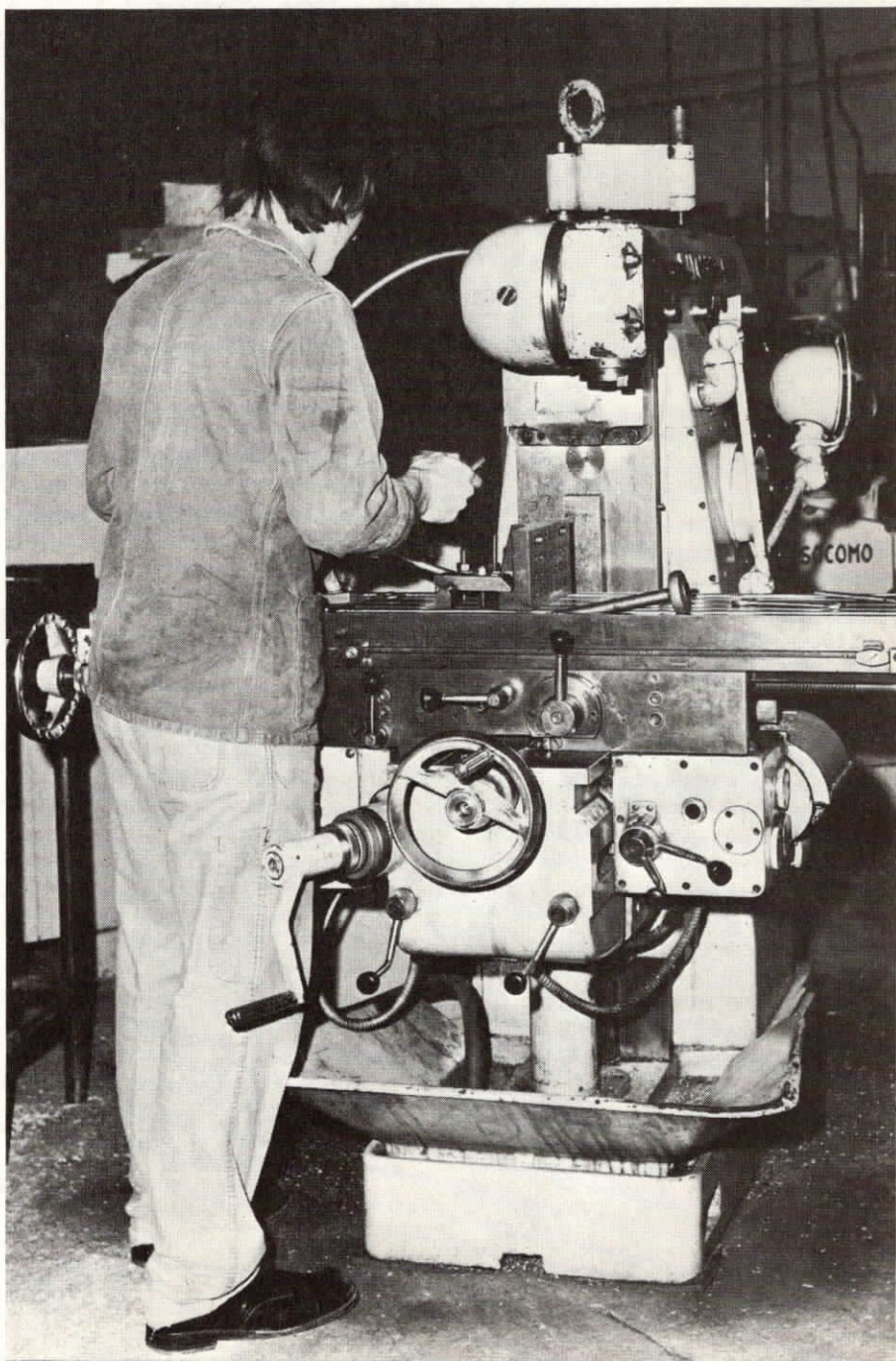
ou transformer ?

les syndicats : non

à une caricature d'enseignement

Les positions syndicales concernant les points essentiels de l'enseignement technique, si elles s'accordent généralement sur les grandes lignes, sont toutefois sujettes aux nuances que chaque syndicat apporte dans sa conception d'un enseignement technique digne de ce nom, et qui ne soit ni une caricature de formation, ni surtout un pis-aller : un enseignement technique qui soit une voie tout aussi noble que l'enseignement général.

SGEN-CFDT,
SNES,
SNETP-CGT,
SNLC-FO
et SNETAA-FEN
répondent ici aux six questions que nous leur avons posées.



Considérez-vous que l'enseignement technique soit un enseignement-poubelle ?

SGEN - CFDT

On dit que c'est un enseignement-poubelle parce qu'il recrute les élèves de façon négative. N'y arrivent que ceux qui ont été éliminés petit à petit du circuit scolaire. Mais nous refusons ce terme qui implique une idée de hiérarchie. C'est une expression fautive qui accepte tout un système de valeurs scolaires niées par le SGEN-CFDT. De ces structures hiérarchiques et de la politique de l'éducation au service du néo-capitalisme, provient l'incapacité de l'Education nationale d'impulser des actions cohérentes et coordonnées de la formation.

SNES

L'enseignement technique n'est pas un enseignement-poubelle. C'est un enseignement maltraité. Si nous nous donnons pour but de promouvoir les enseignements technologiques, cela ne veut pas dire que nous soyons satisfaits de leur situation actuelle. L'enseignement technique est à la charnière du monde scolaire et du monde du travail : il est donc indispensable de l'adapter aux besoins. Pendant longtemps il a été conçu pour répondre aux demandes professionnelles, alors qu'il n'a pas pour but de fournir ponctuellement un poste de travail mais d'assurer une formation large, basée à la fois sur un enseignement général et sur un enseignement technique théorique adapté. Nous en arrivons donc à soulever le problème des professeurs. Il y a dix ans, il n'existait pas de professeurs certifiés pour l'enseignement technique, seulement des « adjoints » en situation indicielle inférieure (entre les professeurs de CET et certifiés). Il nous semble absurde de faire une distinction, en 1978, entre professeurs « pratiques » et « théoriques ». En fait, il y a

urgence à développer les CAPET, les CAPES et les agrégations. Dans ce domaine notre lutte syndicale a permis d'arracher des résultats importants : unification du recrutement, gagnée dans son principe et en cours de réalisation avec la création de plusieurs CAPET et agrégations technologiques et création du CAPT ; arrêt du recrutement des PTA en 1974 ; recrutement de 2 300 PT de 1970 à 1977 ; accès de 2 580 PTA au corps des certifiés et PT en deux ans ; 255 chefs de travaux, agrégés, recrutés par le professorat supérieur. Il faut enfin noter que, le problème de l'auxiliarat étant très fort, beaucoup d'enseignants s'en vont dans le privé. Entre l'école de professeurs qui n'est souvent qu'une annexe de lycée ou de collège et l'école d'ingénieurs, beaucoup choisissent...

SNETP - CGT

L'enseignement technique n'a jamais été à nos yeux un enseignement-poubelle. Mais beaucoup d'élèves sont orientés de façon négative vers cet enseignement et la politique scolaire ne favorise pas son image de marque. A notre avis, il joue un rôle important, et qui ne va cesser de croître. La formation d'ouvriers et d'employés qualifiés est donc indispensable et mérite de vrais lycées, comme pour les autres enseignements, ce qui veut dire : 1) les lycées professionnels doivent être de vrais lycées ; 2) les personnels doivent être des personnels de lycées à part entière.

SNLC - FO

C'est un terme un peu fort, mais il est certain que la majorité des jeunes dirigés vers le technique est faite de ceux qui ne peuvent pas aller vers d'autres voies. L'enseignement court récupère tous ceux qui n'ont pu être admis dans les lycées, c'est-à-dire des jeunes non motivés. En ce qui concerne son contenu, nous constatons qu'il est souvent

décalé par rapport à l'évolution technologique dont on connaît la rapidité. Malheureusement, c'est justement aux élèves du technique que l'Education nationale consacre le moins de temps. Les élèves en difficulté devraient être traités avec plus d'attention.

Le contenu des programmes de section est élaboré, c'est vrai, mais n'empêche pas les difficultés au moment de la mise en pratique. Nous suggérons principalement d'ajouter une troisième année de BEP conçue comme une année d'approfondissement dans la branche professionnelle choisie, ceci afin d'être plus apte à prendre un emploi dès la sortie de l'école. Il faut aussi procéder à une actualisation plus fréquente des programmes par une meilleure collaboration entre l'Education nationale et les professions. Pour mieux s'adapter aux besoins de l'emploi, il faut le temps de créer des sections, d'assurer la formation des élèves. Actuellement, l'objectif unique consiste à faire coïncider la formation aux besoins de l'emploi.

SNETAA - FEN

A nos yeux, il ne l'a jamais été, et il vaudrait mieux parler d'exercice-poubelle. L'orientation par l'échec aboutit à envoyer dans les CET des élèves qui ne réussissent pas ailleurs. La situation de l'enseignement technique court devient de plus en plus précaire. On assiste à une baisse sensible du niveau de recrutement des élèves, orientés par l'échec, ignorant pour beaucoup les mécanismes de base, ce qui provoque de nombreux échecs aux examens et une moindre qualification professionnelle lors de l'entrée dans la vie active ; en même temps, on constate une aggravation constante des conditions de travail des élèves et des professeurs, résultant de la prolifération des heures supplémentaires par insuffisance des créations de postes et réduction des crédits de fonctionnement et de la taxe d'apprentissage.

subir ou transformer ?

A votre avis, la loi Haby a-t-elle modifié quelque chose dans l'enseignement technique

● avec l'introduction de l'éducation manuelle en sixième

● par la transformation des CET en LEP ?

SGEN - CFDT

Tout d'abord elle est loin d'être appliquée complètement. Ce ne sont pas deux heures d'apprentissage manuel et technique qui modifieront profondément l'approche des élèves au technique. Par contre, dans son principe, elle suppose une nouvelle forme d'orientation, dès la sixième, à laquelle nous nous opposons formellement.

Pour la transformation des CET en LEP, il n'y a là qu'une transformation de l'appellation. C'est une réforme administrative qui ne change rien pour l'instant. Cependant, on peut se demander si, la vocation des CET étant de former des ouvriers qualifiés pour une tâche, on n'assiste pas, avec leur transformation en LEP, à un glissement vers une formation professionnelle du type CFA, avec main-mise patronale beaucoup plus grande.

SNES

La loi Haby est très néfaste dans la mesure où elle tend à abaisser le niveau de formation, à favoriser les « sorties » vers l'apprentissage avant la fin du premier cycle. Elle aggrave les retards scolaires sans toucher évidemment aux conditions d'enseignement. L'éducation manuelle en sixième est une caricature d'enseignement technique, elle ne donne aucune base indispensable à une meilleure appréhension du monde technologique. Pire, elle déforme, et donne de mauvaises habitudes avant l'arrivée dans l'enseignement technique. C'est un apprentissage déguisé qui ne vise qu'à vider les enfants des écoles publiques pour les diriger vers un apprentissage sur

le tas. Il ne faut pas s'y tromper, c'est là une des mesures qui menacent l'enseignement technique long et préparent des jeunes chômeurs sans qualification aucune.

Quant à la transformation des CET en lycées, c'est, là aussi, une mesure dérisoire : on ne change pas une situation en changeant son nom. Le gouvernement prétend que l'élève sortant des LEP ou d'un CFA aura un métier, ce qui est pour le moins douteux ; que, d'autre part, les jeunes font un choix en quittant le centre d'apprentissage pour travailler, et que la formation continue les aidera par la suite à se recycler. Or, ne peuvent réellement bénéficier de cette formation que ceux qui ont un bagage solide. Ce n'est pas un problème de substitut mais de complément.

SNETP - CGT

Les élèves sont détournés de plus en plus massivement des LEP, et un grand nombre d'entre eux est maintenu dans des « structures de relégation ». Nous avons observé que, lorsque les CPPN sont installées dans les CES, 90 % des élèves les quittent ensuite pour les CFA, alors que, si elles sont installées dans les LEP (transformées en classes préparatoires à l'enseignement technique), 80 % des élèves suivent avec succès le cours des études. La loi Haby officialise le détournement vers le pré-apprentissage ou l'apprentissage. Il y a pourtant là une contradiction, puisqu'un apprenti coûte plus cher qu'un élève de l'enseignement technique.

SNLC - FO

En ce qui concerne l'introduction de l'éducation manuelle en sixième, nous y sommes très favorables à condition qu'elle soit bien faite. Nous regrettons que cette matière ait été introduite à la hâte, et que l'on fasse appel à des professeurs non spécialisés, formés très superficiellement.

La transformation des CET en LEP a pour conséquence principale de placer le seuil d'orientation à la sortie de la cinquième et non plus de la troisième. C'est le défaut de la loi Haby que d'offrir des options lourdes en quatrième et en troisième. Nous souhaitons, pour notre part, que ce soit plutôt des options légères qui ne soient pas un réel début de formation mais qui permettent aux élèves de s'expérimenter dans des disciplines différentes telles que les langues, les arts ou la technologie. En ce qui concerne la durée de formation, nous pensons qu'il est possible que l'acquis de quatrième ou de troisième représente une première année de formation, à condition que les enseignants ne soient pas ceux de l'éducation manuelle, mais ceux qui enseignent dans les lycées d'enseignement professionnel.

SNETA - FEN

Pour le moment, il s'agit juste d'un changement d'étiquette. Si la loi est appliquée vraiment en 1979, elle permettra l'évasion vers les CFA avant la fin de la troisième. Nous sommes d'accord avec l'introduction de l'éducation manuelle en sixième, qui peut faciliter l'orientation si elle est enseignée par des professeurs qualifiés, avec des moyens. Mais il ne faut pas la confondre avec la formation professionnelle.

La transformation des CET en LEP nous semble appréciable dans la mesure où elle opère une désanexion des seconds par rapport aux premiers.

Etes-vous pour le maintien des Centres de formation d'apprentis (CFA) ?

SGEN - CFDT

Dans l'immédiat, nous sommes pour leur nationalisation puisque nous nous opposons à la formation dans le privé, sans contrôle de l'Ins-

truction publique. En fait, les CFA posent le problème de l'alternance. L'alternance sera viable à la condition que les travailleurs aient un contrôle sur le contenu de la formation. Actuellement, nous lui sommes opposés puisque nous constatons que les jeunes, employés, le sont purement et simplement en fonction des besoins de l'entreprise. Ce que l'on peut faire dans l'immédiat contre cet état de fait, c'est susciter le plus d'actions de contrôle possibles.

SNES

Nous sommes hostiles à la formation par l'apprentissage. Tous les jeunes doivent recevoir, dans le cadre du service public, une formation générale complète. La scolarité doit être prolongée jusqu'à l'âge de dix-huit ans. L'école a pour but de former l'homme, le citoyen, et le travailleur.

SNETP - CGT

Notre position de principe consiste à dire que toute formation professionnelle devra être progressivement intégrée à l'Education nationale. Il y a six cent mille élèves dans les CET/LEP, deux cent mille apprentis et trois cent cinquante mille jeunes qui ne sont même pas formés en CFA. Puisque les apprentis existent, il est nécessaire de les défendre en améliorant l'apprentissage. En revanche, nous sommes contre le développement concurrentiel des centres de formation d'apprentis. Le pré-apprentissage et l'apprentissage sont des éléments de réforme qui portent atteinte à l'enseignement public; ce sont des systèmes de formation ponctuelle (« action préformation jeunesse », « contrat emploi-formation », etc.). Quant aux stages pratiques de l'Agence nationale pour l'emploi, ce sont là des mesures qui détournent de la formation professionnelle technique des milliers de jeunes.

Bruno, 14 ans

première année CAP mécanicien-réparateur en cycles

Bruno vient d'une cinquième allégée. Sa passion : les motos. « Je ne voulais surtout pas faire un travail d'intellectuel; je déteste ça. Je ne savais pas qu'une section comme celle-ci existait pour la préparation d'un CAP. Et puis, un copain m'en a parlé. »

Il a fait comme il l'entendait. Ses parents ? « Mon père s'en fout, ma mère n'a rien dit. » Et Bruno, qui rêve de travailler un jour sur des circuits, fait durant tous ses loisirs l'autopsie de sa mobylette en attendant de travailler sur de véritables bolides.

Nasser, 15 ans

première année CAP mécanique générale

Nasser, de nationalité algérienne, vient d'une cinquième normale. Mauvais en maths, il savait qu'on le ferait passer dans une quatrième aménagée. « Je n'ai pas voulu, je me suis dit que ce n'était pas la peine et que je ne ferais que « traîner » un peu plus longtemps. Je savais aussi que je ne pourrais pas faire de la mécanique-auto ou de l'électricité avec mon niveau de maths. Ici, pendant la première année je fais de la mécanique générale, et j'ai pris l'option « fraiseur » pour l'an prochain. »

Ce que Nasser raconte avec humour, c'est la façon dont s'est fait ce choix : « J'ai demandé à mon père ce que c'était que la mécanique générale; il ne savait pas exactement; alors, j'ai coché cette case-là... » Et Nasser n'a pas l'air de s'en plaindre.

Yamine, 15 ans

première année CAP mécanicien

Egalement de nationalité algérienne, Yamine était dans une classe de cinquième normale. Il avait redoublé cette classe et devait passer en quatrième normale. « Je n'ai pas voulu parce que j'avais 7 en maths. Alors, j'ai passé les tests pour entrer au LEP et j'ai été inscrit. Je demanderai l'option « fraiseur » pour l'an prochain. »

Son père est mécanicien; Yamine, lui, suivra en fait une voie parallèle. Mais ni son père, ni sa mère (femme de service), ne sont intervenus dans ses choix. Il s'est décidé seul.

SNLC - FO

Nous demandons une formation à plein temps pour tous les jeunes, et, à ce titre, les centres de formation d'apprentis devraient fonctionner comme les centres d'enseignement à plein temps. Notre objectif est de mettre fin aux formations partielles. Nous redoutons actuellement le choix devant lequel les jeunes vont se trouver confrontés en fin de classe de troisième. D'autre part, nous pensons que la gratuité de l'enseignement est une formule plus qu'une réalité. A l'école, les jeunes coûtent aux familles; nous sommes partisans d'un pré-salaire modeste à donner aux jeunes en formation professionnelle, qui serait à notre avis un moyen d'incitation à l'étude. Le coût de ces pré-salaires serait évidemment élevé mais profiterait aux jeunes, alors que les contrats emploi-formation coûtent cher mais profitent aux patrons.

SNETAA - FEN

Nous sommes partisans de la transformation des CFA en CET à plein temps. Quand on prépare les jeunes sur le lieu de production, la formation est limitée et non assurée à long terme. La formation doit être polyvalente, qualifiée et affinée sur le lieu de production en fonction de l'évolution technologique. L'apprentissage ne peut être qu'un affinage. C'est pourquoi nous sommes contre l'alternance école-entreprise conçue tant par la réforme Haby que dans les propositions de lois de l'apprentissage établies conjointement entre le Parti communiste et des organisations syndicales. Il n'est pas question de subordonner la formation à la production. En revanche, nous sommes partisans de l'ouverture de l'école sur des stages et des contrats professionnels, excluant tout usage des élèves à une production, choisis à l'initiative des maîtres du service public d'enseignement, situés au moment jugé pédagogiquement le plus favorable par ces

mêmes maîtres et placés de façon permanente sous leur entière responsabilité et leur entier contrôle.

Que pensez-vous, dans les CES, des classes de préparation à l'apprentissage (CPA) et des classes professionnelles (CPPN) ?

SGEN - CFDT

Ce sont des filières de parage. En CFA, le jeune a au moins un contrat/salaire qui n'existe pas en CPA. Sur le fond, nous pensons qu'une réforme du système éducatif ne consiste pas à retirer du système scolaire un jeune qui s'y déplaît parce qu'il a un goût plus manuel que livresque, mais à rénover l'école de sorte que tous s'y sentent à l'aise. Chacun doit y recevoir la formation générale de base, technologique et sociale, indispensable à l'épanouissement de l'être humain, assortie d'une véritable ouverture sur la vie et d'une éducation des choix qui permette de se préparer à entrer dans l'apprentissage du futur métier.

Les CPPN, de leur côté, servent de sous-apprentissage ; ce sont des caricatures d'enseignement, qui produisent des pompistes ou des pousseurs de caddies dans les supermarchés...

SNES

Nous ne sommes pas plus favorables aux classes préparatoires à l'apprentissage patronal. Tout le système éducatif repose sur les difficultés scolaires. Nous réclamons un soutien permanent, par l'intervention de pédagogues et de psychologues. Nous avons demandé le regroupement d'élèves pour entrer en CET en trois ans, avec des conditions d'enseignement particulières. Or, les formes mises en place ne répondent pas du tout à nos objectifs. Pour nous, l'échec scolaire n'est pas normal ; une adaptation de l'enseignement est nécessaire.

SNETP - CGT

Nous sommes « furieusement contre ». Elles étaient initialement prévues pour les jeunes de quinze ans et elles sont en fait ouvertes à partir de quatorze ans (cf. la circulaire de juillet 1973 de Fontanet). Le but est de soustraire à la scolarité normale les jeunes de quatorze à seize ans, et de fournir gratuitement au patronat de la main-d'œuvre juvénile, permettant ainsi une exploitation sous statut scolaire. De plus, elle ne débouche pas forcément sur l'apprentissage : le patron est subventionné, mais rien ne l'oblige de garder le jeune après le pré-apprentissage. Il y a là une spéculation sur l'angoisse des familles de travailleurs, en ce qui concerne l'emploi et l'avenir des jeunes. On pense ainsi que le jeune ne coûtera rien (alors que la rentrée en LEP coûte très cher) et que c'est une solution au « ras-le-bol de l'école » des enfants.

Nous considérons que la formation professionnelle devrait commencer après la classe de troisième (à quinze ans), à condition qu'existe une véritable formation, de la sixième à la troisième. Tant que celle-ci ne sera pas mise en place il sera nécessaire de maintenir le recrutement à quatorze ans, et la formation soit en trois ans pour les CAP, soit en classe préparatoire, à l'enseignement technique. Enfin, il est indispensable de faire tomber les mesures de dissuasion actuellement en vigueur : coût des études, insuffisance de l'aide sociale, déficience du système des bourses (sait-on qu'une famille avec trois enfants dont le revenu est 2 200 F n'a droit à aucune bourse pour les LEP ?).

SNLC - FO

Les CPPN sont des classes utiles dans la mesure où elles corrigent des lacunes de l'Education nationale, mais l'objectif prioritaire devrait être la mise en place de structures pour

éviter ces échecs, ce qui en reviendrait à supprimer les CPPN.

SNETAA - FEN

C'est un système en trompe-l'œil mis en place pour masquer le manque d'accueil dans les CET (manque de spécialités). C'est une situation de parking, qui est peut-être préférable pour les jeunes dans la mesure où elle leur évite de rester dans les rues, mais qui ne correspond en aucun cas à une formation professionnelle. De plus, les classes de CPPN débouchent sur le CFA.

Pensez-vous que la promotion du travail manuel ait des implications dans l'enseignement technique ?

SGEN - CFDT

Rien de sérieux. Il s'agit de faire visiter des entreprises, pour les CET, en présence du patronat, ou bien d'attirer les enfants dans les CET, en en redorant un peu l'étiquette. De plus, on évite évidemment de s'attaquer au problème de la division du travail.

SNES

La revalorisation du travail manuel est un slogan prenant appui sur la réalité, mais qui ne traite pas le fond du problème. C'est une campagne utilisée par le pouvoir pour convaincre les jeunes d'aller en apprentissage, en leur montrant les douceurs de l'artisanat ou les merveilles de l'aéronautique.

De plus, il nous semble que la notion de travail manuel est ambiguë dans la mesure où elle suppose un travail sans pensée. Concrètement, le gouvernement ferait mieux d'obliger le patronat à reconnaître les diplômés BTA. Or, ces diplômés sont remis en cause au profit d'autres contrôles liés à la dévalorisation des contenus.

LA MAISON DES BIBLIOTHÈQUES

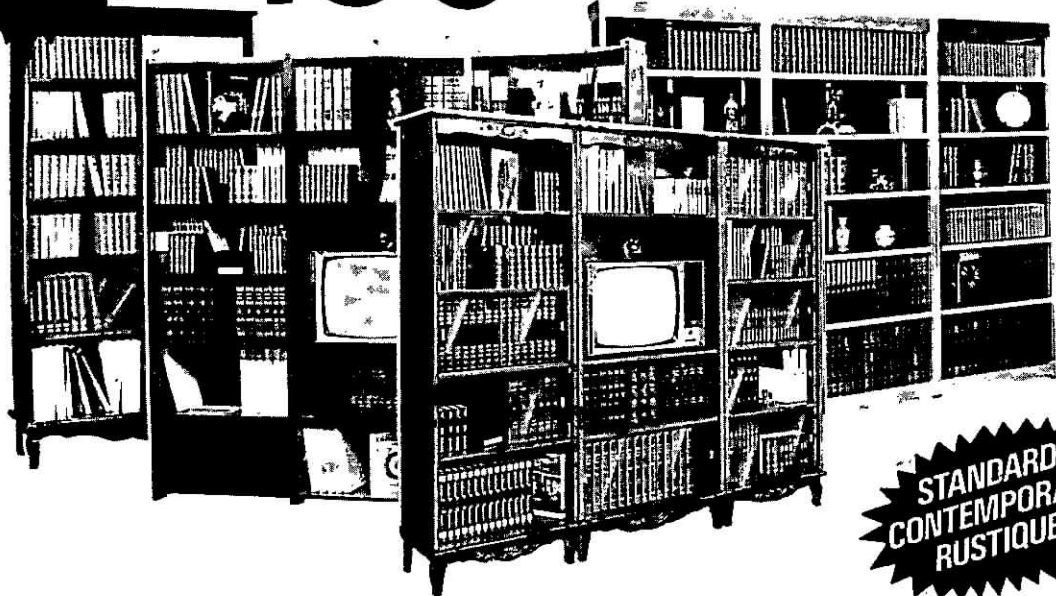
La plus moderne maison spécialisée - 61, rue Froidevaux Paris 14^e

dans son catalogue gratuit

**CHIFFREZ
VOUS-MÊME
VOTRE
INSTALLATION!**

150

MODELES VITRES ACCORDABLES
JUXTAPOSABLES - SUPERPOSABLES - DEMONTABLES
COMBINAISONS D'ASSEMBLAGE
PAR SIMPLE POSE SANS AUCUNE FIXATION



**STANDARDS
CONTEMPORAINES
RUSTIQUES**

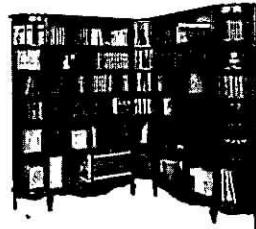
**Installez-vous ULTRA-RAPIDEMENT, TRÈS FACILEMENT vous-même...
à des PRIX IMBATTABLES !!**

DU MEUBLE INDIVIDUEL AU GRAND ENSEMBLE (NOMBREUX BOIS)



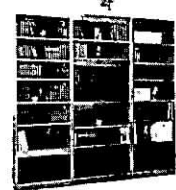
STANDARD

Comment superposer, comment juxtaposer
Tous nos modèles de mêmes largeurs, de pro-
fondeurs et hauteurs différentes peuvent être
posés l'un sur l'autre sans aucune fixation.
Contenance : environ 800 Vol. divers



RUSTIQUES

Ensemble constitué de 2 modèles rustiques
n° 28 et de 1/4 de ronds réunis par un meuble
d'angle.
Contenance : environ 600 Vol. divers



CONTEMPORAINES

En profilé d'aluminium anodisé brossé A.T.X.
Ensemble obtenu par juxtaposition * Hauteur
totale hors-tout 245 cm - Profondeur totale
hors-tout .35 cm - Largeur totale hors-tout : 250 cm.
Contenance : 560 Vol. club environ ou 380 gros Vol.

Visitez nos Expositions Vente

FRANCE

Amlens, 3. r. des Chaudronniers. tél. 91.97.15 - Bordeaux, 10. r. Bouffard. tél. 44.39.42 - Clermont-Ferrand,
22. r. G. Clemenceau. tél. 93.97.06 - Grenoble, 59. r. St-Laurent. tél. 42.55.75* - Lille, 88. r. Esquermoise.
tél. 55.69.39* - Limoges, Zac de Beaubreuil, 2. r. F. Bastiat. tél. 37.49.53 - Lyon, 9. r. de la République. tél.
28.38.51 - Marseille, 109. r. Paradis. tél. 37.60.54* - Montpellier, 8. r. Sérans. tél. 58.19.32* - Nantes, 16.
r. Gambetta. tél. 74.59.35* - Nice, 8. r. de la Boucherie (Vieille-Ville). tél. 80.14.89* - Rennes, 18. quai E.-Zola
(pr. du Musée). tél. 30.26.77** - Strasbourg, 11. av. Gal-de-Gaulle (Esplanade). tél. 61.08.24* - Toulouse,
2-3. quai de la Daurade. tél. 21.09.71 - Tours, 5. r. H.-Barbusse (près des Halles). tél. 61.03.28**

ouvert tous les jours. même le samedi ** fermé le lundi * fermé le lundi matin

ETRANGER

BELGIQUE : Bruxelles 1000, 54. r. du Midi - LIÈGE 4000, 47. bd d'Avroy - SUISSE : Soveco S.A. Genève 1211,
17. bd Helvétique 3^e, tél. (22) 35.16.21.

LA MAISON DES BIBLIOTHÈQUES

61, rue Froidevaux, 75014 PARIS

MAGASINS OUVERTS TOUS LES JOURS MÊME LE SAMEDI
de 9 h à 19 h sans interruption.

METRO : Denfert-Rochereau, Gaité, Edgar-Quinet. AUTOBUS : 28, 38, 58, 68.

A.T.P. S.A. au capital de 642300 F

BON POUR UN CATALOGUE GRATUIT EN COULEURS

à retourner à la MAISON DES BIBLIOTHÈQUES, 75680 Paris CEDEX-14 **ENI 1**

Veuillez m'envoyer sans engagement votre CATALOGUE BIBLIOTHÈQUES VITRÉES ou non contenant tous détails : hauteur, largeur, profondeur, bois, contenance, prix, demande de devis, etc.

M
à

Code Postal Ville.....
ou par téléphone

24 H SUR 24
(répondeur automatique). **320.73.33**
LIVRAISON RAPIDE - DES MILLIERS DE RÉFÉRENCES - FACILITE DE RETOUR.



subir ou transformer ?

SNETP - CGT

La revalorisation du travail manuel, dont M. Stoléru a fait tant de bruit, est une vieillerie. Aujourd'hui, le travail manuel a un contenu scientifique et technologique nécessitant une formation de haut niveau. La campagne gouvernementale prétend qu'il est préférable d'apprendre en entreprise : au lieu d'amener des jeunes aux lycées d'enseignement professionnel, on les en détourne. Revaloriser le travail manuel veut d'abord dire revaloriser le salaire, les conditions de travail et l'enseignement technique. Il y a en France 25 à 30 % d'emplois non qualifiés, tenus principalement par les immigrés et les femmes. Le but du VII^e Plan est de remplacer cette catégorie de travailleurs par des travailleurs français, mais un jeune qualifié répugne, à juste titre, à accepter un emploi non qualifié : les systèmes de formation doivent prendre cela en compte. Rappelons que, selon le V^e Plan, 25 % d'élèves ne devaient pas dépasser la scolarité obligatoire, 31 % pour le VI^e Plan et 39 % pour le VII^e Plan.

SNLC - FO

C'est de la poudre aux yeux. Une opération publicitaire destinée à vanter les mérites d'un artisanat désuet. La promotion du travail manuel deviendra une réalité quand les métiers manuels jouiront de la même considération que les autres, et qu'on ne deviendra pas un travailleur manuel parce qu'on n'aura pas pu faire autre chose. Or, actuellement, la différence entre qualifiés et non-qualifiés ne cesse de croître. Les études des enfants répondent plus souvent aux désirs des familles qu'à leurs propres désirs. Il existe ce qu'on peut appeler le complexe du travail manuel. C'est donc au niveau de l'école qu'une revalorisation est nécessaire. Nous pensons que trois années de formation devraient déboucher sur un bac professionnel, bac

qui contribuerait à ennoblir l'enseignement technologique.

SNETAA - FEN

C'est purement et simplement une opération poudre-aux-yeux qui dilapide les fonds publics alors que ces crédits pourraient être dirigés vers l'enseignement technique public. Les entreprises choisissent de verser le montant de la taxe d'apprentissage. Avant, elles versaient la quasi-totalité de ces sommes aux établissements publics, ce qui est rare aujourd'hui. Les CFA sont construits avec les fonds publics (50 % Etat, 50 % municipalités), mais les municipalités sont contraintes de faire des emprunts aux chambres patronales. Ce qui nécessite quinze fois plus de crédits pour former un apprenti dans un CFA que dans un CET. Il y a là une volonté délibérée de démolir l'enseignement public.

Quels sont vos points de revendication essentiels concernant l'enseignement technique ?

SGEN - CFDT

- **Prolongation de la scolarité** jusqu'à dix-huit ans.
- **Généralisation et augmentation des bourses** jusqu'à obtention du BEP ou, à défaut, du CAP en cours de préparation à seize ans.
- **Pédagogie de l'apprentissage** :
 - pour le maître d'apprentissage, respect des règles de qualification professionnelle et obligation de compétence pédagogique au moins égale à celle exigée du formateur intervenant sur les lieux de production (texte de juillet 1971 sur la formation continue) ;
 - pour les enseignants de CFA, formation pédagogique initiale et droit à une véritable formation continue ;

— pour la bonne harmonisation de la formation, respect, par le CFA, des règles édictées en matière d'établissement et du programme du CAP.

● **Défense des apprentis** :

- abolition de tout système de dérogation d'horaires et d'équivalences, éliminant par là même tout horaire supérieur à quarante heures, enseignement en centre de formation d'apprentissage compris ;
- augmentation du nombre des inspecteurs d'apprentissage et des inspecteurs du travail ;
- amélioration des conditions de formation (horaire en CFA, abolition des formations en un an) ;
- révision des rémunérations des apprentis dans le sens de l'attribution du SMIC à tous ; prise en charge des frais de transport en CFA, des vêtements et outillages indispensables à l'apprentissage du métier ;
- établissement d'un statut de jeune travailleur en formation, garantissant le droit à l'organisation et à la représentation sur les lieux de formation ;
- abolition du système des CPA ;
- intégration des centres de formation d'apprentis dans le service public.

SNES

- **Pour la qualité de l'enseignement** :
 - développement en enrichissement des formations de niveaux 4 et 3 de qualification (baccalauréat de technicien, brevet de technicien, brevet de technicien supérieur) ;
 - unification et décloisonnement du cycle terminal entre les filières actuellement étanches : général et technologique d'une part, courtes et longues d'autre part ;
 - reconnaissance des diplômes et prise en compte des qualifications acquises en formation initiale et continue, dans les conventions collectives ; obligation au patronat d'appliquer la loi en ce domaine ;
 - création et développement, dans l'enseignement supérieur, de formations diversifiées comprenant notam-

des élèves organisés

La Coordination permanente des CET/LEP est une organisation syndicale réunissant les collégiens de l'enseignement technique. Elle se veut l'héritière des comités de lutte et s'est créée spontanément en 1972-1973. L'instance de base en est le Comité d'action des CET, « structure souple, compte tenu du milieu d'implantation ».

La CP CET/LEP fonctionne avec un appareil « très léger » : un collectif national de trente membres et un président permanent (Pascal Delmotte, collégien à Besançon). Ce jeune syndicat déclare compter onze mille membres, répartis sur plus de trois cents CET. Sa plateforme revendicative est axée autour de six points :

- Un enseignement technique moderne, conforme aux réalités modernes dans son contenu et ses méthodes : enseignement lié aux techniques modernes et à leur évolution ; large formation de base permettant des reconversions ; droit effectif de redoubler ; enseignants qualifiés ; recrutement massif de maîtres titulaires ; création de classes d'accès à l'enseignement long.

- Le droit à la formation et au métier, offrant de véritables débouchés : lutte contre la sous-formation qui, actuellement, conduit à être O.S. ou chômeur ; possibilité, pour chaque jeune, d'apprendre un métier ; éventail de métiers à débouchés réels pour les filles ; stages rémunérés, dans les entreprises, garantissant une formation ; abrogation de la loi Royer.

- De meilleures conditions d'études : réduction des effectifs de classes ; application des règles de sécurité ; construction et rénovation de locaux.

- La défense des droits : suppression des brimades ; droits de réunion, d'affichage ; élection de délégués représentatifs ; élaboration d'un statut démocratique du collégien interne.

- La gratuité des études : gratuité des livres, des fournitures, du matériel, des transports ; diminution du prix des cantines ; prime d'équipement de 550 F à chaque collégien ; aide sociale aux familles.

- L'ouverture sur la vie : foyers socio-éducatifs et animateurs dans chaque CET ; droit à l'information (réunions, conférences).

A. C.

(1) Bourse du Travail, place Benoît-Franchon, 93100 Montreuil.

ment des formations professionnelles permettant de couvrir l'ensemble des branches professionnelles.

● Pour la fonction enseignante :

— le recrutement actuel au niveau certifié n'est pas satisfaisant et ne couvre pas l'ensemble des disciplines technologiques ;

— la situation faite aux PT est inadmissible et doit cesser au plus vite ;

— si le processus d'intégration des PTA au corps des certifiés est engagé de façon irréversible, nous combattons les modalités imposées par le gouvernement Barre assorties d'un contingentement inadmissible et nous demandons l'amélioration de la situation des PTA.

SNETP - CGT

Nous demandons le maintien du recrutement à quatorze ans, le développement des classes de raccourci, l'amélioration du contenu de l'enseignement et de l'ensemble des mesures sociales, l'augmentation des crédits pour le fonctionnement des établissements.

En ce qui concerne les personnels, dans les lycées d'enseignement professionnel, on trouve 30 % de maîtres auxiliaires, et les CET sont les établissements où l'on trouve le moins de titulaires. La titularisation est une mesure indispensable, qui représente, pour ces personnels, une assurance de recevoir une formation.

Enfin, nous sommes contre les principes de l'alternance école-entreprise, qui met sur le même plan l'usine et l'école, le patron et l'enseignant, et assujettit l'enseignement aux besoins des entreprises.

En revanche, nous sommes pour l'ouverture de l'enseignement technique sur les réalités industrielles, par la mise en contact des jeunes avec l'ensemble du processus de production et des syndicats. Les stages doivent être décidés, organisés et contrôlés dans l'enseignement technique par les enseignants et les syndicats ouvriers.

SNLC - FO

Notre syndicat ne veut pas faire un sort particulier à l'enseignement technique, mais considère l'enseignement dans son ensemble. Des jeunes sont touchés de façon sélective par le sous-emploi ; le problème n'est pas uniquement de formation car nombreux sont ceux qui doivent accepter un emploi déqualifié (environ 30 %). C'est pourquoi nous pensons que la formation professionnelle doit être large, visant à préparer le jeune au travail dans une famille professionnelle plutôt que dans une spécialité étroite. Encore faudrait-il que ces familles professionnelles soient susceptibles de déboucher sur des secteurs permettant l'emploi.

Nous constatons l'échec des mesures spectaculaires et inefficaces du gouvernement en matière d'emploi des jeunes (contrat formation, etc.) et dénonçons les insuffisances de l'apprentissage (CFA). Nous réclamons le développement intensif des formations à plein temps et l'augmentation progressive et sensible de la durée de formation pour les jeunes qui sont dans un système d'alternance, l'objectif étant d'aboutir à une formation à plein temps.

SNETAA - FEN

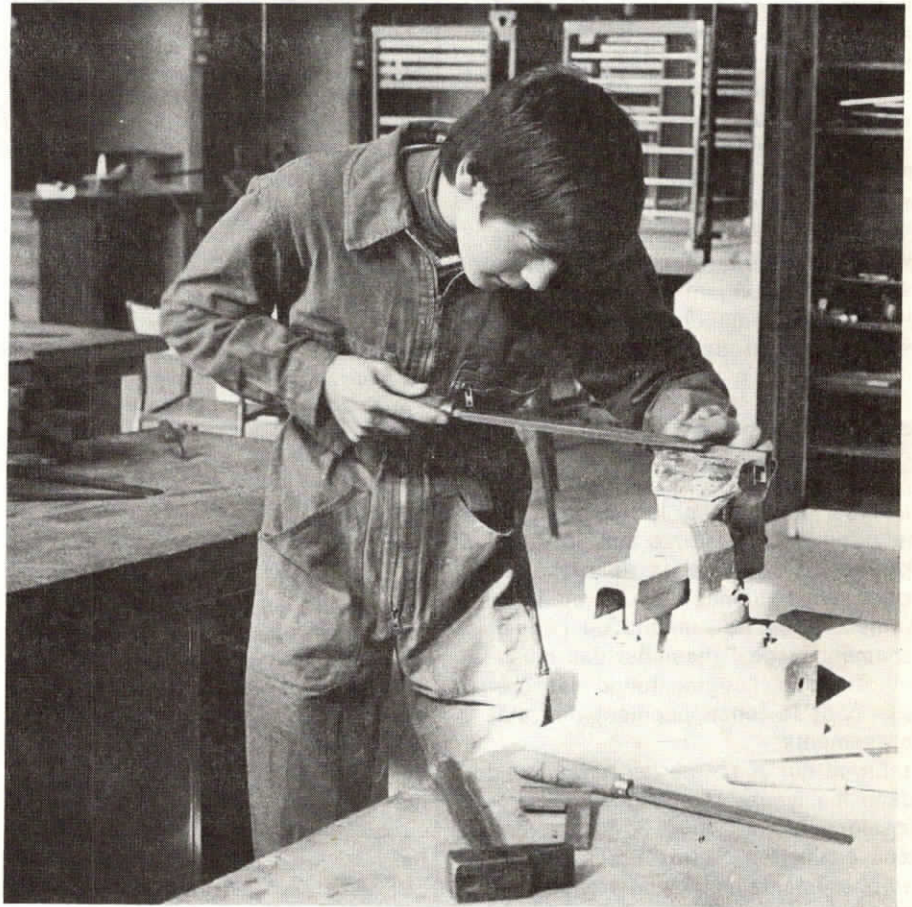
Il convient de défendre et développer l'enseignement technique à plein temps ; il faut que cesse la concurrence déloyale entre CFA et LEP et exiger la transformation des premiers en seconds ; il faut encore exiger une formation initiale et professionnelle pour tous les jeunes jusqu'à dix-huit ans, alliée à une solide formation générale et humaine, qui ne constitue en aucune façon une préparation immédiate et précoce aux postes de travail et qui débouche sur une qualification reconnue dans les conventions collectives.

Enquête réalisée par
Antoine de Caunes.

les parents : oui... mais

L'éducation manuelle et technique en sixième, dont on peut commencer à voir les premiers effets, la transformation des CET en LEP et le problème des CFA sont les trois points sur lesquels nous avons interrogé les principales fédérations de parents d'élèves représentées dans l'enseignement technique : la **FCPE** (Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public, ou Fédération Cornec), la **PEEP** (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, ou Fédération Lagarde), et la **FNAPEEP** (Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public, ou Fédération Giraudeau).

Il se dégage de leurs réponses une certaine unanimité, que ce soit pour approuver certains principes de la réforme, pour déplorer le manque de moyens mis en œuvre pour son application, ou pour exprimer inquiétudes et réserves quant à ses conséquences.



TOUTES les fédérations sont d'accord sur le principe de l'introduction de l'éducation manuelle et technique en sixième ; elles y voient une possibilité pour les enfants de « découvrir la réalité technologique dans le cadre de disciplines d'éveil » (Lagarde et Giraudeau), et « d'apprendre à comprendre les phénomènes techniques en voyant comment fonctionnent divers mécanismes tels que moteur à explosion, interrupteur, approche technologique qui peut être un excellent moyen d'orientation progressive » (Cornec). Certaines fédérations (Lagarde et Giraudeau) préconisent même l'instauration de l'éducation manuelle et technique dès l'école primaire (cours moyen) où

elle pourrait avoir lieu « à partir de la connaissance des métiers dans le cadre d'une pédagogie de l'environnement ».

Si le principe d'une éducation manuelle et technique fait donc l'unanimité, la déception semble, elle aussi, unanime quant aux conditions de sa mise en place, bien qu'aucune des fédérations de parents n'ait fait à ce jour un réel bilan de la situation dans les collèges. Se basant donc sur des données ponctuelles recueillies ici et là, les représentants des parents d'élèves estiment que la situation est loin d'être satisfaisante tant en ce qui concerne les enseignants qualifiés, en nombre insuffisant, que les dispositions ma-

térielles (locaux, équipements). « Il y a de nombreuses incohérences : lorsque le matériel est là, le personnel n'y est pas, et vice-versa », indique-t-on à la FNAPEEP (Girardeau), tandis qu'à la PEEP (Lagarde), on parle de « bricolage » et de « balbutiements ».

Absence de moyens et formation insuffisante des enseignants dont certains ont suivi des stages de trop courte durée (six semaines), sont les principaux griefs exprimés par les parents inquiets quant à l'avenir de cette discipline en classe de cinquième, et surtout en quatrième où auront lieu des « bancs d'essai », prélude au choix d'options technologiques. Ainsi, la Fédération Lagarde demande que « la réforme pour la classe de quatrième soit étudiée dès maintenant, car il est capital, pour l'orientation de l'enfant et la réussite de la réforme du second cycle, que la technologie soit très bien enseignée en quatrième ». Soucieuse de voir supprimer « l'orientation du rejet » et désireuse que l'école prépare l'élève à choisir « en connaissance de cause », Odette Guiraudeau, secrétaire générale de la PEEP, souligne la nécessité de « multiplier les bancs d'essai pour tout le monde, sans que ceux-ci soient pour autant des options définitives ». C'est pourquoi la Fédération Lagarde et la Fédération Girardeau, qui attire elle aussi l'attention sur cette période « d'observation et d'incitation vers des motivations », réclament « des moyens en hommes et en matériel » afin que tous les élèves puissent vraiment explorer les différentes disciplines.

Quant à la Fédération Cornec (FCPE), plus que sur la classe de quatrième proprement dite, elle met l'accent sur des problèmes immédiats et, en particulier, sur le cas des élèves qui n'auront pas accès à la classe de quatrième. « Ce qui nous paraît grave, à l'heure actuelle, c'est

que l'éducation manuelle et technique ne débouche pas sur des prolongements immédiats » remarque Ruben Urrutia, chargé à la FCPE des problèmes de l'enseignement technique, soulignant qu'« il n'est pas cohérent de faire faire aux élèves de la technologie pour les mettre ensuite à la rue ou chez un patron » et déplorant « l'absence de structures d'accueil de qualité » pour des jeunes qui à l'issue de la cinquième, se trouveraient « en position favorable pour la préparation à un métier et difficile pour la poursuite d'études ». Se référant à leur projet d'école qui prévoit, après « l'école commune » (de six à seize ans) où les élèves bénéficieraient à la fois d'une formation générale solide et d'une approche technologique, « excellent moyen d'orientation progressive », une formation technique en deux ans (de seize à dix huit ans) qui serait « une information de caractère technique et technologique, mais aussi une adaptation au métier, celle-ci pouvant être faite en collaboration par les entreprises et l'Education nationale, mais sous le contrôle et la responsabilité de celle-ci », les responsables de la FCPE semblent mal à l'aise pour critiquer la réforme Haby dans la mesure où le texte de celle-ci correspond au contenu de leur projet d'école ; aussi s'attachent-ils plutôt à en dénoncer les intentions. « Information technologique dès la sixième, bancs d'essai précédant le choix, puis formation à partir de celui-ci, c'est ce que nous demandons. Mais il y a un certain nombre de conditions qui ne sont pas remplies, notamment la mise en place de nouvelles structures d'orientation au lieu de maintenir les anciennes comme c'est le cas. Un certain nombre de jeunes seront orientés à la fin de la cinquième vers les CFA, sans formation générale ou professionnelle, car ce ne sont pas les quelques heures de

technologie dispensées qui leur donneront une formation professionnelle. Ce machiavélisme du gouvernement se traduit également dans le budget 1978 où l'on a presque triplé les crédits destinés à l'apprentissage ; cela tourne le dos à ce que nous préconisons », explique Ruben Urrutia. D'où la demande de la FCPE de la transformation des CFA (centres de formation d'apprentis) en LEP (lycées d'enseignement professionnel) et de la possibilité d'entrer en LEP pour les élèves qui, en fin de cinquième, n'auraient pas la possibilité de suivre l'enseignement général.

La FNAPEEP formule de son côté une revendication analogue. « Les CFA, c'est la bête noire », indique Léon Girardeau, son président, qui, après avoir précisé que « la formation y est uniquement utilitaire », réclame soit leur suppression, soit plutôt leur « jumelage » avec les LEP. Ainsi, à l'issue de leur formation en LEP, les élèves effectueraient en CFA des « stages d'adaptation à l'emploi », sortes de périodes transitoires permettant d'éviter la critique habituelle des employeurs, à savoir que les titulaires des CAP ne seraient pas immédiatement opérationnels. Ce souhait d'une transition entre formation et vie active entre dans le cadre d'une réflexion originale de la Fédération Girardeau sur « la suppression de l'échec » qui passerait par la disparition des « examens-guillotine » et l'instauration d'un CAP « à la carte » que l'on pourrait obtenir en totalisant un certain nombre d'unités de capacité cumulables, et ceci grâce à la mise en place du contrôle continu dans les LEP, devenus « LETP » (« lycées d'enseignement technologique et professionnel »). « Un tel système rendrait l'échec relatif, chaque élève progressant à son rythme, et ceci d'autant plus que pourraient être créées des structures complémentaires permettant à

ceux n'ayant pas obtenu leurs unités dans le cadre de la scolarité de compléter leur CAP grâce à la formation permanente », remarque Léon Giraudeau, persuadé que succès ou échec ne sont en réalité « qu'une question de maturité et d'évolution de l'individu ». Actuellement, la Fédération Giraudeau, alarmée, tout comme la Fédération Cornec, par la perspective du CAP en deux ans (résultat de la transformation des CET en LEP), réclame le maintien du CAP en trois ans. En effet, le recrutement des LEP qui se ferait désormais à l'issue de la classe de troisième déboucherait sur des formations en deux ans tant pour le CAP que pour le BEP. « Un tel système revient à écarter de l'entrée en LEP toute une population d'élèves qui préparaient le CAP en trois ans ; que va-t-on en faire ? Nous tirons la sonnette d'alarme car c'est une lacune très grave et très préjudiciable à bon nombre d'élèves en difficulté, notamment ceux qui venaient des CPPN (classes pré-professionnelles de niveau) », précise Léon Giraudeau.

Le CAP en deux ans inquiète également les responsables de la Fédération Lagarde, persuadés qu'il faudrait pouvoir mener tous les enfants jusqu'à la classe de troisième pour que ceux qui arrivent en première année de CAP aient des bases suffisantes. « Comme ce n'est pas le cas, il ne faut surtout pas supprimer brusquement le CAP en trois ans », indique Yves Jouvel, chargé des problèmes de l'enseignement technique à la PEEP, rappelant la difficile reconnaissance du CAP en trois ans par les conventions collectives des différentes branches professionnelles « lesquelles risquent d'être encore plus réticentes pour accepter le CAP en deux ans ». Si elle désapprouve le CAP en deux ans, la PEEP est la seule organisation de parents à se prononcer pour le maintien des CFA capables, selon elle, d'assurer « une pédagogie différente susceptible de convenir à des enfants qui ont besoin d'être en prise directe sur la vie active ». Cependant, ce maintien des CFA passe, pour la PEEP, par

« l'assurance d'un contrôle très sévère de l'Etat pour éviter l'exploitation des jeunes et garantir la même qualité d'enseignement que dans les LEP ». Cela excepté, la PEEP, tout comme la FCPE et la FNAPEEP, estime que la transformation des CET en LEP n'a rien apporté pour l'instant, si ce n'est un changement de vocabulaire et divers problèmes pratiques, conséquence de l'autonomie des LEP autrefois dépendant des lycées d'enseignement technique. Ainsi, la PEEP fait mention de difficultés — variables selon les établissements — survenues à propos d'ateliers (problèmes d'emploi du temps entre les élèves du lycée et ceux du LEP), et de centres de documentation communs aux deux établissements. « La formule n'a pas été pensée suffisamment au départ », conclut Yves Jouvel.

Unanimes quant aux revendications formulées (meilleure formation des enseignants en éducation manuelle et technique, possibilité d'admission en LEP des élèves sortant de cinquième l'an prochain et maintien du CAP en trois ans), le seul point de divergence concernant les CFA (la FCPE et la FNAPEEP demandant leur suppression tandis que la PEEP se contente de réclamer un meilleur contrôle), les fédérations de parents d'élèves sont unanimes également à déplorer le manque de moyens. « C'est une réforme qui n'a pas les moyens de l'exécution de ce qu'il y a dans les mots », remarque Ruben Urrutia (FCPE).

La Fédération Lagarde elle-même, bien qu'elle se déclare prête, en négociant, à « tenter de promouvoir le progrès plutôt que de tout refuser systématiquement en attendant un gouvernement idéal et une société idéale » et persuadée que « compte tenu de ce que l'on a, on peut faire mieux », reconnaît néanmoins « des insuffisances, des imprévisions du ministère et un manque de moyens » face auxquels elle a bien l'intention de se montrer « vigilante ».

Michaëla Bobasch

Philippe dix-huit ans

CAP et BEP commerce

« Je voulais être dessinateur en génie civil. Pas de place. La commission d'orientation ne m'a pas admis en seconde. Je veux faire G3 pour me réinsérer dans le cycle normal le plus vite possible. » Il a vécu comme un choc le stage qu'il vient de terminer : « Dans ces stages, on se rend compte qu'on rend service à l'entreprise sans qu'elle nous paie. Comme elle m'a utilisé à repeindre des caravanes au lieu de me faire faire du commerce, je me dis que c'est vraiment de l'exploitation. Et le plus dur, c'est de savoir qu'après l'embauche ça continuera. » Il a une dent contre le programme du BEP : « On fait de la gestion, du commerce international, une foule de trucs, mais on n'approfondit rien. L'économie, ça va pas te faire bouffer. L'examen est stupide : on peut nous demander la composition du caoutchouc ou la fabrication des cuvettes inox. Pour passer sa vie à ranger des rayons, ça nous fait une jambe ! »

Il prépare à la fois le CAP et le BEP « car le BEP est trop général ». S'il devait quand même faire du commerce, il ne choisirait pas les grandes surfaces : « Je sors d'un hypermarché. C'est pas de la vente, c'est des machines ! Tu es là pour réapprovisionner et pousser des boutons, c'est tout. » Pour lui, les stages encouragent plutôt à rester dans le système scolaire. Plusieurs de ses copains font tout pour prolonger leur scolarité jusqu'à la limite de départ à l'armée. « Le bilan de mes études ? Jamais on ne m'a parlé de la vie active. Seulement à la dernière minute, quand il n'y a plus de place, que c'est trop tard. »

entre les patrons et l'école :

un certain divorce

Que pensent les « clients »
de l'enseignement
technologique,
grands, moyens et petits
patrons,
futurs employeurs
des élèves qu'il forme,
des produits que
les institutions officielles
lancent actuellement
sur le marché ?

Sont-ils satisfaits
du fonctionnement,
actuel ou futur,
du système scolaire
et comment voient-ils
les moyens,
le cas échéant,
de l'améliorer ?

Nous sommes allés poser
ces questions

à Olivier Decayeux,
rapporteur de la Commission
Enseignement-Formation
du Conseil national
du patronat français,
et au service social et fiscal
de la Confédération générale
des petites et moyennes
entreprises.

Les réponses,
comme on pouvait s'y attendre,
révèlent un certain divorce
entre les patrons et
l'enseignement technologique.

Tout le problème
est de savoir
s'il est aussi profond
qu'on peut le craindre...

L'INTRODUCTION dans les programmes des collèges, dès la sixième, d'une éducation manuelle et technique, si elle est saluée généralement comme une innovation intéressante par le CNPF et les PME, n'en est pas moins, dans ses finalités profondes, appréciée un peu différemment. Au CNPF, on rappelle à ce sujet, que les accords de 1970, entre les syndicats et le patronat, préconisaient déjà la nécessité d'une éducation technologique dans tout le premier cycle du second degré, conçue « comme élément d'une formation de base de l'éducation générale ». Sans se prononcer encore sur le contenu des programmes prévus (ils pourront, d'ailleurs, être améliorés, si nécessaire) le CNPF considère l'entrée de cette nouvelle discipline comme un premier pas, à condition qu'elle soit conçue comme « un élément de culture générale ».

Sans doute cette éducation aura un rôle important dans l'orientation des élèves vers des études techniques (courtes), « c'est inévitable », mais cela ne devrait être qu'un « effet secondaire », faute de quoi cette éducation manuelle et technique perdrait son caractère d'éducation. En revanche, du côté des PME, il semble bien qu'on mette l'accent sur ses vertus d'orientation. On estime, en effet, qu'il est utile, pour ceux qui ne se destinent pas à un métier intellectuel, d'avoir ainsi une confrontation avec les matériaux utilisés dans la vie courante et dans l'industrie et de se familiariser avec le travail d'atelier. Les PME souhaitent, dans ce but, que des moyens réels soient donnés aux établissements pour cette approche et qu'elle ne soit pas « une classe sur le papier », mais un véritable contact

avec le travail manuel, qui permettra mieux aux jeunes élèves de « trouver leur voie ».

C'est dans le même esprit que le CNPF apprécie la campagne menée pour la « revalorisation du travail manuel », lancée depuis quelques années. Tout dépend, selon lui, d'abord, des rapports qui s'établiront entre ce travail manuel et l'enseignement général. La « réhabilitation » du premier passe par une juste appréciation de sa place dans l'esprit de ceux qui n'en font pas leur profession. En ce qui concerne l'enseignement technologique proprement dit, on fait remarquer que ce sont les élèves qui en sortent avec des diplômes qui ont le plus de chances de trouver facilement des débouchés satisfaisants. Il n'est donc pas douteux que la demande des familles se portera de plus en plus vers cet enseignement.

Aux PME, on pense, de même, que, à la longue, « on arrivera à faire comprendre aux jeunes que, comme dans d'autres pays, ceux qui ont une véritable technicité au point de vue manuel peuvent avoir des situations aussi importantes et aussi agréables que ceux qui travaillent dans un bureau » et on cite, en exemple, les ouvriers joalliers, encore qu'on ne trouve plus guère de candidats pour cette carrière, qui demande quatre ou cinq ans de formation. Mais, dans les deux organisations, il ne semble pas que l'on aille plus loin que ces espérances et que l'on mette véritablement en cause la situation réelle que connaissent actuellement les travailleurs manuels dans leur ensemble. Tout paraît se passer comme s'il suffisait de persuader qu'elle peut ne pas être si mauvaise...

La transformation des collèges d'enseignement technique en lycées d'enseignement professionnel implique, en principe, que la préparation d'un diplôme professionnel ne commence vraiment qu'après la classe de troisième, donc après l'enseignement obligatoire. Pour le CNPF, les programmes actuels des BEP sont en effet conçus sur la base d'un « tronc commun » de ce niveau de troisième, et l'orientation vers cette voie à cet âge est donc nécessaire. Ce n'est pas si évident pour celle qui mène aux CAP. Certes, au cours des dernières années, s'est développée la tendance de substituer aux CAP en trois ans après la cinquième des CAP en deux ans après la troisième, mais il paraît difficile au CNPF de décider, de façon générale, si c'est une bonne chose. Cela dépend des spécialités.

Tous les élèves qui peuvent suivre avec profit un cycle de CAP peuvent-ils, par ailleurs, pour autant, suivre totalement un premier cycle de second degré ? Pour certains, ce ne serait sans doute pas une catastrophe de le quitter après la quatrième, pour préparer un CAP en trois ans. Autrement dit, en ce domaine, des structures trop strictes, qui n'adaptent pas les filières aux capacités effectives des élèves, aboutiraient à du gaspillage.

Aux PME, on pense, au contraire, que l'orientation après la troisième vers un LEP est intéressante dans la mesure où elle n'est pas une « anti-sélection » et où elle s'appliquera à des élèves qui auront vraiment choisi des études techniques et auront toutes les possibilités d'aller, par exemple, jusqu'à la préparation des Arts et Métiers ou même des grandes écoles. Mais, pour la voie qui conduit aux CAP, le départ après la cinquième n'est pas trop précoce. Si l'on fait cette préparation aux CAP « dans l'âge normal de l'apprentissage », les jeunes gens pourront aborder, ce qui est à peu près normal, le travail à dix-sept, dix-huit ans. Orientés trop tard, ils auraient perdu le goût du travail réel. Plus généralement, les PME

regrettent la prolongation systématique de la scolarité jusqu'à seize ans : c'est à quatorze ans que l'on arrive, en effet, à mettre les jeunes « dans la voie de l'apprentissage réel ».

C'est ce qui explique la réticence que les PME éprouvent pour les classes préparatoires à l'apprentissage ou les classes préprofessionnelles de niveau, dans la mesure où elles n'assurent pas toujours assez de contacts avec la profession. C'est aussi pourquoi les PME sont très attachées à la loi Royer, mais à condition que les structures soient mises en place, en particulier au niveau des chambres de métiers, des chambres de commerce, d'agriculture...

Sur les CPA et les CPPN, le CNPF est plus nuancé. On remarque d'abord que, lorsque la scolarité obligatoire a été prolongée jusqu'à seize ans, on a mis un peu la charrue avant les bœufs et que l'on a légiféré sur un principe avant de définir les capacités suffisantes d'accueil pour les populations scolaires concernées, c'est-à-dire pour les quelque 20 % de jeunes qui n'étaient pas encore « spontanément » scolarisés jusqu'à cet âge. D'où des tâtonnements, des formules successivement remaniées, parfois avec bonne volonté, parfois aussi avec un peu d'improvisation (SEP, classes terminales pratiques...) dont CPA et CPPN sont le dernier avatar. D'où, par suite nécessairement, un certain nombre d'insatisfactions dans les résultats.

Tout le problème est donc de savoir s'il faut un seul système pour tous ou une diversité de systèmes, ce qui soulève de nombreux problèmes pédagogiques, et même, pour certains enseignants, des problèmes de conscience. Il est difficile donc de se prononcer sur les CPPN. Pour les CPA, certaines réalisent effectivement une bonne préparation à l'entrée en apprentissage et devraient être renforcées et géné-

ralisées. Mais d'autres restent des sortes de classes de fin d'études d'où les jeunes sortiront sans diplôme et sans possibilité d'entrer en apprentissage, et doivent donc être supprimées.

Tout dépend en l'occurrence de l'organisation de ces CPA dans les établissements, mais le CNPF ne veut pas affirmer qu'elles fonctionnent mieux, en général, quand elles sont ouvertes dans les CFA que lorsqu'on les trouve dans les CES. Tout est une question de moyens mis à la disposition de ces classes et des liens entretenus avec le circuit d'apprentissage (CFA en particulier).

Quelles que soient les structures, actuelles ou futures, de l'enseignement technologique, le problème essentiel est celui de l'entrée dans la vie active et de la plus ou moins facile insertion du jeune diplômé dans son futur métier. Au CNPF, on estime que c'est une vieille légende, entretenue à plaisir, que les employeurs attendent de l'école qu'elle leur fournisse des « produits finis », capables, du jour au lendemain, d'être « opérationnels » dans leur entreprise. Sans doute, il faut tenir compte des attitudes individuelles et reconnaître que certains patrons souhaitent recruter, pour un poste déterminé, la personne la plus compétente, et la plus compétente tout de suite. Mais la « doctrine » d'ensemble est de fort bien admettre, maintenant que l'enseignement technologique a pris le caractère d'un enseignement de masse, qu'il n'est plus possible « d'attendre de lui le même degré de finition que l'on pouvait attendre des anciens systèmes, écoles nationales professionnelles ou d'apprentissage très poussé ».

A leur sortie des établissements, les élèves vont de plus en plus avoir besoin, une fois dans l'entreprise, d'apprendre les compléments indispensables, de s'initier à des techniques qui n'auraient pas pu

toutes leur être enseignées et d'acquiescer une certaine expérience. Le CNPF dit d'ailleurs réfléchir à la meilleure manière d'organiser cette nécessaire période d'adaptation et cite, comme première réalisation, satisfaisante, le système des contrats emploi-formation, institué l'an dernier à titre transitoire et récemment pérennisé. Le CNPF se déclare prêt à généraliser cette formule qui a déjà touché l'an dernier quelque 40 000 personnes.

Les PME ne se disent pas non plus hostiles à faire assurer, dans les entreprises, le nécessaire complet de formation des jeunes sortis du système scolaire. Mais encore faut-il que soient levées certaines difficultés. Il est ainsi interdit de mettre des employés trop jeunes sur certaines machines... Cette législation rend également un peu inutiles les stages qui pourraient être organisés au cours de la scolarité. Il en est de même dans le secteur commercial, de la « distribution ». Les élèves ne doivent pas être en contact avec le public. *« C'est une aberration ! »* Comment leur apprendre la vente, s'ils sont seulement chargés de préparer les rayons ? *« Ils n'auront jamais le plaisir d'une action réelle de vente »*, ni donc, *« l'envie de devenir vendeurs »*.

Si les jeunes élèves sortis de l'enseignement technologique sont, au départ, mal adaptés à leur premier emploi, c'est aussi, remarque-t-on aux PME, qu'ils n'auront pas pu, au cours de leurs études, être formés à utiliser les machines qu'ils rencontreront plus tard. *« Il y a un déphasage entre l'équipement d'un atelier de collège et l'équipement d'un atelier réel. »* De plus, au collège, les élèves restent dans un contexte scolaire et *« sont tout à fait dépassés lorsqu'ils se retrouvent au contact de la réalité »*.

Au CNPF, on est aussi conscient de ce déphasage, mais on reconnaît que les établissements scolaires ne peuvent s'équiper au même rythme



que les entreprises, qui sont soumises à des pressions de concurrence et ne sont pas tenues par les mêmes règles de comptabilité. Mais ce n'est pas un problème majeur. *« On peut très bien admettre que l'on apprenne les bases d'un métier sur des machines qui ne soient pas les plus récentes dans la profession. »* D'ailleurs, les machines des établissements scolaires ne sont pas toutes démodées, et elles se renouvellent !

Sans doute quelques entreprises, dont certaines nationalisées, mais en petit nombre, ont leurs propres écoles où se formeront leurs futurs agents. Pour le CNPF, ce n'est pas aberrant. C'est au contraire justifié par le coût d'investissement que cette formation implique et qui est tel qu'il serait peu rationnel d'en imposer la charge au service public. On ne peut donc pas parler, en l'occurrence, d'une sorte de concurrence entre le « public » et le « privé ».

Il n'en va pas tout à fait de même aux PME, où l'on estime que certains établissements privés sont plus spécialisés et bénéficient d'un recrutement plus motivé, et préparent, donc, mieux à la profession. Les PME pensent particulièrement au secteur commercial, pour lequel les collègues

d'enseignement technique sont en nombre insuffisant et où l'enseignement est surtout conçu dans la perspective des « grandes surfaces » et non du petit commerce. D'où leur préférence pour les écoles qui dépendent des chambres de commerce, plus efficaces parce que plus près des réalités. En particulier, en cas de compétition entre deux candidats à un même poste, il n'est pas douteux que sera engagé celui qui sort d'une école hôtelière de la chambre de commerce de Paris, de préférence à celui qui sera issu d'un lycée ou d'un collège hôtelier public.

Les rapports entre patrons, petits, grands et moyens, et le ministère de l'Education, sont en principe nombreux, mais ne semblent pas donner aux premiers toute satisfaction. Le CNPF regrette, en particulier, que l'actuelle loi n'ait pas maintenu dans les établissements techniques les « comités d'étude » — prévus par un décret de 1969 mais jamais mis en place faute de textes d'application — où employeurs, salariés et enseignants pouvaient se rencontrer et se concerter sur le contenu des

subir ou transformer ?

enseignements dispensés. La présence, institutionnelle, des représentants de la profession dans les conseils d'établissements reste, en effet, très inefficace. Aussi bien au CNPF qu'aux PME on souhaite aller beaucoup plus loin dans la voie des rapports avec le personnel enseignant, à la base, plus loin, en particulier, que les contacts actuels, informels, et motivés par la seule curiosité des uns et la volonté d'ouverture des autres.

Le CNPF s'inquiète également un peu de voir ces occasions de rencontre menacées par la suppression des examens aux jurys desquels ils participaient. Sans être défavorable, au contraire, au principe du contrôle continu des aptitudes et des connaissances, le CNPF se demande comment il pourra encore y être associé, au moins en partie, sinon de façon complète. Il estime également que les avis des professionnels ne sont pas toujours assez pris en considération dans l'établissement de la carte scolaire, au niveau académique, et, d'accord en cela avec les PME, qu'on les écoute pas toujours assez non plus, au niveau national, dans les commissions professionnelles paritaires chargées de réfléchir sur les contenus des programmes de l'enseignement technologique.

Que faudrait-il donc faire, selon les patrons, pour améliorer la situation, et en particulier, pour résoudre le problème le plus grave, celui des élèves qui, chaque année, sortent du système scolaire sans diplômes et sont ainsi condamnés, soit au chômage, soit à des emplois sans qualification ? Le CNPF refuse de voir, dans cette situation, une fatalité, mais pense qu'il faut d'abord poser la question en amont, et qu'elle est, en somme, une question d'experts : définir le système le plus propre à assurer à tous une formation professionnelle et, pour cela, les méthodes pédagogiques les plus efficaces. Ceci n'empêche pas que soient recherchées et dévelop-

pées également des mesures de « repêchage », comme l'apprentissage, les contrats emploi-formation, les stages longs, la formation continue... Mais ce sera sans doute très long à aménager.

Pour les PME, le malheur de ces jeunes sans emploi parce que sans formation vient de ce qu'on les a maintenus trop longtemps à l'école au lieu de leur avoir proposé, dès treize ans, un apprentissage précis. D'ailleurs, si plus tard, quand ils auront un peu « bricolé » jusqu'au service militaire, et cherché ensuite difficilement un emploi, on leur parle de formation continue ou de stages d'entreprise, ils auront le sentiment qu'on va les remettre à l'école, dans une école dont ils sont partis avec les plus mauvais souvenirs, et les résultats risquent de ne pas être brillants.

Plus généralement, on remarque au CNPF que la tendance s'est développée, depuis une quinzaine d'années, de « déprofessionnaliser » l'enseignement technologique en y incorporant davantage de matières « académiques » et ainsi de « l'appauvrir sur le plan des compétences réellement acquises au niveau du travail professionnel ». Ce mouvement n'est pas sans conséquence et peut-être faudrait-il « sensiblement inverser ou atténuer ce courant et rendre une plus juste place à la pratique ». Ce qui suppose, encore une fois une meilleure prise en considération du travail manuel dans l'enseignement général, et par voie de conséquence une égale dignité des professeurs de disciplines théoriques et pratiques.

On reconnaît, certes, que, depuis vingt ans, les investissements publics pour l'enseignement technologique ont été quantitativement importants et ont ainsi répondu aux besoins de la société. Mais des progrès, qualitatifs ceux-ci, sont encore à accomplir, aussi bien pour faciliter les relations entre les établissements et les milieux professionnels que pour moderniser plus rapidement les connaissances des personnels enseignants. Il faudrait aussi améliorer

la « productivité pédagogique » de cet enseignement, et réduire, par exemple, le trop fort taux d'échec aux examens. Au CNPF, on ne veut pas aller jusqu'à une mise en cause ou une accusation du système éducatif ; on admet que ces problèmes relèvent davantage des « experts » en pédagogie, mais on n'en souhaite pas moins qu'ils trouvent rapidement une solution.

Cette attitude rejoint, partiellement, celle des PME qui ont, dans l'ensemble, l'impression d'une inadéquation de la formation professionnelle avec les besoins de l'industrie. L'éducation donnée dans les établissements techniques leur paraît en somme trop « intellectuelle ». On reconnaît que les élèves reçus au BEP ont peut-être des « bases », mais ils doivent comprendre qu'ils ne sont pas pour autant spécialisés et qu'ils ont encore à apprendre la réalité du métier. Les CAP, au contraire, paraissent aux PME plus près de cette réalité. Mais, dans les deux cas, on décourage souvent les candidats en leur imposant trop d'épreuves d'enseignement général, ou de trop haut niveau, et la part de celles-ci est trop déterminante dans la délivrance du diplôme.

Faut-il en conclure que, malgré les précautions ou les nuances dans les jugements portés par les patrons sur l'enseignement technologique, le divorce reste presque total entre deux conceptions de la formation des jeunes ? D'un côté une préparation efficace au futur métier, de l'autre le souci premier d'assurer une « culture générale technique », qui ne serait rentable qu'à plus longue échéance ? D'un côté, pour simplifier, le « travailleur », et de l'autre l'« homme » ? Ce serait sans doute noircir exagérément le tableau. Mais il ne faudrait pas, non plus, en atténuer les ombres. Elles sont réelles, et de leur dissipation, si toutefois elle est possible, dépend, pour bonne part, l'avenir de toute une jeunesse... et de toute une nation.

Pierre-Bernard Marquet

la politique



des intentions

Comme le constate Antoine Léon, « il paraît difficile d'isoler la valorisation du travail manuel du contexte » dans lequel se situe l'enseignement technique.

Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat à la Condition des travailleurs manuels et aux Immigrés,

et Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat chargée de l'emploi féminin auprès du ministre du Travail,

ont respectivement accepté de nous confier leur point de vue sur ce problème qui est, même si c'est d'une manière parfois ambiguë dans l'esprit du public, inévitablement lié à l'enseignement technique court.

Lionel Stoléru :



• Il semble que la société française soit une société de coupures, coupure entre l'école et la vie, coupure entre l'enseignement technique et l'enseignement général, coupure, même, entre le travail manuel créatif et le simple emploi à tâches répétitives, et que la création de votre secrétariat d'Etat ait été conçue pour y porter remède. Quelles sont, selon vous, les raisons de telles coupures, et pensez-vous qu'une action gouvernementale puisse aller à l'encontre de préjugés si fortement ancrés dans les mentalités ?

Beaucoup d'historiens et de sociologues se sont prononcés sur les tensions et les coupures qui partagent et parcourent notre corps social. Les origines en sont-elles historiques, philosophiques, religieuses ? Faut-il y voir une influence du courant idéaliste qui, de Platon à Descartes, a reconnu la prééminence de l'idée ? Encore serait-il interprété bien étroitement car la recherche de la « vérité » a toujours nécessité la confrontation avec son « image matérielle ». Faut-il y voir l'effet de la vieille malédiction judéo-chrétienne « tu travailleras », c'est-à-dire tu saliras tes mains, pour te nourrir, malédiction qui associe le travail et tout particulièrement le travail manuel à la notion de punition et de souffrance ? Mais on sent bien que, dans l'aspiration de tous au « droit au travail », il y a autre chose qu'une revendication matérielle, mais bien plutôt un besoin de participer à la

construction de la société (ce qui pose des problèmes nouveaux lorsque les femmes, de plus en plus sensibles, et à juste titre, à cette aspiration, souhaitent travailler).

Doit-on voir dans ces coupures, et en particulier celle du travail manuel, la traduction moderne d'une lutte de pouvoir entre les différents groupes de la société, lutte de pouvoir qui s'est traduite dans la plupart des sociétés, romaine ou française, par une prééminence du discours sur la pratique comme outil de domination d'une élite limitée sur le reste de la population ?

Sans doute la situation actuelle est-elle le résultat d'un mélange de ces différentes influences et on pourrait se demander comment, face à de telles forces, l'action gouvernementale pourra porter ses fruits.

Il faut noter, au cours des deux ou trois dizaines d'années qui viennent de s'écouler, des changements profonds qui justifient l'action du gouvernement pour la revalorisation du travail manuel et sur lesquels cette action peut s'appuyer.

En tout premier, l'élévation spectaculaire du niveau moyen des connaissances permet à chacun de mieux saisir le monde qui l'entoure. Les relations entre les hommes, et notamment les relations hiérarchiques dans l'atelier, en sont fondamentalement changées.

Le progrès technique, en augmentant le « potentiel de communication » de chacun, a participé à l'amélioration du niveau de connais-

sance mais a aussi permis (et rendu nécessaire) d'une part l'extension très importante des loisirs et, d'autre part, la création de contre-pouvoirs (« syndicaux », « consommateurs », « environnement »...). Grâce à ces activités, chacun a dépassé le stade du producteur pour participer directement, ou par délégation, à de nombreuses fonctions sociales.

C'est là une transformation importante de la société qui doit conduire à une meilleure démocratie. Dans ce contexte, l'action de revalorisation du travail manuel devenait nécessaire pour faciliter le changement et adapter la réalité, qui traîne toujours le poids d'un passé récent, aux aspirations des Français, et notamment des jeunes, dans une double perspective d'efficacité économique et de justice sociale.

En effet, et nous le verrons dans le détail des mesures prises ou que je souhaite proposer, revaloriser le travail manuel, c'est globalement améliorer la capacité de notre société à faire face aux défis économiques (ponction sur notre balance commerciale pour l'achat de matières premières, problèmes de l'emploi...), c'est aussi faire une répartition plus juste des richesses et surtout favoriser l'autonomie ou la participation des travailleurs manuels aux décisions qui les concernent, c'est en un mot reconnaître, à sa juste valeur, leur contribution humaine et sociale.

• Dans l'une de vos allocutions, vous avez évoqué la « curieuse image de

faire face aux défis économiques

notre société qui, n'ayant pas réussi à combler l'écart entre les travailleurs manuels et les autres, en a projeté le reflet sur son système éducatif en maintenant un fossé entre les professeurs de l'enseignement technique et les autres ! » Que comptez-vous faire, concrètement, pour remédier à cette situation bien réelle en effet ? Pensez-vous que votre action, seule, soit capable de venir à bout d'une telle disparité entre les maîtres qui, pour vous paraphraser — a contrario — « n'est pas moins psychologique que réelle » ?

Le gouvernement a pris ces dernières années un ensemble de mesures qui traduisent bien l'égalité de l'enseignement technologique et des autres enseignements. Ainsi, la loi d'orientation sur l'enseignement technologique du 16 juillet 1971 a posé les principes de l'égalité des conditions de recrutement et de formation des professeurs d'enseignements généraux de l'enseignement technologique et de l'enseignement classique et de l'égalité de qualification des professeurs des disciplines technologiques avec les maîtres de l'enseignement général de même niveau.

La mise en œuvre de ces principes s'est traduite au niveau des lycées techniques par la création d'agrégations, par le recrutement des professeurs, chefs de travaux, à l'aide d'un professorat spécifique les assimilant aux agrégés, l'arrêt du recrutement des professeurs certifiés et des professeurs techniques assimilés. Des

possibilités d'intégration dans les nouveaux corps ont été offertes aux professeurs techniques adjoints, et cette intégration se réalise, quoique lentement, de façon satisfaisante.

Au niveau des lycées d'enseignement professionnel, un nouveau statut a permis l'alignement des rémunérations et des conditions de service.

Pour l'éducation manuelle et technique, les origines des professeurs sont variées et il n'est pas possible d'avoir une vision globale tant que la réforme n'a pas été appliquée à toutes les classes des collèges. J'ai toutefois demandé que soient renforcées les compétences techniques de ces maîtres, par la formation mais aussi en offrant ces postes à des professeurs de l'enseignement professionnel.

Il semble en effet que les mesures statutaires, quoique nécessaires, soient tout à fait insuffisantes pour vaincre les réticences que soulèvent les différences. Ces réticences ne seront dépassées que par le dialogue, et l'éducation manuelle et technique me paraît en ce sens aussi utile pour le professeur que pour les élèves. Pourquoi, autour de cette nouvelle discipline et des ateliers installés pour les options technologiques, ne se créerait-il pas dans les collèges, des clubs de travail manuel animés par les professeurs d'éducation manuelle et technique et ouverts aux élèves, aux parents, aux professeurs ? La demande est assez forte et ne porte pas seulement sur l'arti-

sanat d'art mais aussi sur la réparation (auto, moto) ou les travaux de la maison (électricité, plomberie, voire maçonnerie).

Peut-être le professeur d'éducation manuelle et technique sera-t-il parmi ses collègues, dans quelque temps, le spécialiste dont on a besoin !

Il faut aussi que l'ensemble des professeurs comprennent que la méthode éducative n'est pas la seule et n'est pas adaptée à tous les élèves, que certains peuvent avoir des difficultés pour parler mais qu'ils peuvent n'en être pas moins intelligents et créatifs. Or, l'école leur ôte tout moyen d'expression et les emprisonne, au risque de les révolter. L'éducation manuelle et technique leur ouvre un champ nouveau dans le cadre du collège, qui permet de les valoriser et éventuellement de compenser, voire de rattraper des retards dans d'autres domaines. Ainsi, je crois qu'une collaboration étroite s'instaurera entre les maîtres du discours et les praticiens de la méthode expérimentale, pour le plus grand bien des élèves.

Cette collaboration est, en tout cas, déjà manifeste au niveau gouvernemental où le ministère du Travail et le ministère de l'Éducation ont un groupe de travail permanent pour étudier en commun ces questions.

• Dans l'idée de revalorisation du travail manuel, il semble qu'un amalgame soit souvent fait entre des notions tout à fait différentes : l'artisanat d'une part, dont l'image de

deux années d'existence

Interrogé sur les actions menées par son ministère, Lionel Stoléro commente et présente celles-ci, dont nous ne pouvons que donner une énumération rapide.

« La revalorisation du travail manuel passe bien évidemment en premier lieu par l'amélioration des conditions de travail en commençant par les plus pénibles. Cette amélioration se fait soit de manière réglementaire, soit de manière contractuelle lorsque les partenaires sociaux sont en mesure de signer des accords, soit sous forme d'incitation, généralement financière, soit enfin par des recommandations. J'ai utilisé, au cours des deux dernières années, chacun de ces modes d'actions, n'utilisant l'action réglementaire que lorsque les autres voies étaient bouchées, pour laisser aux différents acteurs de la vie économique et sociale l'initiative et la responsabilité. »

Au nombre des moyens réglementaires utilisés, on peut citer un certain nombre de lois et de décrets pour l'amélioration des conditions de travail :

- décembre 1975 : retraite à soixante ans pour les travailleurs manuels effectuant des métiers pénibles ;
- juillet 1976 : limitation des heures supplémentaires par introduction d'un repos compensateur ; au-delà de quarante-deux heures, les heures supplémentaires sont compensées par des congés supplémentaires ;
- limitation de l'extension du travail posté ;
- recommandation auprès des entreprises pour qu'elles développent l'expression des travailleurs sur leur lieu de travail et création du Fonds d'amélioration des conditions de travail (FACT) pour aider les entreprises qui innovent dans ce domaine. Ce Fonds permet également de financer la formation des ouvriers, les séances d'expression puis l'investissement proposé par la base. Lors de la création du secrétariat d'Etat, le budget de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) a été triplé ; il a pour mission de suivre et de promouvoir ces expériences.

« S'il est évident que les mesures précédentes sont d'une grande importance à moyen terme, il est clair qu'une action sur les salaires le sera tout autant, et à court terme, puisqu'ils peuvent être considérés comme la traduction immédiate et tangible du rôle reconnu par la société aux travailleurs manuels. »

Une action gouvernementale a donc été engagée en ce sens :

- décembre 1977 : prime de 120 F pour les travailleurs manuels du secteur privé ;
- lettres du Premier ministre aux partenaires sociaux (24 novembre 1977 et 27 avril 1978) pour inciter à l'ouverture de négociations dans six branches professionnelles afin de combler sur huit ans le retard entre ouvriers et employés ;
- demande de limitation du salaire de rendement et de mise à l'étude d'un mécanisme qui empêche que le travailleur manuel âgé ne voit baisser sa rémunération.

« Il importe absolument que le travailleur manuel puisse avoir une carrière salariale, c'est-à-dire que celle-ci ne soit pas plafonnée. Une traduction concrète des coupures dont est victime notre société est l'empilement des catégories dans

la hiérarchie des grilles salariales. Pratiquement, actuellement, un bon travailleur manuel ne peut progresser qu'en abandonnant le travail manuel. Il faudra donc, et c'est pratique courante en Allemagne et aux Etats-Unis, que le salaire de l'ouvrier très qualifié soit supérieur à celui de l'ingénieur ou du cadre débutant, qui est généralement trop payé en France. »

« Toute action dont l'objectif profond est la cohésion sociale a nécessairement un volet éducatif. Je ne sais pas si le phénomène est général, mais le système éducatif amplifie, en son sein, des disparités qui existent entre manuels et non-manuels. En privilégiant systématiquement le développement des capacités intellectuelles au détriment d'autres capacités, d'une part il mutile les jeunes qui lui sont confiés, d'autre part il induit chez eux une perception de la société qui rendra plus difficile les changements nécessaires que je viens d'évoquer. J'ai entrepris, avec le ministère de l'Éducation, quelques réformes qui s'articulent autour de l'orientation qui est la traduction objective des images et des tensions internes au système éducatif. »

D'où un certain nombre de mesures :

- organisation à titre expérimental, dans un CES par académie, de visites d'entreprises et de séances de travail manuel dans un CET voisin. Cette expérience a reçu un très bon accueil puisque, limitée la première année aux élèves de sixième et quatrième, elle a été étendue aux classes de cinquième et troisième sur la base du volontariat, et qu'une large majorité des élèves a demandé le renouvellement de l'expérience. Il faut noter toutefois à ce sujet dans certains cas (Paris, Rouen) l'opposition syndicale des enseignants.
 - création d'une Semaine de travail manuel et incitation à la création d'associations regroupant écoles et entreprises ;
 - mise en place de l'éducation manuelle et technique depuis octobre 1977 ;
 - modification des concours d'accès aux grandes écoles (une option technique ajoutée) ; en octobre 1977, vingt-sept classes ont été créées, dont vingt-quatre « techniques supérieures » et trois « techniques spéciales » ; en octobre 1978, vingt-sept autres seront créées dont trois « techniques supérieures » ;
 - dans le même sens, un statut de l'apprenti est en train de se mettre en place, équivalent à celui de l'étudiant pour traduire l'égalité de considération de la société pour ces deux formations.
- D'autres mesures ont été prises ou le seront prochainement : le développement de formules d'alternance avec l'appui du Pacte national pour l'emploi ; l'accord contractuel de juillet 1976 sur le congé de formation ainsi qu'une loi actuellement en discussion doivent permettre une promotion personnelle du salarié, soit en changeant de qualification, soit en changeant de statut. La création du livret d'épargne manuel, proposé par les banques en septembre 1977, doit permettre à de nombreux travailleurs manuels qui le souhaitent de créer leur entreprise ; il a déjà été souscrit par plus de quarante mille jeunes travailleurs salariés. Enfin le rapport Ventejol sera publié prochainement.

marque dans le public est tout à fait favorable, et le travail industriel d'autre part qui rebute nombre de jeunes. Vous-même avez d'ailleurs écrit : « Les jeunes acceptent de moins en moins, et je leur donne tout à fait raison, de trouver dans leur travail simplement un moyen de gagner leur vie, sans y trouver en même temps un intérêt humain. » Ne vous semble-t-il pas que l'on fait souvent miroiter les qualités de l'un (l'artisanat et son aspect créatif) pour les orienter vers l'autre (le secteur industriel) ?

Il est vrai que le travail manuel, et c'est heureux, recouvre des situations différentes, aussi bien du point de vue de l'autonomie du travailleur, de son épanouissement, que des salaires ou des conditions de travail. Mais je me garderai bien de faire une distinction aussi tranchée que vous le faites entre artisanat et industrie. La vraie séparation est celle qui distingue les ouvriers qui jouissent d'une certaine initiative ou autonomie très généralement liée à leur qualification qui permet une organisation qui la valorise, des ouvriers qui sont asservis aux rythmes de la machine.

Ainsi, lorsque vous visitez certains halls de construction aéronautique ou certains ateliers de chaudronnerie, l'impression est très nettement celle d'hommes dominant leur travail.

Malheureusement, dans de nombreux secteurs industriels ou artisanaux, la situation est souvent bien différente, moins du fait de contraintes techniques que par habitude et manque d'imagination. Je ne souhaite pas que cette situation soit cachée aux jeunes, bien au contraire. Les jeunes doivent être responsables de leur orientation et c'est tout le sens de la pédagogie des choix. Cette démarche nécessite évidemment une information large sur le travail manuel tel qu'il est, et si cette information entraînait des difficultés de recrutement pour tel secteur, cela serait une très bonne incitation aux entreprises pour améliorer les conditions de travail. Mais nous n'en sommes pas là,

car combien de collégiens peuvent dire avant de choisir une orientation qu'ils ont eu, malgré l'effort important consenti par de nombreux collèges, l'occasion de visiter plusieurs entreprises de chacune des branches qui pouvaient les intéresser ?

Enfin, et c'est là une difficulté de plus de l'orientation, il faut choisir un métier manuel de demain ou une activité tertiaire de demain avec, comme références, l'atelier et les bureaux d'hier. Or, que seront les activités tertiaires lorsque la révolution informatique sera terminée et que seront les ateliers après les progrès techniques qui en modifient complètement l'environnement ? En développant l'autonomie des groupes de travail et donc en diminuant la taille des ensembles de production, en permettant l'expression des ouvriers sur leurs conditions de travail, c'est vraisemblablement dans l'atelier plus que dans d'autres activités qu'il sera possible de garder le contact avec le concret et de retrouver la vérité des relations humaines.

Nous sommes loin des récits de Zola, et les professeurs ont un rôle important pour montrer la réalité dans sa diversité ainsi que l'évolution de notre société, de façon à permettre aux jeunes une meilleure compréhension nécessaire à l'action, ce qui reste l'objectif premier de l'éducation. Pour ce faire, les professeurs disposeront désormais d'un outil de travail précieux : le rapport « Travail manuel et école » que M. Haby et moi-même avons confié à M. Ventejol, président du conseil économique et social, et que nous allons publier.

• Grâce à votre action, soixante-dix grandes écoles d'ingénieurs et de gestion, à commencer par Polytechnique et l'ENA, se sont donné pour objectif dans les cinq ans de recruter 20 % de leurs effectifs dans l'enseignement technique. Quel rapport y a-t-il, pour vous, entre Polytechnique — par exemple — et la revalorisation du travail manuel ?

A priori, aucun, bien que, et c'est

l'objet actuellement de réflexions, il serait souhaitable que tous les cadres et les professeurs, qu'ils sortent de grandes écoles ou des universités, connaissent mieux la réalité du monde industriel en ayant passé plusieurs mois comme travailleurs manuels en ateliers.

En fait, l'objectif de l'ouverture des grandes écoles aux élèves de l'enseignement technique n'est pas tellement de modifier le comportement des élèves de ces écoles, ce qui serait mieux atteint par une mesure du type de celle que je viens d'évoquer. S'il est évident que l'élargissement du recrutement va améliorer globalement le profil des élèves en introduisant des élèves qui ont le sens de la démarche inductive, le pourcentage de 20 % reste insuffisant pour modifier de façon sensible la perception de la réalité économique et sociale par les autres élèves.

L'ouverture des grandes écoles aux élèves de l'enseignement technique vise essentiellement à modifier les choix d'orientation des jeunes, de leurs professeurs, à la fin de la troisième. Il faut qu'ils sachent qu'en prenant une voie technologique tous les espoirs leur sont permis et que, de toute façon, ils quitteront le système éducatif avec une qualification professionnelle leur permettant une insertion dans la vie active beaucoup plus facile.

Cette tendance est amorcée et le nombre d'élèves dans l'enseignement technique augmente, alors qu'il stagne dans les autres voies. C'est là une nécessité économique mais aussi une meilleure appréciation de l'intérêt des élèves, car combien de jeunes ont été fourvoyés, malgré eux, dans des formations générales sous la pression de leur environnement.

Il est donc vraisemblable que cette mesure, qui reste de portée limitée par le nombre de places offertes dans les écoles, aura un impact psychologique tel qu'elle consacre l'égalité de l'enseignement technique et de l'enseignement général.

Propos recueillis par
Jean-Pierre Vélis

Nicole Pasquier :

une action souterraine



« C'EST l'homme qui fait bouillir la marmite ; une femme n'a pas besoin de travailler à l'extérieur pour s'épanouir. » « Un garçon exerce son métier toute sa vie... le travail de la fille n'est qu'un complément. » Ces phrases ne sont pas extraites d'un quelconque manuel d'histoire mais d'une récente étude sur « le rôle des parents dans l'orientation de leurs enfants ». Réalisée en décembre 1977 par la société Aviso-Conseil, à l'initiative et sous la direction de la délégation à la Condition féminine, cette étude, qui s'appuie sur l'exploitation d'entretiens avec des mères de famille de dix agglomérations sélectionnées et de trois catégories socio-professionnelles (aisée, moyenne, modeste), montre que « 31 % des mères considèrent que l'orientation est plus importante pour un garçon que pour une fille : c'est ainsi qu'une mère sur trois pense que le métier du garçon est plus important car il travaillera toute sa vie, alors que les salaires féminins sont encore considérés comme des « salaires d'appoint ».

Il semble, d'après cette enquête, que le premier obstacle à la promotion de la femme vienne des femmes elles-mêmes. Nous avons demandé à Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministère du Travail, chargée de l'Emploi féminin, ce qu'elle en pensait et les mesures qu'elle envisage pour y remédier.

• Il semble que les femmes se préoccupent davantage de l'avenir de leurs fils que de celui de leurs filles. Comment remédier à cette situation ?

Traditionnellement, les jeunes filles sont orientées vers des métiers dits « féminins » ; ceux-ci se caractérisent par des rémunérations basses, et une hypertrophie de la notion de sacrifice, de dévouement ; on fait miroiter la vocation. Les femmes se trouvent ainsi confinées dans quelques secteurs : enseignement, professions paramédicales, coiffure-esthétique, textile, secrétariat. Il faut parvenir à sortir les jeunes filles de ces métiers dits « féminins », à décloisonner le marché du travail. Pour cela, il faut changer les mentalités.

Actuellement, avec l'amélioration des conditions de travail et de la technique, la force physique est beaucoup moins nécessaire qu'il y a vingt-cinq ou trente ans, et de nombreux secteurs (conduite d'autobus, maçonnerie, menuiserie, mécanique) sont accessibles aux femmes. Cependant, que ce soit par manque de motivation ou par crainte d'un refus des employeurs, il y a peu de candidates, et les filles s'orientent vers les emplois traditionnels. Il y a là une sorte de cercle vicieux qu'il faut parvenir à rompre, car il n'y a aucune raison pour qu'une jeune fille qui désire faire de la mécanique ou de l'horticulture rencontre ces barrages

successifs en vue de là dissuader de s'orienter vers ces professions.

• Comment lever ces barrages ?

Il faut d'abord les dénoncer, car si l'on connaît les imperfections d'un système, on est mieux apte à le modifier. Pour cela, il faut utiliser tous les moyens d'information dont on dispose : je pense, par exemple, à une émission de télévision où l'on montrerait trois jeunes femmes commissaires de police ; beaucoup de petites filles auront ainsi découvert un monde nouveau pour elles. On peut agir aussi en sensibilisant ceux qui contribuent à l'éducation des enfants, en particulier les institutrices d'écoles maternelles et primaires, car c'est là que l'on peut corriger les schémas transmis par le milieu familial en incitant les enfants à réfléchir sur ce qu'ils voient. Or, l'enseignant a parfois tendance à transmettre à ses élèves ce qu'il transmet à ses propres enfants. D'où la nécessité de sensibiliser les enseignants à ces problèmes, de leur faire sentir cette évolution qu'ils n'ont pas toujours perçue.

Enfin, il faut veiller au contenu de l'enseignement lui-même. L'introduction de l'éducation manuelle et technique en classe de sixième me semble très importante, car elle peut être, pour les petites filles, l'occasion de faire un peu d'électricité, de démontage-remontage, d'apprendre à se

NOUVEAU! ENCORE UN ROTRING:

rotring 2000



Les besoins des dessinateurs et artistes évoluent. rotring s'efforce d'y répondre en s'adaptant aux nouvelles normes techniques.

Après le rotring 2000 isograph, voici donc le rotring 2000, un stylo à tracer bénéficiant de la même perfection technique que le rotring 2000 isograph.

rotring 2000 ne sèche jamais, se nettoie d'un geste, trace toujours régulièrement, quelles que soient les conditions d'utilisation.

rotring 2000 possède 10 largeurs de trait correspondant à la norme la plus utilisée en France (DIN 15, série 2 système variant) :

0,1 mm - 0,15 mm - 0,2 mm - 0,3 mm - 0,4 mm - 0,5 mm - 0,6 mm - 0,8 mm - 1,0 mm - 1,2 mm.

Grâce au rotring 2000 et au rotring 2000 isograph, vous pourrez choisir pour vos élèves entre les normes traditionnelles du système variant et les nouvelles normes recommandées par l'AFNOR : 17 largeurs de trait au total.

rotring

le dessin conjugué au futur

résoudre aujourd'hui



Fondateur
de l'Institut des
sciences de l'ingénieur
à Nancy,
ancien directeur général
de l'INSA
à Lyon,
ancien recteur
et directeur de
l'enseignement supérieur
à Madagascar,
ancien recteur
de l'académie d'Amiens,
actuellement professeur
à Nancy I,
Marcel Bonvalet
livre ici
ses réflexions
sur une dynamique
à long terme
d'un enseignement
technique
qui pourrait être
la première arme
dans la course
industrielle
et un moyen
non négligeable
pour stopper
la montée du chômage.

● **Dans l'ensemble que représentent les enseignements technologiques, quelle est la place réelle de l'enseignement professionnel court ?**

L'enseignement professionnel court n'est évidemment que l'un des aspects du problème général des enseignements techniques français, sur lesquels il serait par ailleurs grand temps qu'un débat s'instaure. Mieux encore, qu'apparaissent des mesures novatrices.

Mais le sujet que vous avez choisi, aussi restrictif soit-il, est tellement important qu'il peut faire l'objet d'un traitement indépendant — tout au moins en apparence. En fait, les opinions qui pourraient être exprimées ici s'intègrent implicitement dans un contexte plus général, même si l'on n'est pas de votre propos de l'évoquer aujourd'hui.

Ces réserves étant faites, il se trouve que la conjoncture économique actuelle, et notamment la conjoncture de l'emploi qui en est directement dépendante, confère au problème de l'enseignement professionnel court un relief à nul autre pareil. J'irai même jusqu'à dire, en anticipant probablement sur la suite de cet entretien, qu'une politique exhaustive de lutte contre le chômage ne peut que transiter par l'engagement des CET, même si on les appelle aujourd'hui lycées professionnels.

Mais il faut être lucide. Une action de cette nature n'aurait de chances d'aboutir que sous certaines conditions préalables, du reste faciles à

satisfaire, et liées autant à des considérations d'ordre psychologique qu'à des mesures d'ordre technique à proprement parler.

En d'autres termes, la stratégie visant à ériger les lycées professionnels au rang d'une force de combat contre l'un des pires fléaux de notre époque me paraît être celle qui devrait recueillir toutes les priorités du ministère de l'Éducation dans ses actions à court terme.

Les établissements dont nous parlons savent bien qu'il s'agit d'une cause noble, la leur du reste. Encore faut-il leur donner les moyens de la défendre **et ils ne sont pas que matériels.**

Le spectre du chômage n'a très exactement aucune chance de disparaître, bien au contraire probablement, et cela pour un certain temps encore. Il s'agit là d'une opinion personnelle, mais nous sommes, hélas, nombreux à la partager. Cette perspective est tellement angoissante que notre pays ne peut pas se permettre de négliger la moindre chance d'en atténuer les sinistres effets, faute de raisonnablement pouvoir prétendre à un règlement total du problème.

Il reste que les hypothèques qui pèsent sur l'emploi s'accumulent avec le temps qui passe. Leurs origines ne sont même plus nationales, mais sont bel et bien à rechercher dans la mouvance des économies internationales, dont le tiers monde est loin d'être absent.

Il n'est donc que temps d'investir, et cela coûtera moins cher, pour

les problèmes de demain

parler une langue technocrate, que de supporter les conséquences d'un statisme que personne ne comprendrait plus.

Et si possible, investir à bon escient. Il faut bien reconnaître que les stages de courte durée hâtivement organisés pour parer au plus pressé n'ont été que peu convaincants. Une artillerie plus lourde eût été nécessaire. Précisément les LP.

● De quelle manière peut s'opérer cet « investissement » ?

Revenons d'abord aux conditions nécessaires à une mobilisation des enseignements professionnels courts, ou, ce qui revient au même, essayons de définir la psychose qui les motive.

Le monde de la technologie, et l'enseignement technique qui en est finalement l'antichambre, constituent un univers très sensible qu'il est assez difficile à un profane de pénétrer et, à fortiori, de comprendre. Par sa nature même, il a une sociologie bien à lui, même s'il n'en est pas toujours pleinement conscient.

Et c'est pourtant évident. Produire un objet fini, qu'il s'agisse d'un module lunaire, d'un ordinateur, d'une automobile ou d'un bâtiment, exige que des hommes de profils essentiellement différents — on les appellera ingénieurs techniques ou ouvriers qualifiés — aient conjoint leurs contributions respectives pour conclure.

L'observation de la vie industrielle montre qu'une structure d'emploi se double en réalité d'une structure de

dialogue permanent. Aussi, les relations humaines qui animent le monde de la technologie sont-elles très spéciales dans la mesure où elles sont dominées autant par les liens de dépendance réciproque unissant diverses technicités que par un sentiment collectif de responsabilité.

On ne peut en effet tricher avec la technique. La pénalisation est immédiate. Elle peut même être dramatique. Sans aller jusqu'aux cas extrêmes, où la vie de personnes peut être mise en question, et ces cas sont pourtant nombreux dans la vie quotidienne, on peut au moins affirmer que la recherche de fiabilité reste la grande dominante de la technologie. Et c'est toujours une affaire de solidarité humaine.

Il n'y a donc pas lieu d'être surpris de l'extraordinaire chaleur humaine qui marque les rapports existant entre maîtres et élèves de l'enseignement technique. Elle résulte bien plus d'une transmission du sens de la responsabilité que du seul savoir. Et les uns et les autres savent en outre qu'ils vivent ensemble la phase scolaire ultime précédant l'entrée dans la vie active, ou, si l'on préfère, le saut dans l'inconnu.

Or, le milieu du technique dont on vient de voir la sensibilité organique, dont on sait qu'il est directement exposé aux échéances de l'emploi, ce milieu qui est sociologiquement modeste du fait de son recrutement tant au plan de ses élèves qu'à celui de ses maîtres parfois, ce milieu se sent mal aimé.

A tort, ou à raison. Mais en tout cas, cette attitude est compréhensible. Et si elle n'est pas fondée, ce que je veux bien croire, alors qu'on le lui montre.

● L'analyse des sentiments ne suffit pas...

Les diverses réformes qui se sont succédé tout au long de ces dernières années n'ont que modérément concerné l'enseignement technique. On peut même difficilement les considérer comme un prolongement de la trilogie des lois de 1971, et se laisser aller à croire qu'elles traduisent un changement de politique à l'égard de celle qui consistait à constituer un front cohérent où les formations initiales côtoyaient l'apprentissage et la formation permanente.

L'objectivité commande cependant à dire que la lecture des circulaires officielles du ministère de l'Éducation nationale atteste d'un souci constant d'adaptation de l'enseignement à l'emploi. Mais bien plus par le biais des procédures d'orientation vers les filières existantes que par une reconsidération pure et simple des formations offertes. C'est ainsi que le plus clair des moyens obtenus par le ministère de l'Éducation s'est fixé sur des programmes n'ayant que des rapports indirects avec les problèmes socio-économiques les plus pressants. Cependant que les enseignements technologiques, apparemment délaissés, ne progressaient pas.

Il n'y a donc rien de surprenant à

ce qu'il y ait quelque vague à l'âme dans l'enseignement professionnel court, dont les aides extérieures elles-mêmes sont de moins en moins assurées. Chacun sait que la taxe d'apprentissage est en régression constante depuis plusieurs années, mais qu'elle se disperse en outre sur des instances sans cesse plus nombreuses, au premier rang desquelles se trouvent les Centres de formation d'apprentis.

Il n'est pas question d'ouvrir ici des polémiques stériles. Il y a choses plus urgentes à faire. Mais on peut difficilement se dissimuler que, les compensations espérées à partir du budget de l'Etat se faisant attendre, les économies se multiplient, s'éteignent et deviennent objectivement difficilement compatibles avec le maintien de la qualité des formations.

En conclusion, restituer aux lycées professionnels leur pleine disponibilité pour les engager dans la bataille de l'emploi présuppose de leur donner de toute urgence l'oxygène dont ils ont besoin. L'enjeu est tel que des aménagements budgétaires appropriés seraient très souhaitables. Je suis pour ma part convaincu qu'investir dans le professionnel court serait rentable à court terme, si tant est qu'on puisse parler de rentabilité en la matière.

● **Mais alors que faire ? Que préconisez-vous ?**

Il est bien difficile de répondre à une pareille question dans la mesure où les conditions dans lesquelles notre pays évolue actuellement devraient simultanément faire appel à des initiatives concernant le court terme et le long terme. Etant bien entendu que le moyen terme en serait la phase transitoire.

Commençons prudemment par poser la question en termes de choix, même si je pense que cette attitude est timorée.

L'effort à entreprendre doit-il porter sur la consolidation d'un système dont les finalités ont été définies en leur temps en fonction d'un certain type de croissance, mais on n'est pas sûr que ce type de croissance se pérennise, ou bien doit-on anticiper sur une conjoncture à prévoir, dans les meilleurs cas, pour le moyen terme ?

La première hypothèse concerne évidemment le court terme. Une pareille politique aurait en effet pour corollaire immédiat une réduction des distorsions structurelles qui marquent actuellement le problème du chômage, dans la mesure où l'objectif recherché serait une meilleure adéquation de l'offre à la demande de travail.

Sur un plan pratique l'action envisagée reviendrait à élever le ratio demandes d'emplois non satisfaites sur offres d'emploi non satisfaites, en intensifiant la production

des lycées professionnels. Mais pas n'importe comment.

La consultation des statistiques montre sans équivoque possible que la probabilité de recrutement est directement liée au ratio précédent, les secteurs à ratio faible étant pénalisés. Une meilleure gestion du patrimoine du ministère de l'Education pourrait donc incontestablement contribuer à réduire non seulement les dispersions sectorielles, mais encore, cela est évident, à augmenter la part qualifiée de l'ensemble.

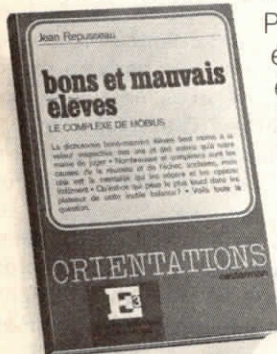
Je le répète encore. Il s'agit là d'une politique à court terme, celle qu'impose une situation d'urgence. Mais peut-on hésiter à la mettre en œuvre alors que l'angoisse est si grande dans les familles ?

● **Concrètement, quelles mesures s'imposeraient alors ?**

Les programmes à promouvoir s'imposent alors à l'esprit : développement des formations féminines, notamment, mais pas uniquement dans le secteur tertiaire ; mise en place rapide de sessions de formation de maîtres liées à la résorption de l'auxiliaire ou à d'opportunes reconversions de personnels ; réorganisation de certains examens dont le coût d'organisation est sans relation avec une quelconque démonstration d'efficacité ; accélération du découpage de certains enseignements en unités capitalisables, de nature à faciliter l'éducation permanente ; multiplication des contrats entre établissements de formation et entreprises par le biais de séjours d'enseignants dans des unités de production et, à l'inverse, par celui de techniciens dans l'éducation, par détachement momentané de l'industrie ; regroupement économique de certaines formations trop dispersées dans des secteurs de technicité à emplois non solvables vers des secteurs plus crédibles ; lutte contre la fantastique déperdition d'effectifs en fin d'obligations scolaires par une meilleure adhésion aux sections offertes, etc.

Cette liste d'actions proposées est

Les mauvais élèves, une fatalité ?



Pourquoi, dans notre enseignement actuel, les bons élèves restent-ils bons élèves, et les mauvais élèves, mauvais ?

Est-ce une question d'argent, de pédagogie ou bien de mentalité ? Dans "Bons et mauvais élèves",

J. Repusseau successivement instituteur, professeur, puis inspecteur, pose des questions directes et propose une pédagogie de la réussite. 180 pages. 39 F.

Bons et mauvais élèves.
Jean Repusseau

Collection Orientations E3
casterman

loin d'être exhaustive, mais suffit largement à mesurer l'ampleur de la tâche à entreprendre, dont les effets se feraient sentir sur l'emploi, et cela probablement dans des délais brefs.

Les arguments qui militent en faveur de cette nature de stratégie sont évidemment nombreux. Le cadre législatif existe, il suffit d'en tirer le meilleur parti. Les difficultés à surmonter ne sont que d'ordre strictement technique, et même si elles ne sont pas négligeables, elles comportent des solutions qui sont connues, ou, de toute façon, faciles à cerner.

● Vous aviez parlé de choix...

Si choix il doit y avoir, il est cornélien. En effet, quelles que soient les vertus d'une politique visant à réduire les distorsions structurelles de l'emploi, cette dernière ne comporte aucune option sur un avenir qui s'annonce menaçant, mais cette fois pour des raisons différentes. En sorte qu'il devient nécessaire d'envisager dès maintenant une politique à plus long terme, fondée sur une hypothèse prospective à laquelle il a été fait allusion. Dès maintenant, car il faut bien se rendre compte que toute initiative en matière d'éducation ne peut faire sentir ses effets, dans le meilleur des cas, qu'à moyen terme, même s'il ne s'agit que d'une opération classique, donc sans surprise.

Une décennie sépare l'inscription en programmation d'un modeste lycée professionnel de la mise sur le marché de ses premiers produits. Dix ans ! c'est-à-dire la durée de deux plans.

Or, il se trouve que l'univers industriel est engagé dans une mutation qui ignore de plus en plus les frontières et tend vers une distribution des activités hiérarchiques à l'image des pugnacités nationales. Les nations les plus développées garderont évidemment le contrôle de l'initiative créatrice, mais devront impérativement rétrocéder un nombre croissant de marchés à des nations en voie d'industrialisation, en échange de l'énergie et des matières premières dont elles ont besoin.

Cela signifie en clair que le volume d'emploi industriel, à proprement parler, va subir des traumatismes que seules peuvent compenser des activités nouvelles nécessairement situées dans le secteur tertiaire.

Il y a plus grave encore. La structure de l'emploi elle-même va évoluer globalement au moins vers une élévation des qualifications, mais plus spécifiquement, sera obédiente d'une logique totalement différente de celle que nous connaissons actuellement, et qui sera propre à l'ère post-industrielle.

En substance, cela signifie que la progression des processus automatisés va non seulement réduire le volume de l'emploi industriel, ce qui me paraît être absolument inexorable, mais en changer la répartition dans la mesure où il y aura une scission, et une scission marquée, entre toutes les activités que nous qualifierons d'opérationnelles, comprenant notamment, surtout peut-être, la maintenance. Or le phénomène est d'autant plus préoccupant qu'il ne concerne pas uniquement le secteur secondaire, et qu'en fait le secteur tertiaire va être très rapidement contaminé.

En voulez-vous un exemple très simple ? Actuellement on assiste à une progression, d'année en année, et à une vitesse vertigineuse, de ce qu'il est convenu d'appeler les lignes de transfert. Il s'agit de machines complexes, qui, à partir de matériaux bruts, produisent des objets finis très sophistiqués.

● Ce n'est pas un processus nouveau, il est amorcé depuis longtemps.

Le fait nouveau est que l'abaissement des coûts du logiciel les rendent accessibles à des ateliers qui n'osaient jusqu'ici rêver de s'en équiper. Et cela fait des ravages dans la main-d'œuvre qualifiée classique. Mais ce n'est pas tout, les dispositifs à commande numérique que je viens d'évoquer intègrent désormais la gestion. Cela démontre à l'évidence que le tertiaire est directement concerné par les progrès techniques

qui ont été enregistrés dans le secteur secondaire.

Quoi qu'il en soit, l'observation de l'évolution des industries internationales me fonde à penser que des hypothèses prospectives, et conséquemment les programmations qui devraient en découler, ne peuvent plus désormais être différées trop longtemps.

Bien par-delà les lycées professionnels, c'est toute une politique d'enseignement technique que le moment est venu d'esquisser pour éviter à notre jeunesse les funestes déconvenues qui pourraient découler de l'imprévision.

En fait, les possibilités de choix se restreignent avec le temps qui s'écoule.

Dans une première phase, force nous est de conduire un régime transitoire destiné à faire face aux problèmes conjoncturels, tel par exemple le chômage comme il se présente aujourd'hui, même si l'instrument dont nous disposons dans l'Education nationale ne peut efficacement intervenir qu'au niveau de sa réduction structurelle, car il n'est pas dans notre vocation de provoquer la création spontanée d'entreprises.

Mais je reste fasciné par la problématique de l'emploi futur dont les contraintes sont déjà perceptibles et qui appelle des options à prendre aussitôt que possible. Ces options ne peuvent plus être déduites que de seules considérations nationales. Elles ne peuvent que tenir le plus large compte de ce que sont et ce que font les autres.

Ne pas infléchir notre politique de formation vers les exigences d'une société technique internationale, actuellement engagée dans la poursuite de la condition postindustrielle, équivaldrait implicitement à admettre la dilution à terme de la France dans le magma des nations qui s'industrialisent actuellement et qui s'érigent en concurrentes redoutables.

On peut difficilement se résigner à cette perspective. Mais réagir ne peut s'envisager qu'au prix d'un effort patient et durable. Tel est le prix de notre survie.

psychologues et éducation

« Le psychologue et l'éducation », tel était le thème du VI^e Congrès du SNP (Syndicat national des psychologues) qui a rassemblé, du 13 au 15 mai à Nantes, près de deux cents participants : psychologues, mais aussi enseignants, chefs d'établissement, parents d'élèves, responsables de formation, médecins et travailleurs sociaux.

Si l'éducation était le thème du congrès du SNP, il s'agit de l'éducation entendue au sens large, et définie comme « tout ce qui permet de découvrir et de développer des pouvoirs de vivre et d'être heureux ». Or, selon François Marchand, président du SNP, cet objectif n'est guère atteint par l'école « trop centrée sur le plan intellectuel ». L'enfant y est en effet trop souvent placé dans une situation « d'infériorité ou de culpabilité ». Infériorité due à l'échec scolaire, et culpabilité vis-à-vis de son entourage, parce qu'il ne réussit pas. Pourtant, si un enfant ne comprend pas ce qu'on lui explique, cela ne signifie pas qu'il est moins doué que d'autres, mais plutôt qu'il est moins mûr.

« Tout le monde ne se développe pas au même rythme, et la possibilité d'analyser la réalité de deux points de vue différents n'apparaît pas toujours au même moment », remarque François Marchand, soulignant qu'un enfant qui devient subitement « faible » en mathématiques éprouve le plus souvent un « blocage affectif » dû généralement à une progression trop rapide du professeur, ce dernier ayant tendance à adapter le rythme de son enseignement à la progression des meilleurs élèves. Pour François Marchand, le bon élève fait d'ailleurs souvent figure d'« ennemi public numéro un ». Ainsi se déroule tout un processus, dont, le plus souvent, les enseignants ne sont pas conscients, ayant eux-mêmes été de « bons élèves »

et éprouvant de ce fait des difficultés à « comprendre ce que l'élève ne comprend pas », et que le psychologue pourrait contribuer à mettre en évidence, s'il avait sa place dans les établissements scolaires. Or, appartenant à une profession sans statut, et, de ce fait, suscitant automatiquement de la méfiance, le psychologue n'est guère admis à l'école, où on le tolère tout au plus sous le titre d'« instituteur spécialisé en psychologie » et de « conseiller d'orientation ».

« Paradoxalement, l'Education nationale forme des psychologues en très grand nombre (délivrance de maîtrises et de DEUG de psychologie) mais n'en engage aucun, car on en reste à la doctrine selon laquelle on ne peut être psychologue sans être d'abord enseignant », déplore François Marchand qui revendique l'admission des psychologues au sein de l'équipe éducative où ils pourraient contribuer à « dédramatiser » et à « clarifier » les relations entre les divers participants au conseil de classe, ainsi qu'à « relativiser » les résultats scolaires en apportant sur l'élève un éclairage différent, tenant compte à la fois des tests psychologiques, de l'histoire de l'élève (combien de fois a-t-il changé d'instituteur durant sa scolarité), de son contexte familial et socio-économique et de sa place dans la classe.

Mais on ne s'est pas contenté, au cours de ce congrès, de critiquer l'école ; on s'est aussi efforcé de chercher des solutions, notamment concernant le « soutien pédagogique ». Souvent relégué en fin d'après-midi, le soutien pénalise les élèves obligés de rester après que les autres rentrent chez eux ; « Si l'on n'y prend garde, on va créer une nouvelle classe sociale, celle des « soutenus », conclut François Marchand, remarquant que peut-être vaudrait-il mieux recourir à d'autres méthodes : par exemple, combiner, au sein de la classe, travail collectif, travail individuel, et activités en petits groupes de trois élèves de niveaux différents, et inciter les

élèves à l'auto-évaluation.

quelques congrès

Le Syndicat autonome du personnel des écoles annexes et d'application vient de tenir son congrès national à Tours. Bernard Lefort, secrétaire général, a rappelé les trois axes qui sous-tendent les activités du bureau national : problème des rémunérations ; nouvel aménagement de la nature et des conditions de travail ; perspectives de la fonction. Les congressistes ont ensuite défini les objectifs à atteindre pour le syndicat. Ils souhaitent l'unification de l'ensemble des maîtres formateurs tant sur le plan des rémunérations que sur celui de la coordination des interventions de formation, et constatent que le problème du remplacement dans les classes reste entier. Enfin, ils demandent que soient nommés trois conseillers pédagogiques pour deux classes d'application, ce qui supprimerait l'inconvénient du système actuel de remplacement.

Le Congrès du SNEP (Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public), qui s'est tenu les 16, 17 et 18 mai à Marly-le-Roi et a réuni cent cinquante délégués âgés de moins de trente ans, a renouvelé sa condamnation de la politique poursuivie par le pouvoir et des conséquences néfastes des lois Haby-Mazeaud. Il a estimé que le nouveau ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs représente une tentative pour accentuer le désengagement de l'Etat et dévoyer les besoins et aspirations exprimés par les parents et les jeunes en matière de formation physique à l'école.

Les participants ont dénoncé la « volonté affirmée » du ministre de placer les négociations sous le signe

d'une austérité aggravée pour l'EPS : aucune mesure supplémentaire n'est envisagée pour la rentrée malgré le déficit criant en postes de professeurs d'éducation physique. C'est pourquoi « le congrès a appelé tous les professeurs d'EPS à opposer une réplique collective et multiforme pour le développement de l'EPS et le maintien de l'ASSU ». Le congrès exige enfin un collectif budgétaire pour la rentrée. « Sans créations de nouveaux postes, conclut-il, des centaines de milliers de collégiens, de lycéens seront totalement privés d'éducation physique à la prochaine rentrée. »

Jacques Henry, président de l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés), s'est félicité, au cours de l'assemblée générale de l'Association qui s'est tenue à Lorient, du vote de la loi d'orientation. Il a néanmoins souligné l'apparition, dès maintenant, d'insuffisances dans la loi elle-même, dans ses textes d'application, dans les modalités de mise en œuvre, et dans le fonctionnement des organismes nouveaux. L'Association, a-t-il dit, attend l'application des décrets, et spécialement de ceux concernant les aides personnelles et les établissements des services d'accueil et de soins. « Je redis le grand espoir de nos familles, leur déception, sinon leur colère, si celui-ci devait être déçu, notre détermination à tout faire pour l'aboutissement de notre bon droit. [...] Les handicapés mentaux sont des Français à part entière, a-t-il conclu, justifiables comme tous les autres de notre belle devise nationale Liberté, Égalité, Fraternité. »

Les commissions ont soulevé entre autres les problèmes de l'équipe éducative qui « doit permettre aux familles de prendre conscience progressivement du handicap et de son intensité » et ont fait ressortir la nécessité de mettre en place dans les PMI et les CMPP les centres d'aide précoce prévus par la loi

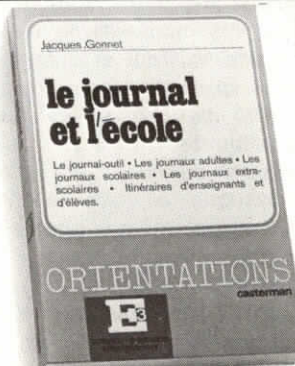
d'orientation. « L'action précoce, a-t-il été dit, est essentielle pour préparer l'entrée en maternelle. » On a évoqué d'un autre côté la dualité des ministères — ministères de l'Éducation et de la Santé. « L'Éducation nationale butte sur un problème d'âge ce qui est très limitatif par rapport à la durée de vie ; d'où nécessité d'envisager une restructuration profonde des droits et devoirs de l'Éducation nationale que nous confrontons à ce problème de durée de vie. »

histoire et géographie en sixième

L'incohérence du programme, les problèmes provoqués par l'hétérogénéité des classes et le manque de documents sont les principales difficultés auxquelles doivent faire face les professeurs d'histoire et de géographie dans les nouvelles sixièmes. C'est ce qui ressort d'une enquête effectuée par l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG) auprès de trois cents enseignants. Appelés à se prononcer sur les conséquences de la mise en application de la réforme Haby, ceux-ci déplorent tout d'abord

la suppression dans le programme de la continuité chronologique « qui a pour effet d'empêcher une progression logique des cours et d'aggraver le désarroi des élèves ». Certains font état également de leur difficulté à traiter la partie du programme ayant trait au « milieu local » ; c'est le cas, en particulier, de ceux qui viennent d'arriver dans une région et manquent de documentation, mais aussi de ceux qui se heurtent à la lassitude des élèves « qui rejettent ce sujet pour l'avoir rabâché les années antérieures » ou bien « s'engluent dans ce milieu local et se demandent en février comment ils vont pouvoir en sortir ». De même, beaucoup d'enseignants se sentent désarmés pour enseigner l'initiation économique et éprouvent le besoin d'une formation continue.

La seconde difficulté vient de l'hétérogénéité des classes « où se trouvent juxtaposés de bons élèves et des enfants qui ne savent pas lire, ignorent tout ou presque des opérations élémentaires, n'ont pas la maîtrise de leurs instruments de travail. Comment, devant un tel auditoire, organiser un cours accessible à tous et donner un enseignement sans léser personne ? Enfin, nombre d'enseignants se plaignent, sur le plan matériel, du manque de documents et s'avouent déçus par les manuels qu'ils ont dû choisir « dans la précipitation », parfois « sans possibilité de comparaison » et « sur une



Le journal et l'école.

« Le journal et l'école » ce n'est pas seulement introduire la presse adulte à l'école. C'est aussi et surtout ouvrir l'école sur la réalité quotidienne. C'est encourager les élèves à produire eux-mêmes leur propre journal. La presse est un outil pédagogique qui habitue les jeunes à exercer leur sens critique et qui leur apprend à déjouer les pièges de l'information. 176 pages. 39 F.

Le journal et l'école. **casterman**

Collection Orientations E3 Jacques Gonnet

impression superficielle ». C'est pourquoi, conclut l'enquête, « les professeurs ont besoin de se faire éditeurs, de projeter le document qui n'est pas dans le livre mais ils ne le peuvent pas, à moins de réaliser des prouesses d'ingéniosité ». Interrogés sur les moyens qu'ils jugent « prioritaires », tant pour la sixième que pour éviter de retrouver de telles difficultés en cinquième, les professeurs d'histoire et de géographie réclament l'allongement et le dédoublement des horaires, l'allègement des programmes, ainsi que des moyens accrus (matériel, documentation locale et générale, concertation incluse dans l'emploi du temps), une formation continue pour tous et des manuels « dignes de ce nom ». Beaucoup, sortant du cadre de l'enseignement secondaire, demandent « un meilleur enseignement élémentaire, de façon à ce que, au sortir du CM 2, les enfants soient vraiment au niveau qui doit être celui d'une sixième ».

les CEMEA pour demain

Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) ont tenu leur assemblée générale à Paris, le 24 mai dernier. Cette assemblée jetait en quelque sorte les bases du congrès qui aura lieu en septembre à Toulouse. Claude Vercoutère, dans son rapport d'activités, devait résumer les raisons pour lesquelles les CEMEA doivent encore se faire entendre : « Pour aboutir à la gratuité de l'enseignement des stages ; pour favoriser l'accession des jeunes des milieux les plus modestes à l'animation des centres de vacances ; pour permettre le départ en vacances des enfants de tous les milieux ; pour obtenir du patronat les congés-formation et animation qui permettront aux jeunes travailleurs de participer à nos stages et à une mission sanitaire, sociale et éducative plus

permanente et plus importante que la mobilisation des jeunes pour réparer les dégâts causés par l'« Amoco-Cadiz » et les compagnies pétrolières ; pour permettre à tous les jeunes de bénéficier d'une formation à la fois théorique et pratique qui les prépare à leur rôle de parents, rôle dont nous savons qu'il est capital dans la lutte contre les inégalités scolaires. »

Le problème de la prise en charge par l'Etat du coût d'enseignement des stages de formation reste évidemment l'une des principales préoccupations du mouvement, dont l'effort considérable de recherche pédagogique s'est traduit en 1977/1978 par 12 789 journées en internat, qui ont touché 2 913 instructeurs, et 18 492 participations en externat.

Denis Bordat, délégué général, devait évoquer longuement le cas Vincent Ambite, instructeur des CEMEA, qui vient d'être suspendu de ses fonctions de principal de collège à Cassis, en déclarant notamment : « Dans le domaine de l'école, les CEMEA n'ont jamais défendu les aventures pédagogiques personnelles et incontrôlées. S'ils défendent aujourd'hui Vincent Ambite, c'est qu'ils défendent une certaine conception de l'école. » Bien sûr, cela amenait le délégué général à mentionner l'action commune des CEMEA avec l'ICEM (Mouvement Freinet) et le GFEN (Groupe français d'éducation nouvelle) et le document publié par les trois mouvements (cf. l'éducation n° 346 du 2 mars 1978) : « Ce document marque notre volonté de montrer que les mouvements d'éducation nouvelle existent et entendent jouer le rôle qui est le leur y compris leur rôle de groupe de pression. » Et d'ajouter : « C'est parce que nous sommes hors l'école que nous contribuons à faire changer l'école. Je dirais même que c'est parce que nous n'avons pas de colonies de vacances à nous, et que nous n'en avons toujours pas, que nous avons contribué, que nous contribuons plus sûrement, à faire évoluer les centres de vacances. »

Après avoir réaffirmé la volonté

du mouvement de combattre les « formations maisons », cette « balkanisation de la formation que le ministère favorise », Denis Bordat devait rappeler que les subventions du secrétariat d'Etat couvraient rigoureusement les charges sociales, non contestées dans leur principe, et les charges fiscales, elles contestées, celles-ci s'élevaient pour 1977 à quatre millions de francs !

Avant de conclure, le délégué général devait évoquer la formation des maîtres et le problème des écoles normales, déclarant : « On a détruit, on détruit encore aujourd'hui, des générations d'enseignants sur les bancs mêmes de la plupart des écoles normales. »

le billet vacances menacé

A la suite de la décision prise par la SNCF de supprimer, à compter du 1^{er} septembre prochain, les « billets colonies de vacances », la Confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents (La Jeunesse au plein air) s'est adressée, le 8 mai, à Jean-Pierre Soisson, ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, pour lui demander de prendre toutes dispositions afin que la SNCF assure le maintien de ce billet. La Confédération s'élève contre une mesure qui frapperait surtout la jeunesse déshéritée et apparaîtrait comme particulièrement « choquante et inopportune ».

L'aide gouvernementale aux centres de vacances diminuant progressivement au fil des ans, la suppression du billet SNCF se rattache donc bien à une politique du « pot de yaourt » dont nous déplorons la réalité.

Informations recueillies par
M. Bobasch et A. de Caunes

à votre service

Comme dans nos précédents numéros spéciaux, cette rubrique « à votre service » ne comporte que les renseignements présentant un caractère d'actualité. Notre prochain numéro, daté du 8 juin, traitera de tous les sujets habituels.

au B.O.

on modifie

■ **LE CONTRAT-TYPE** utilisé pour la rédaction du **contrat simple**, à la suite de la mise en application de la loi du 11 juillet 1975, relative à l'éducation, et d'un certain nombre de modifications apportées à la loi du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé (circulaire du 21 avril 1978 - B.O. n° 19).

on fixe

■ **LE NOMBRE** de places mises en 1978 au concours spécial ouvrant accès aux **grandes écoles d'ingénieurs** (arrêté du 30 mars 1978 - B.O. n° 20).

■ **LE NOMBRE** d'élèves ingénieurs à recruter, en 1978, par voie de concours sur épreuves en première année des écoles nationales supérieures d'ingénieurs (arrêté du 14 avril 1978 - B.O. n° 20).

à la RTS

cours moyen

Le vendredi 2 juin, de 14 h 05 à 14 h 25 sur TF1, dans la série « Eveil à dominante économique, humaine et sociale », l'émission **Les premiers temps de l'aviation** entraînera les élèves à Meudon, pour une visite du musée de l'Air dont les collections conservent des témoignages des débuts de l'aviation, débuts difficiles et passionnants. La curiosité et l'intérêt des enfants seront éveillés par une rétrospective sur la conquête de l'air, des documents, films, coupures de presse, recréant le caractère épique des exploits de cette époque ; un ingénieur, M. Riffart,

fut le témoin enthousiaste de certains d'entre eux...

4^e et 3^e

Le jeudi 8 juin, de 15 heures à 15 h 30 sur TF1, la série « Informations pour l'orientation » présentera **Le premier emploi**, émission qui se propose de montrer — à partir d'un cas concret, celui de Michel, dix-sept ans — l'adaptation d'un jeune qui quitte l'école pour la vie active, avec les changements qui en découlent pour lui dans différents domaines : familial, économique, social, psychologique. On verra ainsi Michel quitter ses parents, chez qui il vivait à Lourdes, pour venir, seul, travailler à Paris dans un bureau ; suivent son entretien d'embauche, son adaptation au travail et son intégration à la vie du bureau, ses débuts de vie indépendante, dans un foyer de jeunes... L'émission veut en outre inciter les élèves à atteindre un niveau d'études et de qualification le plus élevé possible et attirer leur attention sur les problèmes de promotion et de formation continue.

troisième et CET

Sur Radio-France (modulation d'amplitude, ondes moyennes), le lundi 5 juin, de 14 heures à 14 h 20, l'émission du « Club du lundi » portera le titre d'un recueil de negro-spirituels traduit, présenté et commenté par Marguerite Yourcenar : **Fleuve profond, sombre rivière** (ouvrage publié chez Gallimard, dans la collection « Poésie NRF »). Cette émission permettra de découvrir une forme d'art musical et poétique produite par la négritude, l'esclavage, la religion et la résignation ; en même temps, elle traitera de l'histoire des Noirs américains jusqu'à leur situation actuelle.

sur votre agenda

rencontres

■ **Rencontres internationales de jeunes**, organisées cet été par l'Office central pour la coopération culturelle internationale :

- **A Nice**, du 1^{er} au 12 juillet, sur le thème « L'expression artistique picturale

et l'animation socio-culturelle », rencontres destinées aux jeunes animateurs ou responsables de mouvements de 18 à 30 ans. Prix : 500 F (voyage remboursé à 50 %) ;

- **A Avignon**, du 17 au 28 juillet, sur le thème « Expression collective et animation socio-culturelle par la musique et le théâtre », rencontres destinées aux jeunes animateurs ou responsables de mouvements de 18 à 30 ans. Prix : 550 F (voyage remboursé quasi intégralement) ;
- **A Port-Leucate**, du 27 août au 9 septembre, sur le thème « Les problèmes de la jeunesse en Europe occidentale », rencontre ouverte aux jeunes de 18 à 25 ans des neuf pays de l'Europe communautaire. Prix : 450 F — une subvention de l'Office franco-allemand pour la jeunesse permet de rembourser aux jeunes Français et Allemands leur voyage en chemin de fer 2^e classe ; les ressortissants des autres pays sont remboursés depuis la frontière française.

Pour tous renseignements complémentaires sur ces trois rencontres : OFFICO, 3, rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07. Tél. : 544-38-71.

stage

■ **Animation de groupes** à la base de plein air de Trassanel (Aude) du 5 au 9 juin. Ce stage, organisé par la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports de Montpellier, s'adresse aux enseignants, responsables bénévoles ou permanents, animateurs, travailleurs sociaux, etc. Son objectif est de permettre aux participants une réflexion en commun sur les situations d'animation, et une recherche des possibilités personnelles de maîtrise et de dépassement des situations. Frais de participation : 200 F. L'internat est prévu et souhaité, mais non obligatoire. Pour renseignements et inscriptions : Direction régionale de la Jeunesse et des Sports, 2, rue du Faubourg-Saint-Jaumes, 34008 Montpellier Cedex. Tél. : 63-09-09.

artisanat

■ **Ateliers artisanaux en Périgord**, du 1^{er} au 22 juillet et du 12 au 26 août, par périodes d'une semaine. De nombreuses activités sont proposées : poterie, tissage (dix-sept métiers), ferronnerie, émaux sur cuivre, photo, gainerie, bijouterie, travail du cuir, peinture sur soie. Prix : 220 F la semaine. Pour renseignements complémentaires (joindre une enveloppe timbrée) : Mme Perez, Ateliers, Saint-Vincent Jalmoutiers, 24410 Saint-Auloye.



Je vous prie de m'abonner pendant un an à **l'éducation**

FRANCE 70 F

ÉTRANGER 90 F

RÈGLEMENT

Chèque bancaire Mandat carte
Chèque postal Mandat lettre

Date Signature

à l'ordre de l'éducation - pour les chèques et les virements postaux : C.C.P. 31 680-34 F (La Source)

Destinataire NOM |-----|

ADRESSE |-----|

|-----|

DEPART. RESIDENCE |-----|

ZIPCODE
75 81

Prière de nous contacter pour les expéditions par avion et en recommandé.

PAYS (si Etranger) |-----|

Envoi de la facture à NOM |-----|

|-----|

A remplir uniquement si vous ne payez pas vous-même votre abonnement

ADRESSE |-----|

|-----|

bon d'abonnement à renvoyer à "l'éducation" 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris

la gamme WATTMETRES **aoip** mesures



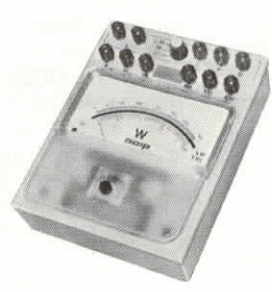
W 590/5

Pour laboratoires de physique wattmètres : W 590/5 et W 590/10

mesure de puissances en courant continu ou alternatif monophasé.

Appareils didactiques pour le cours
L'équipage est entièrement visible par la face postérieure de l'appareil.

Puissance maximale mesurable :
1 500 W : W 590/5,
3 000 W : W 590/10.



WATT 5

Pour l'industrie et l'enseignement technique : wattmètres : WATT 5 et WATT 10.

mesure de puissances en courant continu ou alternatif monophasé et triphasé.

Appareils industriels et de travaux pratiques.

Puissance maximale mesurable :
2,25 kW : WATT 5,
4,5 kW : WATT 10.

Présent dans 34 pays :



Services Commerciaux :
83-85, Bd Vincent-Auriol - 75013 Paris ; B.P. 301 - 75624 Paris Cedex 13
Téléphone : (1) 584.15.40 - Télex : AOIP 204 771 F

Je désire recevoir sans engagement :
- catalogue «Matériel Didactique»
- fiches techniques : W 590/5 et 10 WATT 5 et 10
Nom
Ets
Fonction
Adresse
Code postal Téléphone

LEPRINCE s.A
17 rue Clery 75002 Paris
 tel 236.59.10

**activité d'éveil
 de la maternelle
 à la classe termi-
 nale**



PEINTURE SUR TISSUS

Créer, en classe, ou pour ses loisirs, des foulards, des robes, des cravates, des sets de tables, des nappes, des panneaux décoratifs, abat-jours, des tee-shirts, etc.

S'exprimer, avec la couleur en s'initiant aux techniques artisanales du sel, du serti, batik, mahaju.

Ce sont les multiples possibilités de la peinture sur tissus... et c'est pourquoi cette activité simple et peu coûteuse est pratiquée par de nombreuses écoles maternelles, C.E.S., C.E.T., lycées, arts décoratifs, Beaux Arts, Associations et ateliers de création pour les jeunes.

Pour vous conseiller utilement, la **S.A.R. LEPRINCE**, spécialiste de la peinture sur tissus, vous invite à suivre chaque mercredi à partir de 14 h., les séances de démonstration où des artistes viendront expliquer leurs techniques, répondre à vos questions et vous présenter le matériel nécessaire : cadre, soie, colorants, pinceaux, etc.

NOUVEAUTES

Pour la décoration de tee-shirts, sets de table, cravates, nappes, jeans, etc. :

- Gouaches, Marqueurs et Pastels **SOMEIL**, se fixent par simple repassage.
- Gamme de coloris : - Gouaches = 15 couleurs
- Marqueurs = 8 couleurs
- Pastels = 15 à 16 couleurs.

- Métiers à Tisser : - 45cm - 80cm - 110cm -

- Batik-Chauffe

- Abat-Jour

- Fourniture : Colle pour Abat-Jour

- Atelier de Bourdonnage et de Montage de cravates.



nouveauté 78

**collection dessin
 écologie
 modèle et étude
 de fleurs**

**oiseaux, chevaux, papillons
 pour l'enseignement
 du dessin**



**le soleil
 n'est plus
 à prix d'or**

Le soleil c'est Cannes

Au cœur de la Côte d'Azur ensoleillée, CANNES c'est la Croisette, ses ports, ses festivals, une baie superbe cernée de montagnes et embrassant les îles. CANNES ville des fêtes dont la brise marine vient apaiser les fièvres. CANNES aux mille distractions, aux plages admirables, CANNES baignée de soleil, baignée d'azur.

Cannes c'est SOLHOTEL

Un lieu choisi de façon idéale, à l'abri des tumultes et en front de mer, cette mer qui vient mourir doucement sur la plage du midi qui est à moins de 100 mètres de l'hôtel : inutile de vous habiller pour vous y rendre.

C'est une ravissante piscine dans une palmeraie, un restaurant de qualité, une grande terrasse où prendre un drink, tout cela dans un grand jardin privatif complanté de palmiers centenaires et de pins.

C'est vivre complètement face à la mer.

SOLHOTEL, c'est la multi-copropriété hôtelière

C'est l'achat définitif de la période de votre choix (il y en a 16 de 15 jours, 3 semaines ou 1 mois), d'une chambre déterminée choisie par vous ; c'est une chambre d'hôtel moderne et confortable avec salle de bain. Elle est entretenue et faite tous les jours ; les services de l'hôtel sont à votre disposition, le restaurant vous est ouvert sans obligation, mais vous êtes un hôte privilégié, parce qu'un habitué ; vous y êtes chez vous : c'est la grande différence avec l'hôtellerie traditionnelle.

La multi-copropriété hôtelière, c'est une formule sûre

C'est acquérir les parts sociales d'une société immobilière pour disposer d'un logement à une date et pour une durée déterminée.

L'achat se fait par acte notarié.

L'acquisition est définitive, la période achetée est transmissible aux héritiers comme toute valeur mobilière, elle est, évidemment, cessible et louable à volonté.

C'est une formule qui évite le ré-investissement/vacances permanent au profit d'un investissement unique et récupérable.

Une formule sûre, c'est la clarté des prix

D'ABORD L'ACHAT

Il est concret, sans ambiguïté, définitif.

Voici 3 exemples :

- du 01/3 au 16/3 de chaque année chambre nord 9.900 F - chambre sud 18.400 F

- du 01/7 au 16/7 de chaque année chambre nord 24.750 F - chambre sud 36.500 F

- du 15/12 au 06/1 de chaque année chambre nord 11.200 F - chambre sud 23.500 F

Possibilités de crédit personnalisé de 12 à 48 mois.

ET PUIS IL Y A LES CHARGES

Sur ce point aussi, nous voulons être clairs. Elles se décomposent en deux parties :

- Les charges de copropriété, comme partout, mais que vous ne payez que pour votre période.

- les charges de frais de service, c'est-à-dire votre participation à tout ce qui est l'hôtellerie : à peine le prix de 1 h 30 à 2 h de femme de ménage par jour.

Alors faites vos comptes sérieusement.

Et laissez-vous séduire par de vraies vacances sans plus aucune obligation, où l'on prend enfin le temps de vivre, de s'écouter, de rêver.

Faites-vous plaisir, découvrez SOLHOTEL

... et si vous hésitez encore, pourquoi n'essayez-vous pas l'hôtel SOLHOTEL une nuit ou deux ?

SOLHOTEL

C'est du soleil à vie à partir de 9.900 Frs.

Veillez m'adresser sans engagement de ma part une documentation sur la formule SOLHOTEL, 61, Av. du Docteur Picaud 06400 CANNES, Tél. (93) 47.15.85

NOM

ADRESSE

..... Tél.



Vous qui devez enseigner les rudiments du code de la route à vos élèves,

la SECA Codes Rousseau a réalisé cette année des produits nouveaux pour vous aider.

- Transparents pour rétro-projecteurs
- Diapositives signalisation avec fiches-conseils pour l'enseignement
- Cartes murales, signaux aimantés, etc.
- Il faut également vous renseigner sur nos cours et tests audio - visuels, tests écrits, ouvrages, etc.
- Nos maquettes mécaniques pour enseignement technique
- Notre matériel audio-visuel

Demandez notre catalogue à l'adresse suivante :

Renseignements et documentation

SECA-Codes Rousseau

7, Quai du Brise-Lames, 7
85101 LES SABLES-D'OLONNE
B. P. 93 Tel. (51) 32.16.11

Agences :

54, rue de la Verrerie
75004 PARIS Tel. 272 75.03

127, rue Pierre Corneille
69003 LYON Tel. 60.05.91

mots croisés

solutions du championnat

S	H	A	M	P	O	I	N	G
E	I	D	E	R	C	O	I	
R	A	N	C	U	N	I	E	R
P		E	R	S	E	L	O	
I	O	E	S	S	E	U		
L	E	M	A	I	S	T	R	E
L	I	A	N	E	C	E	T	
I	L	T	N	T	U	T		
E	G	E	N	I	S	S	E	
R	U	E	E	T	E	S		
E	R	E	S	I	L	I	E	

grille
n° 1

P	R	E	S	S	O	I	R	S	
R	A	L	E	P	E	T			
E	N	A		L	O	R	C	A	
S	C		O	N	H	A			
C	H	A	P	I	T	R	A	L	
R	O	T	A	R	I	E	N		
I	H	P	A	N	G	E			
T	A	I	O	A	E	F			
		C	A	L	M	I	R	F	
		C	A	L	A	N	D	R	E
C	U	R	E	R	S	E	L		

grille
n° 2

D	E	B	I	T	E	K	E	
I	R	O	S	E	S	R		
N	D	U	R	H	I	N		
D	E	C	L	A	M	A	E	
E	V	E	L	I	R	E		
	I	R	A	T	P	I		
A	D	E	R	E	E	L	S	
G	O	L	E	M	S	I	L	
L	I	L	E	I	C	A		
A	R	E	F	L	E	H	M	
E	M	E	M	E	R	E		

grille
n° 3

V	E	R	T	P	A	R	E	
I	L	E	N	T	E	N		
C	L	O	N	E	F	L	A	
	E	S	S	O	R	U	N	
C	S	E	N	F	A	N	T	
A	T	U	A	U	C	H		
J	A	R	R	E	T	H	E	
O	V	O	L	I	E	M		
L	I	S	T	E	U	N	E	
E	S	A	M	E	R	E		
R	P	O	I	S	S	O	N	

grille
n° 4

L	A	R	A	F	F	E	T	
I	M	B	U	E	R	A		
V	F	E	R	M	A	I	L	
O	M	S	E	C	L	E		
U	E	P	N	S	E	S		
R	A	J	O	U	R	S		
N	O	T	E	M	R			
E	U	R	C	A	R	G	O	
M	O	N	A	C	O	U		
F	A	N	O	B	O	L		
I	N	S	E	L	E	N	E	

grille
n° 5

commentaires et décisions

• Les mots signalés **Fautes** résultent de la certitude qu'ils ne correspondent pas à la définition donnée ou qu'ils y répondent moins bien que le mot donné comme solution. Mais la solution des cinq grilles, donnée ci-contre, ne représente pas un ensemble imposé : les sous-titres **Pas de faute** précisent quelques autres possibilités. Il est certain que plusieurs de ces variantes, telles que **ROSI** pour **ROSE**, entraînent par croisement un **mot faute** : **IRRITE** au lieu de **ERMITE**.

• Ces variantes, figurant dans les paragraphes **Pas de faute**, sont valables comme mots de base pour la question sélective, si elles figurent dans la solution du concurrent.

• Quelques références linguistiques ne figurant pas dans tous les petits dictionnaires courants ont été précisées dans les sous-titres **Justifications**.

grille n° 1

Justifications. V.2/1 - **HIA** : du verbe **HIER** (cf. Q.). V.8/1 - **NOEL** : elliptiquement féminin (cf. R.).

grille n° 2

Fautes. H.6 - **ROTURIER** : le fait d'être roturier n'implique pas d'occuper « le plus souvent » une situation en vue. H.9/1 - **CALMER** est « rendre la tranquillité » et non « la retrouver ». H.10 - **CYLINDRE**, simple rouleau, n'est pas une machine, objet complexe. V.3/1 - Un saint n'est pas forcément « oint », consacré par l'onction. « L'oint du Seigneur » était bien le roi des Juifs avant que ce ne fût Jésus-Christ. V.4/2 - Il arrive qu'un borgne n'ait qu'une pupille. V.9/1 - **STAEL** : elle naquit au XVIII^e siècle.

Pas de faute. H.3/1 - **ONU**. H.8/2 - **IE**. H.11/1 - **BUTER**. V.3/3 - **AYR/AAT**. V.4/3 - **HE**. V.5/2 - **EMIR**. V.6/2 - **EN**. V.8/1 - **RECHARGE**.

Justifications. H.6 - **ROTARIEN** (cf. R.). V.6/1 - **OPONTIA** : autre graphie de **OPUNTIA** (cf. Q.). V.9/1 - **STAAL** : Marguerite Jeanne Cordier, baronne de Staal (cf. P.L. et Q. à STAAL).

de France 1978

grille n° 3

Fautes. H.8/1 - TOTEM : représentation d'un animal, mais cette représentation n'est pas censée s'animer. **H.11/1 - MEGERE :** femme méchante, acariâtre, qu'on n'apprécie jamais. **V.1/1 - RONDE :** la définition appelle un substantif et non un adjectif. **V.6/1 - IRRITE :** la définition appelle également un substantif et non un participe passé. **V.7/1 - HERPES :** vieux mot français, ancien terme maritime, désignant des épaves (cf. R.) ou des gémons (cf. Q.). Si l'on peut encore trouver des épaves, on ne trouve plus de « herpes » de nos jours. **V.8/2 - LOCHE :** toujours du genre féminin, poisson exclusivement d'eau douce. Elle ne peut donc connaître le courant alternatif (courant des marées, cf. R. à COURANT). **V.9/1 - ARNO :** tributaire du golfe de Gênes. Ce golfe n'est pas un « petit golfe », ce qu'est une baie (cf. R. et Q.).

Pas de faute. H.1 - RECIT - SPA. H.2/1 - ROSI. H.4 - DECLARE. H.8/2 - SOL. V.1/2 - ATLAS. V.3/1 - CR. V.3/2 - ET. V.4/1 - IODLER - IOULER. V.8/1 - PSI.

Justifications. H.9/2 - ROMAN : ville de la Roumanie (voir carte de Roumanie, P.L. et Q.). **V.1/2 - AGLAE :** la plus jeune des trois Grâces (cf. Q.). **V.7/1 - HARPES :** mollusques (cf. R. et Q.). **V.8/2 - LICHE :** du genre masculin (cf. Q.).

grille n° 4

Fautes. H.1/1 - VENT : les Iles-sous-le-Vent sont dans la mer des Antilles et les Iles-du-Vent sont à la frontière entre la mer des Antilles et l'océan Atlantique ; ni les unes ni les autres ne sont donc dans l'Atlantique. **H.1/2 - PAPE :** le passé simple implique une action terminée. Le pape accomplit toujours sa mission. **H.5/1 - ES :** symbole de l'einsteinium, curide qui a sept couches d'électrons (cf. Q., tableau *Périodique des éléments*). **H.11/1 - POINSOT :** il naquit en 1777, année où Lavoisier découvrit la composition de l'air, mélange de gaz et non une combinaison. **V.3/2 - EROS ou ERIS :** aucun poète n'a immortalisé le fils de l'un ou de l'autre. **V.4/1 - TORSEUR :** ensemble ou système de vecteurs ; ne répond pas à la « généralisation de la notion de vecteur ». **V.9/1 - EXANTHEME :** éruption de la peau, qui n'est pas une muqueuse.

Pas de faute. H.2/2 - ONDE. H.3/1 - FLORE. H.6/1 - EU. H.8/1 - OVI. V.1 - VIF - ENJOLER. V.6/1 - PD. V.6/3 - EN.

Justifications. H.1/1 - VERT : Iles-du-Cap-Vert (cf. Q. à VERT). **H.1/2 - PARE :** chirurgien, il sauva beaucoup d'hommes, donc d'âmes dans le sens « êtres vivants ». **H.11/1 - POISSON :** il naquit en 1781, année où Lavoisier découvrit la composition du gaz carbonique, combinaison chimique (cf. P.L., tableau *Sciences et techniques*). **V.3/2 - TROS :** père d'Ilios, fondateur d'Ilion (Troie) qui a donné son nom à « L'Illiade » d'Homère. **V.4/1 - TENSEUR (cf. Q.).**

grille n° 5

Fautes. H.1/2 - BUFFET : rien, dans aucun ouvrage, ne laisse à penser que ses œuvres ne sont pas de son temps. **H.3 - FERMOIR :** ce n'est pas une vieille agrafe puisque l'on en fabrique toujours. **H.6 - ATOURS :** ils servent à la parure d'une femme et ne peuvent éventuellement que charger ses vêtements. Les AJOURS, orifices dans un tissu, le rendent forcément plus léger. **H.10/1 - CANON :** celui du cheval se situe au-dessus du boulet et non derrière. Quant à l'arme, on ne met pas un canon en position derrière un boulet (même si, en cours de combat, il se trouve quelques instants derrière ce dernier). **H.11/2 - SEMELE :** elle n'est pas la sœur d'Hélios. **V.1/1 - LIBOURNE :** éloignée de la mer, ses caves sont au-dessus du niveau de la mer. **V.2/1 - E.M. :** abréviation de « Etat-major », expression française ; il n'y a pas de raison qu'elle soit bien connue des Anglais. **V.9/2 - BOULE :** une surface réglée est une surface engendrée par une droite (ex. : cône, cylindre...). Or, la surface de révolution d'une boule est engendrée par un cercle (cf. P.L. à REGLE).

Pas de faute. H.1/1 - LE. H.4/1 - OM/OB. H.10/2 - SIL. H.11/1 - AN. V.1/2 - CA. V.2/2 - BE. V.4/1 - BUES. V.4/2 - ME. V.7/1 - FROC. V.7/2 - ROSE. V.8/2 - IL. V.9/1 - TARES.

Justifications. H.1/2 - RAFFET : né en 1804, il a peint essentiellement les soldats de la République et les grognards de l'Empire. **H.4/1 - OB :** est accepté parce que OM ne figure pas dans l'édition 1972 du Lexique. **H.10/2 - BOL (cf. P.L.). H.11/2 - SELENE :** sœur d'Hélios, célèbre par ses amours avec Zeus, Pan et Endymion (cf. Q.). **V.1/1 - LIVOURNE :** c'est un port ; donc ses caves sont installées au-dessous du niveau de la mer (confirmé par le P.L. au mot BAGNE). **V.2/1 - A.M. :** abréviation usuelle en Grande-Bretagne. **V.9/1 - TALES :** les fruits talés sont pourris, donc corrompus.

LEXIQUE MOTS CROISES

SCRABBLE

Classés par ordre alphabétique de 2 à 15 lettres plus de

105 000 MOTS
en ordre normal et inverse

38 F
Mots
Croisés

Amateurs de mots croisés
(et de scrabble),
LE MOTS-CROISISTE
vient de rééditer,
en format plus réduit
et d'un prix plus accessible,
l'instrument qui vous est
indispensable :
le **LEXIQUE MOTS CROISES**
ET SCRABBLE
vous offre en effet
105 000 mots
de 2 à 15 lettres

classés par ordre alphabétique
normal et inverse (le précédent
PANLEXIQUE - 82 F - allait
jusqu'aux mots de 38 lettres),
clairement imprimés (noms pro-
pres en gras), couvrant toute
la richesse du Larousse, du
Quillet/Flammarion et du Robert.

De **Aa à zootechnicienne**
et

de **Aa à Bourgneuf-en-Retz**,
aucun des pièges les plus subtils
ne pourra plus ne plus être
déjoué désormais par les cruci-
verbistes... ou les scrabblistes.

Ce numéro hors-série du **Mots-
Croisiste** (382 p., 35 F) est publié
par les éditions **Télémagazine**, 5, rue
de Chartres, 95522 Neuilly.

l'éducation

hebdomadaire publié par une association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et échanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

comité de parrainage

René Basquin, inspecteur général honoraire; Louis de Broglie, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences; Pierre Clarac, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques; Guy Debeyre, conseiller d'Etat; Daniel Douady, de l'Académie de médecine; Jean Fourastié, membre de l'Institut; Roger Grégoire, conseiller d'Etat; René Huyghe, de l'Académie française; Alfred Kastler, prix Nobel; Raymond Poincaré, conseiller d'Etat; Alfred Sauvy, professeur au Collège de France; Jeanne Sourgen, inspectrice générale honoraire.

direction

directeur : André Lichnerowicz.

conseillers auprès de la direction : Louis Cros, Pierre Emmanuel, Jacques Rigaud, Bertrand Schwartz, Dr Guy Vermell.

rédaction

rédacteur en chef : Maurice Guillot.

rédacteur en chef adjoint : Jean-Pierre Vélis.

conseiller pédagogique : Louis Porcher.

première secrétaire de rédaction - maquette : Suzanne Adellis.

secrétaire de rédaction : Michel Bonnemayre.

Informations : Michaëla Bobasch, Antoine de Caunes, René Guy.

documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique — Christian Cousin, Claudine Dannequin, William Grossin, Geneviève Lefort, François Mariet, Jerry Pocztar — Marie-Claude Krausz (agenda).

lettres, arts, sciences : Jacques Chevallier, Josane Duranteau, Etienne Fuzellier, Raymond Laubreaux, Fernand Lot, Pierre-Bernard Marquet, Catherine Mathieu, Georges Rouveyre.

correspondants : Elisabeth de Blasi, André Caudron, Odile Cimetière, Paul Juif, Marguerite Laforce, Pierre Rappo, Job de Roince, Jean Savaric, Jean-Jacques Schaeftel, Gérard Sénéca.

dessins : François Castan.

publicité - développement

Odette Garon - François Silvain.

conseil d'administration de l'association éditrice

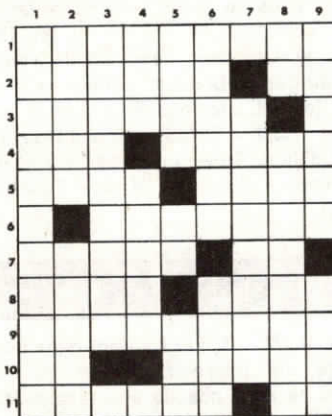
bureau : André Lichnerowicz, président; Georges Belbenoit, secrétaire général; Yves Malécot, trésorier; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Viannay.

membres : Lazarine Bergeret, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Anne-Marie Franchi, Emile Gracia, Lucien Géminard, Michel Gevrey, Colette Magnier, Georges Petit, Raymond Toraille, Claire J. Richet, Yvette Servin, Bernard Veck.

mots croisés

par Pierre Dewever

problème 291



Horizontalement. 1 - Un lieu tenant au service de l'ordonnance. 2 - Fournisseur de boutons pour la boutonnière - Dur à plat dans une côte. 3 - Adjectif se conjuguant avec le Verbe. 4 - Fin logique pour tout ce qui est escamoté - Espèce d'Hébreu. 5 - Elément de conduite pour la bonne marche du bidet - Enclos où le son d'une scie fait pleuvoir la ferraille. 6 - Eau en provenance de la Haute Provence. 7 - Porte-drapeau - Matière première pour obtenir le silence. 8 - Rejeton d'une famille où s'associent le charme et le bouleau - Ils symbolisent les tas. 9 - Qualité primordiale des incorruptibles. 10 - Charentaise isolée - Il fait quitter Morphée pour retrouver Phébus. 11 - Moment où les marins abandonnent la mer pour s'occuper de la fille - Limitent les frais.

Verticalement. 1 - Tête à queue. 2 - Elle se marque avec une mine rouge - Vieux types norvégiens. 3 - Vieille branche sur un arbre de vie. 4 - Elle fait de la dentelle sur la côte bretonne - Un nome à la mer. 5 - Bouillons écumés à coups de sabre d'abordage - Note - Casseur de cailloux. 6 - Du jaune pour un bleu - Impétueux descendeur savoyard. 7 - Réalisation qui serait un prodige pour un enfant prodige. 8 - Princesse au regard bovin - Dont le rapport promet un bon grain. 9 - Voit l'avenir en vert et contre tout - Facteurs de secours.

solution du problème 290

Horizontalement. 1 - Bicéphale. 2 - Alèse - Vêt. 3 - Ris - Naïve. 4 - Bot - Durit. 5 - Omega - Ote. 6 - Saignée. 7 - If - Isis. 8 - Lignon. 9 - Le - Endort. 10 - Iris - Ruée. 11 - Sel - Têtes.

Verticalement. 1 - Barbouillis. 2 - Ilion - Fièvre. 3 - Cestes - Il. 4 - Es - Gaines. 5 - Pendaïson. 6 - Au - Gindre. 7 - Avirons - Out. 8 - Levite - Orée. 9 - Etêtées - Tes.

bridge

par Pierre Tessereau

à la table

Honneur sur honneur (suite et fin) — Dans la donne ci-dessous, jouée en tournoi par paires, nous allons voir comment un Sud clairvoyant sut réussir un joli coup psychologique, et même deux, sans oublier un top, en spéculant sur une déduction logique, mais fautive, de la règle « honneur sur honneur » qu'il proposa chez l'un de ses adversaires.

♠ AVx
♥ R9xxx
♦ Dxx
♣ xx

♠ xx
♥ Axx
♦ R10xxx
♣ D10x

♠ xxxx
♥ Dxx
♦ xx
♣ Vxxx

♠ RD10x
♥ V10
♦ AVx
♣ ARxx

Après les enchères S : 1 SA — N : 3 ♥ (10 points, une majeure par cinq) — S : 3 SA (double arrêt dans chaque couleur. Il vaut mieux, à la marque, réussir 10 levées à SA plutôt qu'à ♥), Ouest entame ♦ x pour la première levée de Sud faite avec le ♦ V. Certes Sud arrête encore la couleur, mais il ne compte que huit levées sûres. S'il joue le ♥ A à gauche et s'il le trouve en plongeant du Roi, il en fait neuf; s'il joue le ♥ D à gauche et s'il la trouve, il en fait douze ! C'est bien tentant de chercher cette Dame en Ouest, mais c'est fort dangereux car si Est prend, il rejouera ♦ et Ouest en fera sans doute trois en reprenant de l'As. Il est donc mieux joué de chercher l'As en Ouest et Sud décide de crever l'abcès tout de suite.

Il va cependant se réserver une chance de trouver et de prendre la Dame si elle est en Ouest en partant du Valet et il remarque à ce sujet que la plus belle carte de son jeu est... le ♥ 10. Est ignore en effet où il est et il se doit de forcer sur le Valet s'il détient la Dame. Or il place un petit, donc la Dame est en Est et Sud plonge du Roi.

En pleine réussite et dans l'impossibilité maintenant de perdre, Sud repart d'un petit ♥ du mort pour tromper Est après avoir trompé Ouest. Que doit faire Est en effet ? En mettant la Dame pour prendre la main et rejouer ♦, il risque de la voir s'écraser sous l'As pour encaisser un beau zéro. Il laisse passer, le 10 de Sud pousse à l'As et Sud aura tout le temps de donner la ♥ D et de réussir 5 SA.

coupe et défausse

On recommande toujours à la défense de ne pas jouer dans coupe et défausse, cette dernière apportant, en principe, une levée supplémentaire au demandeur. Ce serait cependant une erreur que de s'attacher inconditionnellement à ce souci. Une occasion de plus de vérifier que toute règle a des exceptions.

Voici une donne où un piège de cet ordre tendu par le demandeur ne résiste pas à une attention raisonnée de la défense qui s'attache à faire les mains grâce au jeu Pair-Impair.

	♠ RV63	
	♥ 63	
	♦ R1063	♠ 974
♠ 2	♣ R63	♥ DV104
♥ R9872		♦ D84
♦ V2	♠ AD1085	♣ A84
♣ DV972	♥ A5	
	♦ A975	
	♣ 105	

Entame de la ♣ D. Sud met un petit du mort pour le 4 de Est, premier renseignement en pair-impair d'où Ouest déduit le doubleton de Sud et la nécessité de continuer du ♣ V. Le retour du ♣ 2 aurait donné le coup. Le troisième jeu à ♣ est coupé par Sud qui tire les atouts et joue ♥ A et 5. Ouest montre qu'il en a cinq et Est qui en a quatre en déduit quatre ♦ en Sud dans la position finale.

N	♠ 6	Le retour à ♥ ou ♣,
	♦ R1063	en coupe et défausse,
S	♠ 10	ne présente aucun ris-
	♦ A975	que alors que le retour
		♦ donnerait le coup.

solution du problème 79

N	♠ 953	
	♥ AR4	
	♦ DV752	Sud joue 3 SA et
	♣ 94	reçoit l'entame
S	♠ ARV	de la ♥ D.
	♥ 1073	Comment doit-il
	♦ A964	conduire le jeu ?
	♣ AV10	

Réponse : Ayant pris l'entame du mort, Sud doit rentrer en main à ♠, sans impasse, et jouer un petit ♦.

Justifications

Voyons d'abord tous les cas où les ♦ ne sont pas 4-0, c'est-à-dire ceux où ils

sont 3-1 (probabilité d'environ 50 %) ou 2-2 (40 %). Le contrat est alors toujours réussi quelles que soient la place et la longueur du ♦ R et la façon dont on traite la couleur puisque Sud fera toujours au moins 1 ♣, 4 ♦, 2 ♥ et 2 ♠. Au moins, pour peu que Sud ait la chance de trouver la répartition correspondant à sa manière de jouer, c'est-à-dire en tirant l'As pour prendre le Roi sec (12 %), ou en partant de la Dame pour prendre le Roi s'il est second en Est (40 %) ou le Roi s'il est troisième en Est par 8 et 3, le 10 étant sec en Ouest (6 %). Le meilleur de tous les jeux de Sud est donc de partir de la Dame pour gagner dans 40 + 6 = 46 % des cas et c'est notre première conclusion en supposant les ♦ 3-1 ou 2-2.

Mais que se passe-t-il s'ils sont 4-0 ? Il est clair que le départ de la Dame permettra à Ouest de faire le Roi et le 10 si c'est lui qui détient le Roi quatrième.

Une deuxième manière consistant à jouer l'As puis le 4 de la main permettra bien de ne perdre qu'une levée si le Roi est quatrième en Ouest, mais elle en perdra deux s'il est quatrième en Est.

La troisième et dernière manière consistant à partir du 4 de la main permettra à Sud de ne perdre que le Roi s'il est à gauche et aussi s'il est à droite car Sud pourra faire ultérieurement l'impasse au 10.

Le mort étant maître à la première levée, Sud doit donc rentrer en main aussitôt, ailleurs qu'à ♦, c'est-à-dire à ♠, évidemment sans impasse, pour rejouer ♦.

Remarque : Deux concurrents ont cherché qu'elle était la répartition des quatre mains pour que Sud puisse réussir douze levées. Ce n'était pas la question, bien au contraire, Sud devant, d'abord, chercher à ne pas perdre son contrat.

Le jeu de la carte pouvant cependant intéresser nos lecteurs, voici une telle répartition.

	♠ 953	
	♥ AR4	
	♦ DV752	♠ D864
♠ 1072	♣ 94	♥ 62
♥ DV985		♦ R8
♦ 103	♠ ARV	♣ 87653
♣ RD2	♥ 1073	
	♦ A964	
	♣ AV10	

Après l'impasse au ♦ R, Sud défille tous ses ♦ en donnant le ♣ 10 sur le dernier. Puis, impasse à ♠, ♠ As et Roi et Ouest est mis en main à ♣ pour donner les deux derniers ♥.

Bell Educational Trust

Deux cours pour candidats préparant l'Agrégation et le C.A.P.E.S. d'anglais 1979

SAFFRON WALDEN INTERNATIONAL COLLEGE ESSEX, ENGLAND

- 27 août - 3 septembre 1978 : Les auteurs communs.
- 3 septembre - 10 septembre 1978 : L'option littéraire.
- Inscription pour un ou plusieurs cours.
- Cours entièrement donnés en anglais.
- Travaux pratiques :
 - Analyse de textes.
 - Stylistique de l'anglais.
 - Stylistique et traduction.
- Participation limitée à 20 par cours.
- Logement sur place ou en famille.

Prix pour cours, logement et repas inclus :

75 £ pour une semaine
145 £ pour deux semaines

Pour information et demandes d'inscription, s'adresser à :

M. Robin LAIDLAW, M.A.

Directeur d'études

International College

South Road

Saffron Walden, Essex, England

Saffron Walden est une charmante petite ville située à 28 km au sud de Cambridge.

La fondation Bell est un organisme à but non lucratif.

VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS tout au long de l'année...

EN AUTOMNE :

matériel scolaire, théâtre, musique.

EN HIVER :

jeux et jouets, décoration du sapin, articles pour fêtes.

AU PRINTEMPS :

carnaval, fête des mères.

EN ETE :

jouets de jardin et de plage, kermesses et colonies de vacances.

CATALOGUES GRATUITS SUR DEMANDE

EXPEDITIONS POUR TOUS PAYS



LES EDITIONS DU

cep
BEAUJOLAIS

B P 441

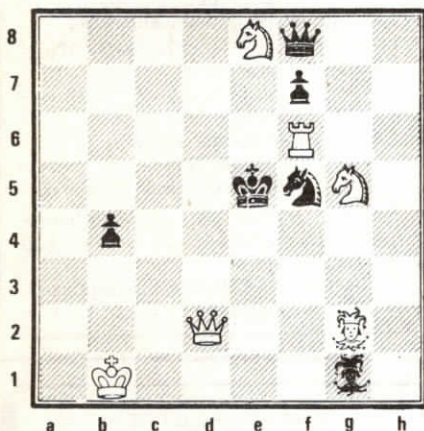
69656 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX

TEL. : (74) 65-04-30

**hommage
aux compositeurs**

problème 17

Datant de 1950, ce problème, de H.L. Musante, présente ce qu'on est convenu d'appeler trois défenses prolongées d'un Cavalier noir.



Les Blancs jouent
et font mat en deux coups

2 points pour la clé

Envoi des solutions à
Jacques Négro, « Echecs »
Nice-Matin, BP 242
06007 Nice Cedex

Date limite des réponses : 22 juin

solution du problème 15

Clé : 1.Cd4xf5.
1... (Rd5, Rxf4, C63, éxf4, Fxf5).
2.Cç3 (Cd6, Cxé5, Cç3, Dç6) mat, etc.

sur mesure

Défense sicilienne

Une grande mode fleurit actuellement dans les tournois : elle consiste à pousser é7-é5 après 1.é4 ç5 ; 2.Cf3 Cç6 ; 3.d4 çxd4 ; 4.Cxd4 Cf6 ; 5.Cç6 a6 ; 6.Fé2 é5.

L'avance du pion é7-é5 n'est pas une idée nouvelle. Déjà, en 1888, au Tournoi de Nuremberg, le Maître Mieses joua ce coup contre Tarrasch.

1.é4 ç5 ; 2.Cf3 Cç6 ; 3.Cç3 Cf6.
Le troisième coup blanc était inexact, les Noirs auraient pu jouer 3...é5!
4.d4 çxd4 ; 5.Cxd4 é5 ?! 6.Cdb5.
Si 6.Cf5 ? d5 !
Si 6.Cb3 Fb4 ! ; 7.Fd3 d5 !
Si 6.Cd2 Fç5 !
Si 6.Cf3 Fb4 ! ; 7.Fc4 Fxc3+ (7... Cxé4 ? ; 8.Dd5 !) ; 8.bxc3 Da5 ; et les Noirs sont mieux.
Si 6.Cxc6 bxc6 ; 7.Fg5 Tb8 ; 8.Fxf6 Dxf6 ; 9.Fc4 Txb2 ; avec une bonne partie pour les Noirs.
6...a6.

Ce coup présente des inconvénients.
7.Cd6+ Fxd6 ; 8.Dxd6 Da5 ; 9.Fd2 Db4 ;
Après 8...Dé7 ; 9.Dxé7+, les Noirs restaient avec une partie inférieure.
10.Dxb4 Cxb4 ; 11.0-0 b5 ;
Prévient la manœuvre Cc3-a4-b6. Ce coup prête à critique sans qu'il soit facile de trouver mieux.

Finalement les Blancs gagnèrent au vingt-huitième coup.

**à l'écoute
de la théorie**

Blancs : G. Jene (Nice)
Noirs : Dr Iveges (Yougoslavie)

Défense sicilienne

1.é5 ç5 ; 2.Cf3 Cç6 ; 3.d4 çxd4 ; 4.Cxd4 Cf6 ; 5.Cç3 é5.
Pour entrer dans une ligne moderne. Ou bien 5... Db6 ; 6.Cb3 é6 ; 7.a3 Fé7 ; 8.g3 0-0 ; 9.Fg2 donne l'avantage aux Blancs.
6.Cd-b5.
La suite la plus franche. Si 6.Cb3 Fb4 ; 7.Fg5 h6 ; 8.Fxf6 Fxc3. Ou 6.Cd-é2 Fç5 ; 7.Cg3 d6.
6...d6.

A ce stade préliminaire les possibilités des Noirs sont multiples.
6...h6 ; 7.Cd5 Cxd5 ; 8.éxd5 a6 !
6...Fç5 ; 7.Fé3 ! ; 6...Fb4 ; 7.a3 ! ; et 6...a6 ; 7.Cd6+ Fxd6 ; 8.Dxd6, etc.
6...d6 contrôle la case « d6 », pivot de la partie
7.Fg5.

Un clouage extrêmement désagréable.
7...a6.
7...Fé6 donne l'avantage aux Blancs : 8.Cd5 ! Fxd5 ; 9.éxd5 Cé7 ; 10.Fxf6 !
8.Ca3 b5.

Le meilleur coup. Si 8...Fé6 ou 8...Fé7 ; 8...d5. Les blancs ont un jeu très actif avec une initiative durable
9.Fxf6 gxf6 ; 10.Cd5.

Et non 10.Caxb5 ? axb5 ; 11.Fxb5 Fd7 ; 12.Dh5 avec l'attaque.
10...f5 ; 11.éxf5 Fxf5 ; 12.Fd3.
Karpov (Analyse T.R.64) préfère 12.ç3 Fg7 ; 13.Df3 Fg6 ; 14.h4 é4 ; 15.Dh3 ! avec l'avantage sur l'aile Roi.
12...é4 ; 13.Dé2 Cd4 ? ?
Erreur théorique : meilleur 13...Da5 ! ; 14.ç3 b4.
14.Dé3 Fg7 ; 15.0-0-0 ! 0-0 ; 16.Fxé4 Té8 ? ?
Coup inattendu. Nécessaire 16...Fxé4 suivi de C66.
17.Txd4. Abandonne.

**championnat
de la Côte d'Azur**

Blancs : Pascal (Cagnes)
Noirs : Scheidegger (UNIC-Nice)

Défense hollandaise

Les clouages sont une arme redoutable, entraînant la paralysie des pièces concernées.

Comparable à la Sicilienne contre le Pion Roi. Les Noirs entament une attaque à l'aile Roi.

1.d4 é6 ; 2.g3 f5 ; 3.Fg2 Cf6 ; 4.Cf3 d5 ; 5.0-0 Fé7 ; 6.b3 ? ! Cbd7 ; 7.Cbd2 0-0 ; 8.h3 b5.

Les Noirs sortent de leur réserve (contrôle de la case ç4).

9.Fb2 Dé8 ; 10.Cé5 Cxé5 ; 11.dxé5 Cd7 ; 12.Tb1 Fb7 ; 13.é3 Tç8 ; 14.Fd4 ?

Ce nouveau venu — sur d4 — arrive comme un cheveu sur la soupe et fait définitivement pencher la balance du côté noir.

14...ç5 ! 15.Fb2 Cb6 ; 16.a3 Fa8 ; 17.ç4.

Les Blancs (enfin) ont rétabli l'égalité sur l'aile Dame.

17...a6 ; 18.Dé2 Rh8 ; 19.Fa1 Fç6 ; 20.f3 Dd7 ; 21.Tbd1 Db7.

L'abandon du domicile de l'épouse volage conduit au gain !

22.g4 dxç4 ; 23.bxç4 Tç-d8 ; 24.é4 fxg4 ; 25.hxg4 Fg5 ; 26.Cb3 Cxç4 ; 27.Cxç5 ?

Electrise tout l'échiquier. Ce coup ne tarde pas à provoquer la perte du Roi blanc.

27...Db6 ; 28.Fd4 Txd4 !

Un sacrifice qui ouvre la porte du point !

29.Txd4 Dxç5 ; 30.Tf-d1 Fé3+ ; 31.Rh1 Fxd4.

Les Noirs vont jusqu'au bout de leur appétit, et avec deux pièces en plus toute résistance s'avère inutile.

32. Abandonne.

ALLIANCE EUROPÉENNE DE L'AIR

CIRCUITS CHOCS

LE TRIANGLE D'OR

Les tribus sino-tibétaines et territoire Kuomintang
15 j. 4.405 F

TOUR COMPLET DE THAÏLANDE 22 j. 5.200 F

JAVA - BALI

17 j. 4.990 F Avec option Célèbes : 5.990 F

GANDHARA-AFGHAN

Le gréco-bouddhisme de l'Afghanistan 15 j. 3.900 F

LA TRANS-AFGHANE 22 j. 4.190 F

LE PETIT TIBET (LADAKH)

Les confins du tantrisme. 17 j. 5.550 F

INDE DU NORD NÉPAL - CASHMIRE

Au carrefour de 3 religions. 17 j. 5.390 F

ALLIANCE EUROPÉENNE DE L'AIR

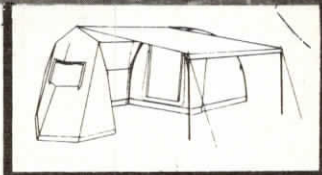
4, rue de l'Echelle - 75001 PARIS - Tél. 260.74.93 & 44.69
3 bis, rue de Vaugirard - 75006 PARIS - Tél. 325.76.25 & 82.29

LJC A 744

L'INÉGALABLE
TENTE **PNEUMATIQUE "IGLOO"**
MONTAGE COMPLET **3 MINUTES**
ANNEXE pour CARAVANE



**LA TENTE LA PLUS
PRATIQUE
IDÉALE POUR
ITINÉRANTS**



Demandez le CATALOGUE SPÉCIAL au Service 24 c / 2 timbres
Ets BECKER - 94, route Nationale 10 - 78310-COIGNIÈRES

A L'ÉCOLE CENTRALE D'ÉLECTRONIQUE
préparez votre avenir

**Dans les carrières de l'Électronique
et de l'Informatique**

Admission de la 6^e à la terminale...

...MAIS OUI, dès la 6^e, la 5^e ou la 4^e, vous pouvez être admis à l'ÉCOLE CENTRALE D'ÉLECTRONIQUE dans une section préparatoire correspondant à votre niveau d'instruction, où tout en continuant d'acquérir dans l'ambiance de votre futur métier une solide culture générale, vous serez initié à de nouvelles disciplines : électricité, sciences-physiques, dessin industriel et travaux pratiques.

Ensuite vous aborderez dans les meilleures conditions les cours professionnels de votre choix (électronique, informatique, officier radio Marine Marchande) dispensés dans notre Établissement.

L'E.C.E. qui depuis sa fondation en 1919 a fourni le plus de Techniciens aux Administrations et aux Firmes Industrielles et a formé à ce jour plus de 100.000 élèves

est la **PREMIÈRE DE FRANCE**

ÉLECTRONIQUE : Enseignement à tous niveaux : CAP - BEP - BAC F2 - BTSE Préparation à la carrière d'ingénieur.

INFORMATIQUE : Préparation au CAP-FI BAC H Programmeur.

OFFICIER RADIO DE LA MARINE MARCHANDE.

Toutes les professions auxquelles nous préparons conviennent aux jeunes gens et jeunes filles qui ont du goût pour les travaux mi-manuels et mi-intellectuels.

Ces préparations sont assurées dans nos laboratoires et ateliers spécialisés (informatique, électronique et trafic-radio).

BOURSES D'ÉTAT

ÉCOLE CENTRALE des Techniciens DE L'ÉLECTRONIQUE

Reconnue par l'Etat - arrêté du 12 Mai 1964

12, RUE DE LA LUNE, 75002 PARIS • TÉL. : 236.78.87 +

Etablissement privé d'enseignement technique et technique supérieur.

BON

à découper ou à recopier

Veillez me faire parvenir gratuitement et sans engagement de ma part le guide des Carrières N° 86 ED (envoi également sur simple appel téléphonique 236.78.87)

Nom

Adresse

(Ecrire en caractères d'imprimerie)

R.P.E. - Cliché CSF - Hermil

LA DECOUVERTE DU CORPS HUMAIN

Une exposition organisée
pour le Musée de l'Homme
Par le Département
des Relations Publiques
Kodak Pathé



Du 11 mai au 15 septembre 1978
Musée de l'Homme / Palais de Chaillot

échanges et recherches

■ location (offres)

- PARIS 19^e, A 5 MINUTES METRO, A LOUER IMMEUBLE EN TOTALITE 1 800 m2 environ, possib. 30 classes Bail 3/6/9. Loyer mensuel 25 000 F Tél. 878-97-52.
- Nice, prom. Anglais, vue mer, gd F2 standing 4 pers., juil., août 3 500 F net, déc., janv., fév., juin, sept. 3 000 F, mars, avril, mai, oct. nov. 2 500. Verdoux, 24, r. F.-Villon, 19100 Brive. Tél. 55-87-02-50.
- 33-Grignols, mais. camp. calme, F2 meublé tt cft 4 pers., jn, juil., sept. 250 à 370 F/sem. Tél. (56) 25-54-78.
- Villas côte adriatique Italie. M. Thouvenel, 69720 St-Laurent-de-Mure. Tél. (78) 40-82-48.
- Les Carroz d'Araches (gare Cluse, Hte-Sav., 1 160 m), appt gd cft exp. sud, 4 à 6 p., juil. 1 500, août 1 800 F. Raymond, 21, av. Mesly, 94450 Brévannes. Tél. 569-09-36, bureau 757-97-80.
- Avoriaz, studio 3-4 pers., cft, ttes sais. Tél. 661-09-25 ou 660-31-10.
- 06-Auron, stat. 1 600 m, pisc., 110 km Nice, gd studio neuf tt cft 3 pers., juil., août, sept. Ecr. Mme Martinez, 15, ch. Mont Gros, 06300 Nice.
- Drôme, 12 bungalows pleine camp., pisc., tennis. Wilkens, 26400 Roche-sur-Grâne.
- Nice, 2 p., calme, pisc. Ecr. P.A. n° 577.
- Aix-en-Pce, F3 cft, 2 pers., 20 juil.-15 août et 20 août-10 sept., offre valable aussi mois d'hiver. Ecr. P.A. n° 578.
- 73-Vanoise, chalet nf 4/5 pers., loggia sud, calme, jn, sept. Tél. 47-24-25-20.
- Lot-Comiac, alt. 500, pte mais. camp. 4-5 pers., bd ruis., calme, libre juil. Cayre, 46130 Bretenoux.
- Royan, loc. 3 pers., 400 m plage, cft, août. Molina, 24, r. E.-Gaillard, Royan.
- 24-Gîte rural tt cft, état nf, 4-5 pers., cour, gar., juil. 1 700 TTC. Tél. 53-54-71-60.
- 63-Mont-Dore Sancy 1 200 m, F2 tt cft, 4 pers., juin à sept. Rougeron, 80, r. Belle-Rive, 36-Châteauroux. Tél. 54-34-66-52.
- Nice, 3 p., sol., colline, 3 km mer, juil., août, mi-sept., 2 000 F/ms. Ecr. P.A. n° 579.
- 81-Chalet tt cft., 3-4 pers., août. Ecr. Bonnet, éc. J.-Ferry, 47-Villeneuve-sur-Lot.
- Entre Lecques et Ciotat, studio 4 pers., 100 m plage. Ecr. Gallone, 11, traverse J.-André, 13008 Marseille. Tél. 73-32-40.
- 22-Prox. Val André, loc. indép., couple 1 enf., 500 m plage non polluée, juil., sept. Durupt, ENF, Orléans.
- Annecy, F2, séj. 31 m2, 5 pers., tt cft, balc., jard., 16 juil./2 sept. Chemin, 61 C, av. Novel, 74-Annecy. Tél. 23-28-18.

(Suite page 71.)



SEJOURS D'ETUDES ET DE VACANCES

ANGLETERRE
ALLEMAGNE
ESPAGNE
U.S.A.
SKI-CLUB

Séjours linguistiques pour élèves de 10 à 20 ans ●
Cours quotidiens ● Sports ● Animation effective par
professeurs ● Voyage accompagné.

Vacances d'été

ESTO, 14, rue Clément-Marot - PARIS-8^e - Tél. : 225-10-27

Agr. 74059

NOUS EDITONS
VITE ET DIFFUSONS BONS MANUSCRITS
EDITIONS REGAIN - MONTE-CARLO

location (offres)

(Suite de la page 70.)

• 66-Banyuls-sur-Mer, villa 4 pers., face mer, libre 2^e quinz. juil., sept. Gaillard, 21, av. Roucan, 81400 Carmaux.

• Ain-Jura, 1) F1 mai à octobre; 2) chalet bd Valserine, truites du 15-7 au 30-7. Ecr. Maire J., éc. Confort, 01200. Tél. (50) 48-04-06.

• Village pyr., mais. indép. 3 p., cft, jard., prairie, libre juil., sept. Mme Lafargue, inst. Bordes, 65190 Tournay.

• Marseille, villa F5 tt cft, calme, gd jard., prox. mer, juil.-août. Ecr. P.A. n° 580.

• Annecy, appt 5 p. + c. tt cft, gde terr. 7^e ét., linge, août. Tél. 50-45-44-45.

• Espagne-Dénia, province d'Alicante, 150 m plage, bungalows tt cft, 6 pers., juil. 2200 F. Ecr. Maillot, résidence de l'Espérance, 34110 La Peyrade.

• 73-La Toussuire, 1800 m, studio tt cft 5 pers., juil., août. Ecr. Ephritikhine, 1, bd A.-France, 69006 Lyon. Tél. (78) 89-09-92.

• Vallée Jura, 900 m, 40 km Genève, meublé, séj., 2 ch., cft, exc., pêche, quinz. 2 ms juil., août. Ecr. Dijon, 8, rue Molière, 01000 Bourg-en-Bresse.

• 05-Serre-Chevalier, appt 4-5 pers., dernier ét., cft, gde terr., sol., vue, août 2200 F. Tél. (76) 42-52-23 matin.

• Orcières, meublés 2, 3 ou 5 pers., juil., août, sept., sais. hiv. Ecr. Mme André, 05170 Orcières. Tél. 55-70-07.

• 07200-Aubenas 1,5 km, r.-de-ch. villa, logt nf meublé rustique, tt cft, pr couple + 1 enf., gde cour, belle vue, calme, juil. Rochier, ch. Grazza, 63-Carandie-Aydat.

• Anney prox. lac, carav. 4 pl., auv., élec., frig., juin, juil., août, sept. Poisson, 4, dom. Jonquière, 74-Anney-le-Vieux.

• 63-Parc des Volcans, 1000 m, forêt, lac, baign. 3 km, camping 1*, réduc. + 10 j. Camping Les Suquets, 63-Carandie-Aydat.

• 07-Ardèche tourist., 12 km Aubenas, ds hameau, beau 5 pces, tt cft, indép., terr., vaste terrain, tr. calme, pisc. 3 km, juin, juil., sept. Ecr. Léraux, 43, allée du Butard, 92420 Vaucresson. Tél. 970-17-80 à partir du 24-4.

• Vallauris, villa tt cft, pinède, 1^{re} quinz. juil. Tél. (86) 44-05-92 ap. 18 h.

• 85-La Faute, villa tt cft, jard. clos, 5 mn plage, gd séj., cuis., 2 ch., 1 au 15 juil. Ecr. P.A. n° 581.

• 05-Merlette, F3 cft, balc., été, px int. Tél. 400-06-09.

• 06-Auron 1600 m, calme, sol., cft, studio + terr. 4 pers., 1000 F 15 au 31-7, 1000 F 1 au 15-8. Ecr. P.A. n° 582.

• Praloup, studio 4-3 pers., appt 6 pers., juil., août, sem. ou quinz. Alain Declémenti, Sapinière, 04400 Praloup. Tél. (92) 84-12-58, 17 h 30 à 20 h ou 21 à 22 h.

• Jura 800 m, appt 4-5 pers. tt cft, juin à sept. Ecr. Chaix, Génissieux, 26100 Romans.

CONDITIONS D'INSERTION

• 19,60 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.

• EN SUS : cadre = 2 lignes; filet = 1 ligne; effets de composition + 20 %.

• POUR LES ABONNES : 50 % de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'EDUCATION.

• REGLEMENT : joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'EDUCATION. Factures établies seulement sur demande.

• FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1,20 F joints à la demande d'insertion.

• REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. ATTENTION ! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ETRE TRANSMIS.

• Appt meublé 5 p., 4 ch., séj., cuis., s. de b., e. ch., 5 pers., Gandia, 60 km s/Valence Esp., juil., août 1000 F, juin 700, sept. 600. Ecr. P.A. n° 583.

• 15 km Annecy, 25 km Genève, alt. 650 m, magn. mais. camp., prox. ferme, 6 p. + cuis., 2 s. bns, w.-c., e. ch. + fde, frigo, 1 lit 2 pl., 4 lits 1 pl., chem., bon piano, gd calme, vue dégagée, terrasse, cour, verger, élect. 220 V, août 3800 F. Rougerie, 70, av. de France, 74000 Annecy.

• Nice, studio meublé nf, kitchn., bns, 300 m mer, 1200 F/ms pr couple. Ecr. Noël, 3, rue Raspail, 92-Courbevoie.

• 05-Orcières : F2; 06-Vallauris : F2, août. Ecr. Imbert, prof., 26170 Buis.

• 83-Roquebrune-sur-Argens, prox. mer Fréjus, St-Raphaël, studio meublé ttes commodités, 2 à 4 pers. max. Ecr. P.A. n° 584.

• 73-Les Ménuires, studio 3-4 pers., juil., août, 15 sept. 78, px 550 F/quinz. Pérot, ch. Labis, 38330 St-Ismier.

• Carav., 4-5 pl., août, tt équip., frigo, installée ds camping au choix rég. La Baule, le Croisic. Samzun, 13, r. Nantes, 44400 Les Sorinières. Tél. 40-54-71-55.

• Pr. Cullera Esp., sur plage, meublé cft 4-5 pers. Tél. (46) 93-40-66, h. repas. Ecr. P.A. n° 585.

(Suite page 72.)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS E.C.J.F.

CENTRE TRUDAINE DE FORMATION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
39, avenue Trudaine, 75009 Paris — 280-23-23

■ DISPENSE une formation orientée vers les carrières DU SECRETARIAT ET DE LA COMPTABILITE

Secrétariat administratif — bilingue — trilingue — juridique — médico-social — comptable et de l'informatique — de la publicité et du tourisme — du commerce international et des transports.

■ PROPOSE :

I - Un cycle en 2 ou 3 ANS selon niveau à l'entrée (seconde ou troisième).

- Préparation du diplôme de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.
- Préparation au baccalauréat de technicien G1 (techniques administratives).

II - Des cycles de formation professionnelle intensive à des personnes de niveau Terminale :

- 18 MOIS : « Secrétariat trilingue spécialisé en Commerce international. »
- Préparation au diplôme de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.
- Possibilité de se présenter au B.T.S. « Commerce international ».
- 6 MOIS : « Secrétariat Administration Gestion ».
- 4 MOIS : « Sténographie - Dactylographie - Organisation » ; « Comptabilité - Dactylographie - Organisation ».
- Attestation de fin de stage.

III - Des sessions à temps partiel de formation continue « Formation ou perfectionnement au Secrétariat et à la Gestion ».

■ ACCORDE diverses bourses d'études et de séjours à l'étranger.

■ DONNE DROIT, dans certains cas, aux indemnités de formation versées par l'UNEDIC ou à une aide de l'Etat au titre de la rémunération des stagiaires.

■ ASSURE le placement avec l'aide de son Association d'anciennes élèves.

Renseignements tous les jours ouvrables de 13 à 18 h — Tél. 280-23-23

Opération PORTES OUVERTES

chaque mercredi à 15 heures précises (de février à juin)

échanges et recherches

(Suite de la page 71.)

■ location (demandes)

- Ch. loc. 4 pers. 2^e quinz. juil. côte basque ou Esp. Atlant. Ecr. P.A. n° 586.
- Ch. loc. 4 pers., La Bourboule ou rég., 16-8 au 6-9. Ecr. Perriat, 13, r. 4-Vents, 10150 Pont-Sainte-Marie.
- Coll. ch. appt ou villa 4 pers. (3 couch. ind.) prox. plage Médit. du 29-7 au 13-8. M. Lac J.-C., Forges-Saint-Bernard, 10310 Bayel. Tél. (25) 26-20-28 h. repas.
- Couple retraités dynamique ch. loc. vac., rég. et pér. indif. Ecr. P.A. n° 587.
- Ch. à Rabat famille accueil comme hôte payant pr étudiant 24 ans (78-79). Ecr. P.A. n° 588.

■ échanges

- Ile Oléron, mais. 5 pers., 900 m plage c/équiv. Alpes ou Pyr. 15 j. août. Ecr. Landais, lycée, 72600 Mamers.
- Pour échanges en Angleterre, Ecosse ou Irlande, écr. Home Rooms Ltd, 7 Provost Road, London, N.W.3.
- 70-Coll. éch. 3 sem. juil. carav. 4 pl., cft, dans cour école bien aménagée, site splend., c/carav. équivalente rég. Finistère : Commana, Gourin. Ecr. P.A. n° 589.

■ ventes

- Cède bail artis. actuell. céramiste bien placé. Hille, BP 75, 06220 Vallauris.
- 05-Merlette, F3, balc. S., cft, meublé, px int. Ecr. P.A. n° 590.
- Vds belle mais. 165 m² habit., cft, calme, 2,5 km ville, enclos 2000 m², 30 U. Dargelos, 47800 Miramont.
- Vds terr. angle 600 m², 34-Teyran. Tél. (47) 28-18-98.
- Dans un clos fleuri, une maison gaie que soulignent des parterres au vieux dessin, 4 p., cave, dépendances, verger attenant, 120000 F. Giraudeau, 18160 Lignières.
- 77-La Ferté-sous-Jouarre, terr. à bâtir boisé 2000 m² ds rue calme, eau, él. à brancher. Tél. 022-11-19 ap. 17 h.



REFLEX 24 - 36
APPAREILS 24 x 36
CAMERAS. Super 8 et 16

PROJECTEURS
ACCESSOIRES
JUMELLES

TOUTES LES NOUVEAUTÉS - TOUTES LES MARQUES

PRIX DE GROS

aux membres du Corps enseignant.

J. LOTZ spécialiste
12, rue Richer, PARIS-9^e
REPRISES (Envoi province) CREDIT

CONDITIONS D'INSERTION

- 19,60 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.
- EN SUS : cadre = 2 lignes ; filet = 1 ligne ; effets de composition + 20 %.
- POUR LES ABONNES : 50 % de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'EDUCATION.
- REGLEMENT : joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'EDUCATION. Factures établies seulement sur demande.
- FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1,20 F joints à la demande d'insertion.
- REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. ATTENTION ! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ETRE TRANSMIS.

Entre Narbonne et Perpignan

PORT LEUCATE FRONT DE MER

divers programmes

MAISONS ET APPARTEMENTS

à partir

70 000 F

Possibilité apport 5 %

Livrables juin 1978

Doc. gratuite sur demande

Ecrire ou se renseigner :

Réalisations

MALARDEAU-ECVL

8, rue de Pont-Montaudran

31000 TOULOUSE

Tél. : (61) 62-21-05

ou visites villas et appartements
témoins sur place :

Bureau de ventes

« Maisons des sables »

ou « Marysable »

CHAISES modernes et rustiques. Envoi franco

catalogue B contre quatre timbres.

Ets Jacques MARTIN - 39140 VILLEVIEUX

• Vds mais. 5 p., cft, bd Loire, jard., bosquet, ds vill. 1500 h., 6 km Saumur, tr. beau site. Tél. (33) 26-30-97.

• 73-Station ski La Plagne 1950 m alt., studio tt cft, lit 2 pers. rabattable, rayonnages, placards, vaisselle, baignoire, px modéré. Ecr. Bellemin, La Plagne, 73210 Aime. Tél. (79) 09-04-37.

• Fréjus, domaine privé Capitou Estérel, bastidon, studio meublé équipé 4 pers., plus terr. ds forêt de pins, 13,5 U. Mme Duprat, route d'Escale, 65250 La Barthe-de-Neste.

• Corse-Marine, Sant-Ambrogio, bungalow meub. et équipé 2-3 pers. Ecr. P.A. n° 571.

• Les Clays-sous-Bois, 30 mn Montparnasse, imm. récent av. asc., séj., 2 chbres, tt cft, loggia fermée, nbreux aménags, cave, park. Tél. 462-41-94 ap. 19 h, 050-61-66 Fléty-Ann.

■ hôtels - pensions

• Hôtel « Au Combelou », 15450 Thiézac, pens. juil., août 55 F TTC, réd. enf.

• LE CAROUET
ambiance familiale
pleine nature, table saine, loisirs
pension toute l'année
possibilités de stages divers
MONLEZUN, 32230 MARCIAC

• Relaxe Jura, Hôtel Bon Repos**, 25650 Montbenoit, alt. 800 m, calme, jard., pêche, prox. Suisse, dep. 60 F net.

■ automobiles - caravanning

• Vds carav. Royale nve 2 pl., px int. Béral, 16, ch. Augiers, 04000 Digne.

■ bateaux

• Loue voilier Start 7 Mallard, 4 couch., 4^e catég. Var. Tél. (94) 87-15-57 soir.

■ centres de vacances

• Assoc. rech. DIRECTEURS techn. base de voile, séj. d'adolesc., juillet ou août Espagne. Tél. 500-13-41.

■ divers

• Lot, stages tissage du 3-7 au 3-9, 30 F/j + laine, 4 staq. max. Girard, le Chabournac, la Chapelle-Auzac, 46200 Souillac.

• Directement du producteur au consommateur. CHAMPAGNE 1^{er} CRU - Gaston BOEVER, récoltant à 51160 Louvois (Marne).

• POUR VOS ACHATS DE VINS DE BOURGOGNE, J.-C. BOISSET, fils et gendre de collègues, 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, propriétaire et éleveur en différents crus, vous adressera sur demande son tarif avec des conditions très particulières aux enseignants.

RELATIONS AMICALES

corresp., renc., sorties, ttes régions ts âges, milieux div. c/3 timbres. PENCLUB-éduc., 4, pl. B.-Carnot, 13-Marseille-2^e.

CONDOR: 1000 façons élégantes pour vivre mieux

Pieds bois ou pieds tubes permettant les mêmes positions

Les photos ci-dessous ne donnent qu'une faible idée des innombrables positions que l'on peut obtenir grâce à l'indépendance des dossiers, des repose-jambes et des 3 hauteurs ; un système de charnières auto-bloquant permet de trouver exacte-

ment l'inclinaison souhaitée, sans quitter le fauteuil. Ce fauteuil a été étudié pour supporter aisément des personnes de grandes tailles et de poids importants.



Position télé. Corps et colonne vertébrale bien maintenus. Jambes semi-flexions très légèrement surélevées. Estomac non comprimé.



Télé. Jambes basses.



Repos, détente. Efface la fatigue.



Semi-flexion, détente nerveuse insomnies. Dos plat et semi-flexion. Irrigation douce du cœur et des poumons.



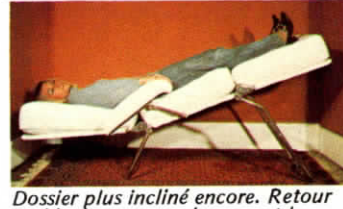
Irrigation plus forte de tous les organes. Détente du cerveau. Récupération.



Dossier droit. Jambes surélevées. Protection contre varices et phlébites. (lecture ou télé).



Dossier plus incliné. Jambes surélevées.



Dossier plus incliné encore. Retour rapide du sang vers le cœur et le cerveau. Décongestion des jambes et chevilles. Excellent contre les varices et tous troubles circulatoires.



Pied avant replié. Chaise longue.



Chaise longue inclinée.



Chaise longue Jambes basses.



Chaise longue, pieds surélevés.



Planche de relaxation.



Lit.



Table réglable.



Fauteuil.



Fauteuil plus incliné.



Fauteuil plus incliné encore.



Chaise longue basse.



Fauteuil bas.



Accoudoir amovible. Accès et sortie aisés.



Les coussins s'enlèvent en trois parties. Le fauteuil se plie en trois et se transporte aisément.

Condor tout en étant un fauteuil médical créé par des médecins, utilisé par des médecins, est également réservé aux personnes qui aiment le très grand confort.

Condor n'est pas un fauteuil ordinaire, d'où sort un repose-jambes trop court et laissant les jambes raides. Il est le seul fauteuil qui apporte toutes les solutions médicales et s'adapte vraiment aux désirs de chacun. Larges et confortables accoudoirs suivant les inclinaisons du dossier. Amovibles en les soulevant. Plusieurs épaisseurs de matelas. Possibilité sur mesure.



les plus beaux fauteuils de relaxation sont signés «CONDOR»



Condor, le fauteuil de relaxation automatique, créé sous contrôle médical, est particulièrement recommandé contre les fatigues nerveuses ou musculaires, les affections cardiaques, les troubles circulatoires et la colonne vertébrale. En lit d'appoint, en fauteuil élégant, Condor s'adapte et se transforme à votre gré.

300 tissus au choix. 5 ans de garantie. Catalogue 16 pages couleur, 45 échantillons de tissus, nuancier velours de Gênes, documentation médicale, vous seront envoyés contre 10 F. Magasin ouvert toute la semaine, du lundi au samedi compris. Livraison immédiate.

MODÈLES TUBES ou BOIS

CONDOR



218, rue La Fayette - 75010 Paris - Tél. 607.30.54
Métro Louis Blanc - Parking gratuit



**TOUS LES «CONDOR»
SE TRANSFORMENT EN FAUTEUIL**